Caritas : amour reçu et donné

+Son Éminence Óscar Andrés Cardinal Rodríguez Maradiaga S.D.B.

S. Ém. Óscar Andrés Cardinal Rodríguez Maradiaga S.D.B.
Président de Caritas Internationalis

Caritas
Amour reçu et donné

Sommaire

7 **Caritas: amour reçu et donné**
+Son Éminence Óscar Andrés Cardinal Rodríguez Maradiaga S.D.B.

17 **Découvrir qui est Dieu chez Caritas**
Etienne Grieu SJ

29 **Caritas au cœur de la vie et de la mission de l'Église**
Gustavo Gutierrez OP et Timothy Radcliffe OP

37 **Le signe de Dieu fait homme : un monde de caritas sans frontières**
Prof. Dr. Erny Gillen

51 **Caritas et le caractère sacramentel de la vie chrétienne**
Dr. Maria Clara Bingemer et Prof. Dr. Klaus Baumann

59 **« Non pas être servi, mais servir » Le leadership au sein de Caritas comme élément de la mission de l'Église au service de l'amour**
Prof. Dr. Klaus Baumann et Dr. Lesley-Anne Knight

69 **La Caritas et la mise en œuvre de projets « Vous êtes le sel de la terre... la lumière du monde »**
Mgr Josef Sayer

81 **Engagement envers le développement viable: Options théologiques pour le travail de Caritas au pays et à l'étranger**
Dr. Peter Neher

93 **Justice et Charité – Diaconie apostolique et service humanitaire de la confédération Caritas Internationalis**
Jean-Paul Durand OP

Caritas : amour reçu et donné

+Son Éminence Óscar Andrés Cardinal Rodríguez Maradiaga

« La charité est amour reçu et donné », affirme le pape Benoît XVI dans sa troisième encyclique *Caritas in Veritate*. Par ces mots emblématiques, il se réfère au cycle de l'amour et à son origine même – Dieu notre Père, qui a créé tout l'univers. Il conteste l'idéologie méritocratique d'aujourd'hui, créée et alimentée dans une culture néolibéraliste qui exige que chacun justifie son droit au respect et à la reconnaissance, voire à la vie elle-même.

Le pontificat du pape Benoît a placé l'amour – au sens du mot latin *caritas* ou du mot grec *agapè* – par-dessus tout. Nous recevons d'abord, puis nous sommes capables de donner, ou l'on peut nous demander de redonner ce que nous avons reçu. « Comme Dieu nous a d'abord aimés (cf.1 Jn 4:10), l'amour n'est maintenant plus un simple « commandement »; c'est la réponse au don de l'amour avec lequel Dieu s'approche de nous » (*Deus Caritas est*, 1).

Pour en avoir été le président pendant quatre ans, je sais que Caritas Internationalis a l'immense privilège d'être au cœur du cycle d'amour source de vie. Tout au long de ses 60 années de service, elle était très consciente du fait que son ministère a été beaucoup plus que la somme de ses efforts – il a été un don. À l'Assemblée générale de mai 2011, nous nous réunirons pour célébrer ce don précieux et remercier Dieu de l'amour qu'il a fait grandir dans chacune des 165 organisations des quatre coins du monde qui composent aujourd'hui la confédération Caritas Internationalis.

Reportons-nous en décembre 1951, lorsque 13 organisations membres[1] ont signé les Statuts de la Confédération, préparés avec le précieux concours de Mgr Giovanni Battista Montini, qui allait devenir le pape Paul VI. Maintenant, 60 ans plus tard, Caritas Internationalis est en train de renouveler ses Statuts

[1] Belgique, Danemark, Allemagne, France, Suisse, Pays-Bas, Italie, Canada, Luxembourg, Autriche, Portugal, Espagne, États-Unis

et son Règlement intérieur afin de les adapter aux signes des temps du monde d'aujourd'hui, de même qu'aux exigences de la codification canonique de 1973 et du chirographe *Au cours de la dernière Cène* (2004).

Dans nos rassemblements et célébrations, nous ne nous tournerons pas seulement vers notre histoire, mais aussi vers notre avenir. Nous serons profondément enracinés dans l'histoire du salut de Dieu. Et nous nous renforcerons les uns les autres dans Son amour et dans la foi. Les défis auxquels nous faisons face sont bien réels et parfois intimidants. Durant la crise culturelle que nous traversons, le Saint-Père nous est à plusieurs reprises d'un grand secours. Dans son livre d'entretiens *Lumière du monde*, il conclut : « Cela rend d'autant plus important pour le catholicisme de présenter sa foi d'une manière nouvelle et essentielle et de la proclamer de nouveau comme une force d'unité, une force de solidarité et de l'ouverture de l'éternité au temps » (p. 114).

Ces mots encourageants inspirent notre engagement à lutter contre la pauvreté et à construire une famille humaine, selon l'esprit et la vision de *Spe Salvi* : « La mesure de l'humanité se détermine essentiellement dans son rapport à la souffrance et à celui qui souffre. Cela vaut pour chacun comme pour la société. Une société qui ne réussit pas à accepter les souffrants et qui n'est pas capable de contribuer, par la compassion, à faire en sorte que la souffrance soit partagée et portée aussi intérieurement est une société cruelle et inhumaine » (*Spe Salvi*, 38). Caritas est devenue pour un si grand nombre de gens un véritable signe d'espoir, un signe de l'amour de Dieu pour et en ce monde.

La célébration de *Caritas* est une célébration du mystère de la foi

Notre 60e anniversaire est un moment de célébration, un moment de joie et d'allégresse. Les nombreux collaborateurs et bénévoles de Caritas dans le monde travaillent jour après jour pour vivre la vérité que Dieu dans Son amour tend la main à toutes les personnes dans le besoin. Au nom de la *caritas,* ils apportent cette bonne nouvelle à tous ceux qui souffrent, où qu'ils soient. Dans toutes ces rencontres, les frontières perdent leur sens et la famille humaine montre son vrai visage, sa vraie nature : nous sommes tous frères et sœurs. Cette vision fraternelle d'une famille humaine nous mène à rechercher activement à éliminer la pauvreté de notre monde.

La pratique de *caritas* est bien davantage que la prestation d'une aide professionnelle – elle implique également la formation du cœur de ceux qui appor-

tent l'aide humanitaire et les secours d'urgence. Dans ce contexte, la réflexion théologique ouvre l'esprit et le cœur des collaborateurs de Caritas, qu'ils soient membres du personnel rémunéré ou de la très importante main-d'œuvre bénévole. Dans les quatre dernières années, j'ai assisté à de nombreuses réunions où des moments de prière, et de manière plus significative, la célébration du mystère de la foi, ont rassemblé la praxis de la *caritas* et de sa foi. Caritas est théologie concrète en action, un *locus theologicus*.

Avec cet ouvrage, je désire partager avec les collaborateurs de Caritas, et l'Église tout entière, quelques exemples de réflexion théologique, inspirés et guidés par la nécessité d'apaiser la soif et la faim spirituelles de ceux qui sont au service des pauvres. Souvent, ils se sentent seuls, incompris ou peu appuyés par leur communauté. Ils sont critiqués par les autorités, les leaders et les médias. Ils sont exposés à la concurrence et à la cupidité égocentrique.

Nous savons que la confédération Caritas est une mine de réflexion théologique et d'action à tous les niveaux. Les curés qui lisent l'Évangile avec leurs communautés afin de l'actualiser par rapport aux situations de la vie quotidienne n'en sont qu'un exemple. Les articles et les publications d'éminents théologiens remplissent les étagères et les tables de chevet de tant de bénévoles et de collaborateurs, parce qu'ils inspirent leur action et renforcent leur foi. Cet ouvrage veut simplement ajouter, dans le cadre du 60e anniversaire de Caritas Internationalis et du renouvellement de ses Statuts, des articles qui, je l'espère, jetteront quelque lumière sur sa raison d'être.

Résumé

L'essai d'**Étienne Grieu**, prêtre jésuite, mène le lecteur directement au cœur de l'aventure de Dieu avec la famille humaine qu'il a créée et rachetée en Christ Jésus et qu'il accompagne inlassablement dans Son Esprit Saint. Le père Grieu se penche sur la nature de Dieu et notre identité en *caritas*. Il parle en faveur de l'éthique de la résistance contre l'esprit de compétition et montre comment, par le dialogue ouvert et la rencontre des personnes humaines, nous pouvons exister dans la réceptivité, et découvrir ainsi le véritable destin des hommes et des femmes. Dans cette approche anthropologique, et en même temps, théologique, les questions de la justice et de la réconciliation deviennent deux clés radicales pour notre cheminement dans l'histoire.

Les deux pères dominicains **Gustavo Gutierrez** et **Timothy Radcliffe** illustrent la *caritas* au cœur de la vie et de la mission de l'Église par les textes bi-

bliques et doctrinaux. *Koinonia* et *mémoire* sont des concepts clés de la vie chrétienne et de la *caritas*, sachant que Son Royaume conduit l'histoire humaine au-delà d'elle-même à son plein accomplissement, mais en même temps, qu'il est présent désormais dans l'histoire. Cette approche eschatologique réconcilie de grandes attentes et la réalité imparfaite dans l'horizon de l'espoir. De cette façon, elle met Caritas au défi de se surpasser constamment, sans placer de trop lourds fardeaux sur ses épaules. Les gestes porteurs de vie concrets, célébrés dans l'Eucharistie et dans la cérémonie du lavement des pieds, rendent l'amour de Dieu incarné pour nous dans le Christ.

Le troisième article souligne l'identité de Caritas comme marque de commerce de la présence de Dieu parmi les pauvres. Le père **Erny Gillen** aborde la manière dont Dieu nous tend la main dans notre monde et dans l'histoire, et comment il est ouvert à tous, en particulier aux démunis. Jésus a aboli les frontières et les normes qui tentent de séparer le juste du pécheur avant la fin des temps. Saint Paul, l'apôtre des païens, a rouvert l'Église du Christ à tout le monde, sans aucune frontière ou condition préalable, sauf pour ce qui est d'accepter et de recevoir le don de la foi. Le charisme de Caritas, comme l'une des nombreuses organisations caritatives au sein de l'Église et de la société civile, ouvre et rouvre ses portes à plusieurs reprises. Sa présence particulière, là où il se produit des catastrophes et des crises humanitaires, est un signe vivant et un témoignage de l'amour infini et irrévocable de Dieu.

Maria-Clara Bingemer et le père **Klaus Baumann** se concentrent sur l'option sacramentelle de la vie chrétienne, et ainsi de Caritas. Par le baptême, une nouvelle communauté et une nouvelle égalité sont créées. L'identification étonnante de Dieu, par Son Fils Jésus-Christ, avec les pauvres et les démunis, modifie l'ordre de priorité et de préséance dans une vision chrétienne du monde. Les implications de ce renversement se réalisent dans le sacrement de l'Eucharistie, comme l'affirme le pape Benoît XVI dans *Deus Caritas est* : « Une Eucharistie qui ne se traduit pas en une pratique concrète de l'amour est en elle-même tronquée » (*DCE*, 14). L'option pour les pauvres doit être traduite à plusieurs reprises en termes et en actions concrets, comme la lutte contre la discrimination et le racisme sous toutes leurs formes.

À la suite de ces quatre réflexions et essais plus fondamentaux, nous vous présentons quatre essais plus pratiques qui abordent trois enjeux concrets : 1) le leadership au sein de Caritas et de l'Église; 2) le plaidoyer par l'entremise de programmes et de projets de développement concrets; et 3) les critères théo-

logiques et moraux mis en œuvre dans une organisation de Caritas concrète. Le dernier essai analyse la personnalité juridique de Caritas comme association canonique publique.

« Non pas être servi, mais bien servir » (Mc 10.45) est le titre de l'article de notre Secrétaire générale **Lesley-Anne Knight** et du père **Klaus Baumann**. Alliant les théories modernes de la gestion et la théologie du « leader-serviteur », les auteurs élaborent un modèle original de leadership et de coopération au sein des *caritas*. « Les leaders de Caritas découvrent le potentiel de croissance d'autrui, permettent à l'individu et à l'équipe d'apercevoir l'horizon devant. ».

Dans son texte, Mgr **Joseph Sayer** démontre comment, par le travail à travers des projets sur le terrain dans le domaine de la coopération internationale, on peut réaliser le plaidoyer authentique. D'une manière apodictique, Jésus déclare : « Vous êtes le sel de la terre » et « Vous êtes la lumière du monde ». Cette invitation à réaliser sans crainte son plein potentiel encourage les collaborateurs de Caritas, aussi bien que les organisations de l'Église, à servir « de manière intelligente, créative, coopérative, en utilisant toutes les capacités. Et avant tout, en ayant foi dans la présence de l'Esprit Saint qui est également là dans notre temps et dans notre monde.».

Mgr **Peter Neher** retrace l'histoire de Caritas Allemagne (*Deutscher Caritasverband*) du point de vue des critères théologiques et moraux, en commençant par la volonté irrésistible de Dieu d'être un ami de la vie. Reposant sur une triple notion de justice, de viabilité, et de participation autodéterminée et d'habilitation, le travail de Caritas au pays et à l'étranger se transforme naturellement en une coopération très spécifique et fraternelle sans frontières. « Caritas est clairement identifiée comme une organisation catholique qui effectue le travail social de l'Église ».

Dans le dernier texte, le père **Jean-Paul Durand** analyse la confédération internationale qui a été créée comme une entité légale dynamique, d'un commun effort de la part de 13 organisations membres et du Saint-Siège. En 2004, le pape Jean Paul II a publié le chirographe intitulé *Au cours de la dernière Cène*, qui accordait à Caritas Internationalis les moyens et les procédures nécessaires pour accomplir sa vocation d'agir et de parler *« in nomine Ecclesiae* ». À chaque échelon, des paroisses au Saint-Siège, les liens entre Caritas et l'autorité ecclésiale doivent être définis. « Pour sa part, parmi toutes les Églises chrétiennes et les autres peuples et institutions de bonne volonté, l'Église catholique, romaine est au cœur de la relation entre justice et charité, qui est une relation clé pour

la foi chrétienne ». L'objectif profond des interventions du droit canon est de protéger les faibles, car « Entre le faible et le fort, c'est la liberté qui opprime et la loi qui libère » (Lacordaire).

Pourquoi Caritas a-t-elle besoin de théologie et en produit-elle?

Dans cet ouvrage, je vous offre quelques exemples de réflexion théologique dans les domaines de la recherche fondamentale et des sciences appliquées. La version préliminaire des nouveaux Statuts de Caritas Internationalis fait de la Commission de théologie partie intégrante de sa constitution, avec les deux autres commissions statutaires permanentes : Affaires juridiques et Finances. La reconnaissance explicite de la théologie dans son travail institutionnel est une étape importante dans l'histoire de Caritas. Ce qui était toujours présent de manière implicite devient maintenant intégré comme compétence intrinsèque et transversale.

Dans ses diverses encycliques, le pape Benoît XVI expose toute l'Église aux défis d'une compréhension plus profonde de sa mission diaconale, une mission intégrale qu'il reconnaît pour la première fois officiellement comme son *opus proprium* (*Deus Caritas est,* 29). Caritas Internationalis a relevé ce défi en suivant l'exemple de plusieurs de ses membres qui avaient déjà créé des espaces de réflexion théologique dans leurs organisations. Par cette action théologique, de nouvelles perspectives se sont ouvertes. Le travail avec les pauvres s'est transformé en échange avec les pauvres. La lecture de l'Évangile dans des situations concrètes a ramené la justice au cœur des interventions caritatives. « La Parole divine éclaire l'existence humaine et appelle la conscience de chacun à revoir en profondeur sa propre vie, car toute l'histoire de l'humanité est soumise au jugement de Dieu » (*Verbum Domini,* 99).

Caritas in Veritate nous rappelle qu'on ne peut affirmer que la *veritas* est entièrement réalisée dans un moment particulier, un endroit particulier ou un organisme particulier. La dynamique historique continue du Christ étant la vérité (Jn 14, 6) comme personne vivante nous invite à ne jamais relâcher nos efforts, ne jamais abandonner, alors que nous avançons à petits pas et que nous posons des gestes en apparence sans importance. Le message chrétien n'est pas seulement « informatif », mais « performatif », comme l'affirme le pape dans *Spe Salvi* (2). Caritas en tant qu'acte moral doit être reconstruite jour après jour. Tout comme notre culture morale évolue, la *caritas* n'est jamais simple-

ment donnée ou conçue une fois pour toutes. « La liberté présuppose que, dans les décisions fondamentales, tout homme, chaque génération, est un nouveau commencement » (*Spe Salvi*). « La conséquence de ce qui a été dit est que la recherche pénible et toujours nouvelle d'ordonnancements droits pour les choses humaines est le devoir de chaque génération; ce n'est jamais un devoir simplement accompli. Toutefois, chaque génération doit aussi apporter sa propre contribution pour établir des ordonnancements convaincants de liberté et de bien, qui aident la génération suivante en tant qu'orientation pour l'usage droit de la liberté humaine et qui donnent ainsi, toujours dans les limites humaines, une garantie certaine pour l'avenir. Autrement dit : les bonnes structures aident, mais, à elles seules elles ne suffisent pas » (*Spe Salvi*, 25).

L'unité de la confédération Caritas n'a jamais été plus critique qu'elle ne l'est aujourd'hui ! Quand le pape Benoît XVI a proposé l'expression charitable de l'Église comme sa mise à l'épreuve en notre temps, il a ouvert en même temps une discussion sur l'orthopraxie. Cette discussion ne fait que commencer. Caritas et toutes les activités caritatives liées à l'Église sont reconnues comme des écoles de foi et d'évangélisation *de facto*. « Son Règne n'est pas un au-delà imaginaire, placé dans un avenir qui ne se réalise jamais; son règne est présent là où il est aimé et où son amour nous atteint. Seul son amour nous donne la possibilité de persévérer avec sobriété jour après jour, sans perdre l'élan de l'espérance, dans un monde qui, par nature, est imparfait. Et, en même temps, son amour est pour nous la garantie qu'existe ce que nous pressentons vaguement et que, cependant, nous attendons au plus profond de nous-mêmes : la vie qui est ''vraiment" vie » (*Spe Salvi*, 31).

Le Saint-Père réconforte Caritas, tout en lui donnant l'espoir comme horizon : « Tout agir sérieux et droit de l'homme est espérance en acte » (*Spe Salvi*, 35). Il sait que nos imperfections ne sont pas le dernier mot. « La vie est comme un voyage sur la mer de l'histoire, souvent obscur et dans l'orage, un voyage dans lequel nous scrutons les astres qui nous indiquent la route. Les vraies étoiles de notre vie sont les personnes qui ont su vivre dans la droiture. Elles sont des lumières d'espérance. Jésus Christ est la lumière par antonomase, le soleil qui se lève sur toutes les ténèbres de l'histoire. Mais pour arriver jusqu'à Lui nous avons besoin aussi de lumières proches » (*Spe Salvi*, 49).

Dans notre expérience avec les pauvres, et ensemble, nous apprenons à plusieurs reprises : « Il n'est jamais trop tard pour toucher le cœur de l'autre et ce n'est jamais inutile » (*Spe Salvi*, 48).

Notre vision : une famille humaine – « zéro pauvreté »

À ce jour, le thème de l'Assemblée générale de Caritas à Rome en mai 2011 dans son sens le plus profond devrait se préciser. Travailler à réaliser l'objectif de « zéro pauvreté » avec l'horizon de l'espoir et de la foi n'est pas un objectif idéaliste de *realpolitik*. C'est notre impératif comme « sel de la terre » et « lumière du monde ». Nous ne pouvons accepter aucun système moral ou politique dans lequel les riches exploitent les pauvres. Nous sommes engagés pour un monde fraternel (cf. *Caritas in Veritate,* 20) dans lequel nous vivons unis comme frères et sœurs dans la paix. Dans l'exhortation postsynodale *Verbum Domini*, Benoît XVI synthétise l'ambiguïté inhérente à la notion de pauvreté. « L'Église sait aussi qu'il existe une *pauvreté* qui est vertu, à cultiver et à choisir librement, comme l'ont fait de nombreux saints, et qu'il existe une *misère* qui est souvent le résultat d'injustices, qui est provoquée par l'égoïsme, qui a pour symptôme l'indigence et la faim et qui alimente les conflits. Quand l'Église annonce la Parole de Dieu, elle sait qu'il faut favoriser un « cercle vertueux » entre la pauvreté « à choisir » et la pauvreté « à combattre », redécouvrant « la sobriété et la solidarité, comme valeurs évangéliques et, en même temps, universelles […] Ce qui comporte des choix de justice et de sobriété » (*Verbum Domini*, 107).

Lorsque nous prions « Notre Père qui es aux cieux », nous le prions avec la famille humaine dans sa totalité. Sa prière est devenue notre prière et celle de chaque personne comme frère et sœur en un Dieu unique et comme membres d'une seule famille humaine. Dans cette prière unique en son genre, nous réalisons notre foi et la partageons universellement. « La Parole de Dieu pousse l'homme à des relations animées par la droiture et par la justice; elle atteste la valeur précieuse, face à Dieu, de tous les efforts de l'homme pour rendre le monde plus juste et plus habitable. C'est la Parole de Dieu elle-même qui dénonce sans ambiguïté les injustices et qui promeut la solidarité et l'égalité » (*Verbum Domini,* 100).

Quand nous célébrons l'Eucharistie pour remercier Dieu de ses bienfaits et pour la *caritas* dans le monde entier, en particulier pour notre confédération fraternelle, nous sommes mis au défi et raffermis dans notre dessein, à savoir « servir et être le défenseur des pauvres et de la justice », comme l'énonce si clairement le post-scriptum de nos nouveaux Statuts. « C'est précisément en vertu du Mystère que nous célébrons qu'il nous faut dénoncer les situations qui sont en opposition avec la dignité de l'homme, pour lequel le Christ a versé

son sang, affirmant ainsi la haute valeur de toute personne » (*Sacramentum Caritatis*, 89).

Remerciements

Cet ouvrage est mon modeste cadeau à l'ensemble de la confédération Caritas Internationalis à l'occasion de son 60e anniversaire. Je suis reconnaissant envers les membres de la première Commission de théologie, qui ont collaboré sans relâche pour rendre manifeste et réelle la théologie dans les Statuts de Caritas et dans son Assemblée générale. Je tiens à remercier les 10 auteurs pour leur travail et pour avoir bien voulu partager leurs réflexions et leurs convictions avec l'ensemble de la communauté de Caritas.

Merci également à Michelle Hough et à l'équipe de la communication du Secrétariat général qui ont réuni les articles, veillé à la traduction et à la préparation de ce livre. Trois correcteurs d'épreuves ont relu les textes afin d'assurer une qualité uniforme dans les trois langues – ce qui revêt une importance particulière dans un domaine où les mots doivent être soupesés et choisis avec soin. Ce sont Pierre-Yves Materne et Marie-Anne Werner pour le français, Vicente Altaba et Caritas Espagne pour l'espagnol et Lesley-Anne Knight pour l'anglais. Ils ont tous accompli un excellent travail. Merci !

Enfin, un grand merci aux Éditions Saint-Paul du Luxembourg qui ont imprimé notre livre et qui ont conçu la maquette de couverture.

Découvrir qui est Dieu chez Caritas

Par Etienne Grieu

Introduction

La charité, cet amour dont Dieu est l'événement-même, est-elle un « lieu théologique » – c'est-à-dire un de ces « domaines à partir desquels la connaissance théologique peut élaborer son savoir aux diverses sources auxquelles elle puise: l'Ecriture, les Pères, le magistère, la liturgie, etc. »[2]? Tout dépend de ce que l'on entend par « connaissance théologique ». S'il s'agit de la mise en forme systématique du discours argumenté qui peut être tenu sur Dieu, alors la charité a peu de chance d'être retenue comme un « lieu théologique ». De fait, Melchior Cano, le théologien du XVIe siècle qui est l'inventeur de cette notion, avait écarté la charité – comme du reste les autres vertus théologales – des sources de la théologie. Mais si celle-ci ne se réduit pas à un assemblage d'arguments, mais vise à présenter l'histoire de l'alliance et l'événement du salut, et à en rendre compte dans un langage cohérent, alors, non seulement l'on doit dire que la Caritas est un lieu théologique, mais encore qu'elle est le lieu par excellence d'initiation à la vie en Dieu : toute expérience d'un vrai amour n'introduit-elle pas à la connaissance de Dieu? Et réciproquement, toute théologie qui n'est pas centrée sur l'amour court le risque de s'éloigner de sa source, de se dessécher.

Dire cela, c'est souligner que la connaissance de Dieu n'est pas d'abord de l'ordre d'une doctrine, aussi justement exprimée soit-elle ; elle est rencontre, accueil et chemin fait ensemble dans lequel la relation aux autres et le rapport à Dieu sont intimement mêlés[3]. C'est pourquoi Jean peut écrire : « mes bien-

---

[2] Cyrille Michon et Gilbert Narcisse, entrée « Lieux théologiques », Dictionnaire critique de théologie, sous la direction de Jean Yves Lacoste, Paris, Puf, 1998.

[3] Est ici en jeu la conception de la révélation que Vatican II propose : « Pareille économie de la Révélation comprend des événements et des paroles intimement unis entre eux, de sorte que les œuvres, réalisées par Dieu dans l'histoire du salut, attestent et corroborent et la doctrine et le sens indiqués par ces paroles, tandis que les paroles publient les œuvres et éclairent le mystère qu'elles contiennent » (*Dei Verbum*, n°2)

aimés, aimons-nous les uns les autres puisque l'amour est de Dieu et que quiconque aime est né de Dieu et connaît Dieu » (1 Jn 4, 7).

Cette connaissance de Dieu qui est consentement à son amour est portée par les communautés chrétiennes et par chacun de leurs membres, dans leurs manières d'être présents à ceux qu'ils rencontrent. On comprend, à partir de là, que les engagements caritatifs et les combats pour la justice ne sont pas pour l'Eglise une activité seconde, périphérique par rapport au cœur de la foi, mais qu'il s'agit, pour les chrétiens et les communautés, d'un rendez-vous avec leur Seigneur : « La charité n'est pas pour l'Église une sorte d'activité d'assistance sociale qu'on pourrait aussi laisser à d'autres, mais elle appartient à sa nature, elle est une expression de son essence elle-même, à laquelle elle ne peut renoncer » (Benoît XVI: *Deus Caritas est* n°25, a).

Quel relief particulier prend aujourd'hui cet appel à aimer qui fait connaître Dieu? Je commencerai par cette question qui oblige à proposer une lecture du contexte actuel qui est celui de la mondialisation (1ère partie). À partir de là, on pourra se demander quels traits du visage de Dieu sont à cette occasion mis en relief (2e partie). De tout cela, pourrait ressortir une manière d'être au monde (3e partie).

1– Quels accents spécifiques pour la charité aujourd'hui?

La mondialisation permet la mise en relation d'innombrables acteurs ; c'est, en soi, une bonne nouvelle ; sauf lorsque la logique de compétition passe au premier plan et tend à régler exclusivement leurs rapports. Chaque acteur s'en trouve alors insécurisé. Se pose pour lui la question de sa valeur, de la place qu'il peut tenir, de son utilité. Certains – les plus fragiles, les moins efficaces – se sentiront mis en cause dans leurs raisons d'être au monde, dans leur existence. On comprend que des personnes, des entreprises, et même des régions, pays ou continents entiers vivent dans l'angoisse de leur permanence comme acteur singulier, porteur d'une histoire et d'une richesse qu'eux seuls peuvent exprimer.

Face à cela, il me semble, la charité ouvre trois points d'attention :

- elle refuse qu'une logique purement comptable règle les rapports humains
- elle cherche sans cesse à rejoindre ceux qui « ne comptent pas » et qui vivent dans l'ombre de la mort ; et cela, d'abord pour maintenir avec eux les liens d'une histoire partagée

– ce faisant, elle oblige à redécouvrir l'importance de ces liens qui appellent à la vie et font tenir debout dans l'existence.

Regardons-les successivement

a) La Caritas : résistance à l'envahissement par les logiques comptables

Dans le champ des échanges institués, chacun cherche à exprimer ce qu'il porte d'unique, chacun se présente aux autres et tente, par ses gestes, ses paroles, ses actes, de se dire aux autres, de leur partager l'être étonnant qu'il/elle est et qui reste pour lui-même, largement mystérieux. Moyennant quoi, il est sans cesse obligé d'inventer des manières de mettre sa singularité en œuvre, afin de la rendre accessible et compréhensible par les autres.

Lorsque le champ des échanges est dominé quasi exclusivement par la compétition, chacun, instinctivement, tendra à s'exprimer dans le registre de ce qui peut se comparer, se mesurer, se calculer. Mais alors, ce qui en lui est unique devient sans intérêt, car par définition, le singulier ne peut se comparer. Chacun est donc obligé de laisser de côté la note qu'il porte en propre, au profit de ce qui peut entrer dans le jeu de la compétition, qui est de l'ordre des capacités mesurables, d'une efficacité objectivable. Cette discipline permet aux acteurs de tenir leur rang dans le champ des échanges calculés, mais plus guère de dire *qui* ils sont.

Va-t-on dès lors, vers l'extinction des singularités? Non bien sûr, car celles-ci ne renoncent jamais à s'exprimer; mais il ne leur reste pour cela que des espaces marginaux (vie privée, cercles d'amis, relations interpersonnelles), ou bien des modes d'expression qui ne sont accessibles qu'à une petite minorité (la création artistique, littéraire, les hobbies). Beaucoup, dépossédés de lieux et de moyens pour dire qui ils sont, n'ont plus que leur colère pour se faire entendre ; ils se font les promoteurs acharnés d'une identité nationale, culturelle ou religieuse placée au-dessus des autres, souvent largement réinventée pour l'occasion ; ou bien ils deviennent destructeurs et violents, mais n'offrent alors à voir que la caricature d'eux-mêmes.

Malgré ces réactions parfois très sujettes à caution, il reste qu'un monde qui s'organise presque exclusivement sur le mode des échanges calculés, se rend aveugle aux singularités : tout y est normalisé, homogénéisé, prévisible, aplati. Tout se mesure, mais ce qui est vraiment nouveau risque de passer totalement inaperçu. Or, la vraie nouveauté – la seule peut-être qui soit à notre portée –

vient, comme l'a souligné Hannah Arendt, de « l'actualisation de notre condition humaine de natalité » : c'est la venue au jour d'un être nouveau, totalement incalculable et qui surprendra tout son monde[4]. Mais de telles naissances ne peuvent advenir sans amour.

C'est pourquoi l'on peut voir la charité comme ce qui lutte de toutes ses forces contre la réduction du monde à un système d'échanges calculés. Elle le fait par de multiples médiations et fait entendre son appel chaque fois que l'on refuse le diktat de la compétition, chaque fois que d'autres critères sont pris en compte qui, d'une manière ou d'une autre, disent que l'on tient à l'autre pour ce qu'il est, et non pour ce qu'il peut rapporter.

b) Faire histoire avec ceux que l'on oublie

Un monde dominé par la compétition opère un redoutable travail de classification non seulement des prestations, mais aussi des personnes. Tout en bas du tableau, se retrouvent ceux qui ne sont pas suffisamment efficaces. Ils deviennent alors invisibles aux yeux des autres, car sans possibilité de faire valoir une quelconque utilité dans les divers commerces qui nous occupent[5]. Ils sont alors sans point d'appui, réduits à vivre de l'assistance, non appelés à apporter leur contribution à l'édification du monde, humiliés car ne disposant pratiquement plus de moyens pour dire qui ils sont, pour faire percevoir le trésor chaque fois singulier qu'ils portent. La charité ne peut accepter ce genre de situation. Pour elle, ces mises hors-jeu sont le signe d'un dérèglement profond du lien social. À rebours de ces logiques, elle met son énergie et sa joie à chercher ces acteurs mis sur le côté et n'est pas en repos tant qu'elle ne les a pas rejoints, et cela pour rien d'autre que le plaisir de retrouver ces voix et ces visages qui pouvaient disparaître.

Ceux qui sont délaissés obligent les autres, s'ils veulent faire avec eux un bout de chemin, à sortir d'une logique de calcul d'efficacité. Ils invitent à aller à l'essentiel : redécouvrir que l'on ne vit pas d'une place que l'on reçoit dans

---

4 Hannah Arendt, *Condition de l'homme moderne* (éd. or. *The human condition* 1958), chap. V, section intitulée « La révélation de l'agent dans la parole et l'action », Paris, Calmann-Lévy, 1983, p. 197-204, citation p. 200.

5 Cette question de l'invisibilité sociale a été récemment mise en valeur par exemple par Axel Honneth dans *La société du mépris, Vers une nouvelle théorie critique,* chap. 7, « Invisibilité, sur l'épistémologie de la reconnaissance », Paris, La Découverte, 2006 ; ou, en France, par Guillaume Le Blanc, *L'invisibilité sociale,* Paris, Puf, 2009.

un classement, mais d'une rencontre dans laquelle la singularité de chacun est appelée et peut se manifester. C'est alors une relation d'« alliance » qui est privilégiée : chacun s'engage véritablement vis-à-vis de l'autre, simplement parce que c'est lui, et non pour un gain espéré en retour. C'est cela qui permet que chaque être partage aux autres le trésor qu'il est. Ce type de relations conduit également à écrire une histoire, car il met tout le monde en genèse à travers lentes germinations, événements, retournements, révélations, etc. La vie qui naît ainsi d'une alliance retrouve son relief, sa vigueur et sa capacité à faire advenir du neuf.

Lorsque la charité mène la danse, ceux qui d'habitude sont oubliés ont une place centrale. Car ce sont eux qui obligent à quitter les logiques comptables, ce sont eux qui ramènent à la source, à la vérité des relations qui, réellement, font vivre. Cela se vérifie à la joie et à la paix qui sont données dans la rencontre des plus fragiles. Bien entendu, cela ne veut pas dire que l'on devrait considérer tout souci d'efficacité comme l'antinomie de la charité. Ceux qui œuvrent dans le cadre de la Caritas le savent, car il leur faut être opérationnels. En même temps, ils pressentent bien que l'essentiel n'est pas dans l'organisation parfaitement huilée, mais du côté de ces rencontres qui permettent à des êtres en détresse de retrouver force, confiance, parole, capacité à agir et à se lier à d'autres. Alors, l'impératif d'efficacité trouve sa juste place : celle d'être simplement au service de la charité.

c) Redécouvrir ces liens qui appellent à l'existence

À travers le terme d'« alliance » avancée précédemment, on retrouve une manière de s'engager véritablement envers l'autre de sorte que celui-ci s'en trouve appelé et qu'en retour, il se découvre lui aussi capable d'en convier d'autres. Ces liens d'alliance ont été, à l'époque actuelle, soumis à rude épreuve, parfois marchandisés, souvent dévalués. Or ce sont eux qui permettent que la singularité de chacun s'exprime, et cela, non pas sous la forme d'un monologue, longue recherche de soi-même par soi-même, mais dans une relation. Cette relation peut prendre la forme d'une œuvre commune. Elle doit même pouvoir engendrer un monde où chacun est sollicité pour apporter la contribution que lui seul peut donner. La charité, alors, irrigue le champ politique, lieu où, en général, elle a bien du mal à faire entendre sa voix, car celle-ci ne joue pas d'abord du rapport de force mais repose sur la confiance et produit la justice. Le monde, dans le regard de la charité, peut être vu comme un tissu

d'appels par lesquels nous sommes constamment relancés dans l'existence. Il cesse de se réduire à un champ de compétition.

L'importance donnée à ces liens capables de solliciter la singularité des êtres oblige à sortir de la vision – courante en philosophie politique – de l'acteur comme d'un individu d'emblée équipé de pied en cap pour œuvrer dans le monde. En fait, personne n'a pu parler sans y avoir été appelé. Nous redécouvrons alors combien nous dépendons les uns des autres, et quelle responsabilité nous avons, tous, êtres humains qui avons cette capacité d'appeler d'autres êtres.

Bien entendu, insister sur ce point ne revient pas à faire fi de tout calcul et à rêver d'une société sans comptabilité. Ce serait une manière de congédier la justice au nom de la charité. De fait, aucune société ne peut se passer de moyens de mesure. Simplement, elle devient idolâtre dès qu'elle se met à penser que ce sont les classements dans ses différentes échelles de comparaison qui disent la vérité sur qui nous sommes et qui donnent la vie.

2 – La charité renouvelle la connaissance de Dieu

À partir de ces trois points d'attention auxquels la charité invite plus spécialement aujourd'hui, quels traits du visage de Dieu seraient-ils particulièrement mis en relief?

a) Quelle vérité?

L'engagement vis-à-vis de ceux qui « ne comptent pas » fait contraste avec les manières de classer en vigueur en toute société. Celles-ci ne disent pas la vérité sur les acteurs, car leur singularité sans cesse leur échappe, ni sur ce qui donne véritablement la vie, car elles tendent à se fixer en des postures qui n'autorisent plus la liberté. C'est pourquoi ceux qui font référence et sont placés en haut de ce type d'échelles de classification donnent souvent le spectacle de leur insatisfaction. Arrivés au pinacle, il ne leur reste plus qu'à entonner la chanson : « I can't get no satisfaction ».

C'est sans doute d'ailleurs une telle insatisfaction qui engendre les disputes au sujet des manières de compter. Aucune ne convient pleinement, chacune peut être contestée en faisant valoir d'autres critères, plus larges, plus respectueux. Ces négociations permanentes ne sont pas vaines, elles permettent en partie que la justice progresse. Mais la charité émet, par rapport aux systèmes de classification, une critique beaucoup plus radicale : ce qu'elle met en cause,

c'est moins la manière dont les comptes ont été effectués que le fait même de compter. Plus précisément, le fait de donner une place disproportionnée aux différents critères (efficacité ; valeur marchande ; notoriété ; autorité ; capacité d'influence,[6] etc.), comme si notre vie pouvait en dépendre. La charité s'oppose à ce que ces critères s'érigent en référence ultime, comme lorsqu'un mauvais classement selon l'un de ces critères provoque la mise hors jeu. Elle dévoile le fait qu'il ne s'agit alors que d'une version moderne de l'idole.

A contrario, la joie et la fécondité qui naissent du chemin fait avec ceux qui « ne comptent pas », fait entrer dans la réalité de la question de la vérité : qu'est-ce qui se révèle vrai au fil des multiples rapports que nous avons? N'est-ce pas ce qui s'échange lorsque nous partageons un peu de ce que nous sommes, et qui, toujours, nous échappe? Cette joie n'indique-t-elle pas qu'ici se trouvent les points d'appui sûrs pour construire? Phénomène paradoxal, car ce jeu d'appels mutuels, personne ne peut prétendre le maîtriser. La vérité n'est-elle pas précisément à chercher du côté de ce « lâcher prise »? On la découvre alors vivante et non pas figée, heureuse et non pas contrôleuse, humble et non pas arrogante, douce et non pas brutale. Cette vérité est créatrice, elle met tout son monde en genèse. Elle est intimement liée à l'amour. La vérité de notre Dieu n'a-t-elle pas cette forme et cette saveur? C'est autre chose qu'une vérité qui se présenterait comme en surplomb, qui viendrait du dehors briser à la fois nos idoles et nous-mêmes, mais qui, finalement, aurait quelque chose de violent.

Le chemin fait avec ceux que, d'habitude, on oublie, permet d'approcher une autre vérité, qui est moins du côté des certitudes que de la confiance ; par là s'ouvre une voie qui rend accessible le Dieu vivant et vrai, celui qui est amour.

b) Un Dieu contagieux

Les liens de l'amour font faire une expérience de liberté ; d'abord parce qu'ils relativisent radicalement toutes les exigences de réussite, les images qui se présentent comme des modèles, et la peur de manquer qui, toujours, escorte ces petits tyrans. Mais l'expérience de liberté initiée par la charité ne s'arrête pas là. C'est que l'amour est toujours associé à un engagement – et donc à des décisions, qui supposent une mise en œuvre de la liberté. S'il reste simple sen-

[6] Pour un repérage de ces critères, voir Luc Boltanski et Laurent Thévenot, *De la justification, Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 1991.

timent volatile, ce n'est pas vraiment de l'amour. Les êtres aimés de cette manière-là le savent bien, lorsqu'ils se découvrent réduits à ce qui sert à assouvir des fantasmes.

Faire histoire avec les plus fragiles suppose d'entrer dans une relation d'alliance ; c'est-à-dire un lien sans condition préalable (je ne m'engage pas pour obtenir de toi un résultat, mais simplement parce que c'est toi), sans terme prévu (mon engagement n'est pas un Contrat à Durée Déterminée), et qui soit capable de passer par-dessus les déceptions et les non réponses.

Le type d'engagement auquel la charité conduit permet de redécouvrir notre Dieu comme Celui qui fait alliance, qui ne cesse de chercher à renouer avec l'humanité les liens mis à mal. Pour cela, il se risque lui-même vis-à-vis de son peuple, il s'engage sans condition préalable, dans une relation qu'il n'envisage pas de remettre en cause, quelle que soit la réponse – ou la non-réponse. Et quand il s'avance ainsi, il appelle en retour une parole qui puisse venir en écho à la sienne, et plus qu'une parole, une ouverture de tout l'être envers l'autre : il parie sur la capacité de son interlocuteur à lui répondre avec la même disposition que celle qui l'habite. Il voit d'emblée en l'autre un être libre, capable lui aussi de s'engager depuis le fond de son être. Ainsi Dieu, en proposant son amour qui libère, partage ce qu'il est à l'humanité. En lui donnant la possibilité de se lier en retour comme lui-même le fait, il introduit son interlocuteur dans sa propre manière d'être et le fait entrer dans la danse trinitaire. C'est ainsi que notre Dieu est contagieux.

Le lien de la charité dont nous faisons l'expérience est une pierre de touche qui vérifie la fécondité de la relation d'alliance. On peut dire tout simplement que c'est une initiation grandeur nature, à la vie divine.

c) Étonnante puissance

L'épreuve du temps permet aussi de voir ce que produit cette relation d'alliance. Ce qu'elle fait naître, ce sont des êtres qui osent parler, partager ce qu'ils portent, et même, ce qu'ils sont, aux autres. C'est ainsi que se fait entendre la singularité de chacun : jamais pleinement dévoilée, toujours encore un peu mystérieuse, capable jusqu'au bout de surprendre et de susciter l'émerveillement. Là se manifeste la puissance de Dieu, l'événement de son amour. Cette puissance, en général, doit s'affronter à bien des tempêtes et des retours en arrière, signe que l'amour est sans cesse en combat : contre la méfiance, contre la peur, contre la sécurité des formes que l'on connaît, mais qui nous rivent aux habitudes.

Mais l'amour ne désarme jamais. Sa puissance s'est exprimée avec le plus de force sur la croix. Là, les réflexes de fermeture sont délicatement retournés pour aboutir à l'inverse de ce qu'ils visaient. Ils voulaient prendre, se saisir de cet homme et faire taire sa parole qui dérange : eh bien le voilà totalement livré à leur bon vouloir. La violence aboutit donc à ce don ; elle rate sa cible qui visait à faire taire. Au contraire, voici la plus belle parole d'alliance jamais prononcée : « ceci est mon corps livré pour vous, ceci est la coupe de mon sang versé pour la nouvelle alliance ». Et le violent peut ici se retrouver, sur simple acceptation de sa part, lui aussi le bénéficiaire de ce don (c'est exactement ce qui arrive au centurion au pied de la croix ; Mc 15, 39). Il est ainsi libéré de son péché non pas par une capitulation humiliante, mais parce que Dieu maintient son invitation jusqu'au bout, jusqu'au cœur de nos refus, et que sa seule réponse à toutes nos rebuffades est de dire encore : je tiens à toi.

3 – Une manière d'être au monde

Le désir de servir la charité met en relief plusieurs traits du visage de Dieu. J'en ai ici mentionné trois : une vérité qui passe par le cœur et la liberté de l'homme, une alliance qui invite à entrer en Dieu-même, une puissance qui se propose de dénouer de l'intérieur ce qui reste fermé et violent, et qui, pour cela, se rend radicalement vulnérable. Tout cela appellerait-il une certaine manière d'être au monde, de l'habiter, d'y agir?

a) Exister « en réponse »

Nous avons vu que la charité révèle l'importance primordiale de la relation d'alliance. Si l'on fait passer ce type de liens au premier plan, n'est-on pas conduit à se représenter un peu autrement l'être humain? Loin de l'individu qui se fait tout seul et s'impose aux autres que les publicités nous présentent souvent, il est reconnu comme un sujet qui se déploie en réponse à l'amour reçu. C'est un « être-en-réponse », dont la singularité ne cesse de s'affirmer, mais dont l'identité repose non pas en lui seul, ni en ses interlocuteurs, mais dans le jeu de leurs relations. Et cela, au point qu'il est impossible de savoir ce qu'il pourrait précisément devoir à tel ou tel. C'est pourquoi, la question de son identité peut être finalement reconnue comme secondaire ; au profit de ce qui advient dans l'histoire partagée avec l'autre. Et ce qui advient, ce sont des naissances – au propre et au figuré.

Cette expérience, le croyant la fait aussi bien avec son Dieu qu'avec tous ceux qu'il rencontre, en particulier ceux qui comptent le moins. Le croyant est

réponse à Dieu et à ses frères. Mais il reçoit lui aussi la liberté d'appeler (là aussi, à la fois Dieu, et ses frères). Car sa réponse est en même temps parole nouvelle, encore jamais entendue, qui a la force, elle aussi, d'un premier appel. C'est ainsi que nous avançons ensemble dans notre marche sur la Terre.

b) Radicalisation de la question de la justice

L'expérience de la charité, le chemin fait avec les plus démunis, la fréquentation d'un Dieu qui appelle et invite à l'alliance, obligent à radicaliser le sens de la justice. On découvre finalement qu'il ne s'agit pas seulement de rétributions à opérer de manière correcte, mais de donner la possibilité à chacun de partager la singularité qu'il porte, et qu'il ne peut aujourd'hui que pressentir.

Voilà qui ouvre à l'utopie d'une cité qui s'organise pour que chacun de ses membres soit appelé à apporter la contribution spécifique qui pourrait être la sienne. La justice devient alors, ultimement, une question de participation de tous à la vie de la cité. Cette utopie cherche sans cesse des traductions politiques. La charité, alors, montre qu'elle ne se cantonne pas au registre des rapports interpersonnels, mais qu'elle tend à irriguer aussi les manières de s'organiser pour vivre ensemble. Comment dans ses structures mêmes, dans le jeu de ses institutions, dans ses lois, dans sa manière de réguler les échanges, une société s'organise-t-elle pour appeler chacun de ses membres – à commencer par les plus fragiles – afin qu'ils apportent leur contribution singulière?

Cette perspective permet également d'aborder les tensions et les conflits de manière plus sereine : quand nous savons que l'affrontement ne dit pas ultimement qui nous sommes, mais que cette vérité repose en l'alliance à laquelle tous sont appelés, alors nous pouvons être en désaccord et nous affronter, parfois même avec rudesse. Cela cesse d'être un drame qui mettrait tout en cause.

c) Une histoire d'engagement, de fête et de pardon

Désirer faire davantage de place à la charité et au visage de Dieu qui s'y révèle, invite également à attacher de l'importance à l'histoire, au temps long des libertés qui se cherchent et s'appellent inlassablement. Pour que l'on puisse véritablement parler d'histoire, il faut qu'il y ait engagement. Non pas au sens volontariste d'objectifs à atteindre qui exigeraient un dévouement total, et qui bien souvent laissent les acteurs épuisés ou amers, mais au sens d'une liberté qui se nourrit dans la relation à l'autre, comme on le voit dans la relation d'al-

liance. Lorsque l'engagement fait défaut, ce qui nous arrive perd son unité et s'éclate en de multiples fragments qui ne peuvent être racontés à personne.

Tisser une telle histoire suppose aussi des fêtes, des événements où le don est reconnu, accueilli, avec toute la joie qu'il suscite ; cela passe aussi par le pardon, car nous ne sommes jamais à la hauteur de la charité[7]. Mais le pardon, alors, est comme la reconnaissance paisible que Dieu est plus grand que notre cœur.

Conclusion:

La charité, quand elle est mise en œuvre et non pas gardée secrètement au fond des cœurs, devient diaconie. Elle rend manifeste, de manière très concrète, le chemin de celui qui est venu servir, c'est-à-dire renouer les liens de l'alliance et, pour cela, a livré sa vie pour la multitude (Mc 10, 45). C'est pourquoi la charité est un « lieu théologique » éminent, car elle nous place sur ses pas. Elle est sans doute aujourd'hui ce qui est le plus à même de parler du Dieu vivant et vrai, du Dieu qui libère, qui « donne la vie aux morts et appelle à l'existence ce qui n'existe pas » (Rm 4, 17).

[7] Je pense ici au très bel ouvrage de Jean Vanier, *La communauté, lieu du pardon et de la fête*, Paris, Montréal, Fleurus Bellarmin, 1981.

Caritas au cœur de la vie et de la mission de l'Église

Par Gustavo Gutierrez OP et Timothy Radcliffe OP

« 'Dieu est amour : celui qui demeure dans l'amour demeure en Dieu, et Dieu en lui' (4, 16). Ces paroles de la *Première Lettre de saint Jean* expriment avec une particulière clarté ce qui fait le centre de la foi chrétienne : l'image chrétienne de Dieu, ainsi que l'image de l'homme et de son chemin, qui en découle » (*Deus Caritas est* 1). En Jésus-Christ, nous rencontrons le mystère de l'amour en personne et nous savons que nous sommes les enfants de Dieu, mais nous cheminons sans cesse vers cette rencontre face à face dans la plénitude avec Dieu, alors que nous saurons qui nous sommes parce que nous le verrons tel qu'il est (1 Jn 3.2).

Au cœur du message de Jésus, il y a la Bonne Nouvelle de l'amour de Dieu, exprimé dans la proclamation de son Règne. Le Royaume conduit l'histoire humaine au-delà d'elle-même à son achèvement ultime, mais, en même temps, il est présent dorénavant dans l'histoire. Cette double dimension s'exprime dans la phrase classique : le Royaume est « déjà, mais pas encore pleinement » entré dans l'histoire; il est à la fois présent et promis. La victoire est acquise, mais le conflit avec ce qui opprime l'humanité n'est pas encore terminé. Le Règne de Dieu est la grâce, et en même temps, une responsabilité qui nous est confiée. La vie des disciples de Jésus-Christ se situe entre le don et la tâche : « Recevez l'héritage du Règne qui vous est réservé (…), car j'avais faim et vous m'avez nourri » (Matt. 25:34-35).

La mission de Caritas Internationalis fait partie intégrante de la mission de l'Église. Son identité est enracinée dans la prédication de l'Évangile par l'Église. Pour explorer cette question, nous nous pencherons sur a) la relation entre la communion de l'Église dans le Christ et la mission de l'Église qui l'ouvre à toute l'humanité; b) comment la célébration de la mémoire de Jésus implique la prédication de l'amour de Dieu; et c) la tâche et l'identité de Caritas Internationalis.

Former et vivre la *koinonía*

Dans les Évangiles, le Règne de Dieu est proclamé par des images bibliques : la consolation, la terre, la satiété, la miséricorde, la vision de Dieu, les enfants de Dieu (cf. Matt. 5:5-10). Toutes ces expressions ont en commun l'affirmation de la vie dans ses différentes manifestations. Dans les Évangiles, entrer dans le Royaume revient à entrer dans la plénitude de la vie (Mc 9:43 et 47). La rencontre avec notre Dieu qui est amour nous appelle toujours plus loin dans le pèlerinage vers le Royaume. Elle nous invite à découvrir à nouveau qui nous sommes, confrontés à ce mystère de l'amour au-delà de notre imagination.

L'Église, nous rappelle Paul VI, « existe pour évangéliser » (*Evangelii Nuntiandi* 14). Elle proclame le Royaume de Dieu par la parole et le geste. Évangéliser est « l'identité la plus profonde » de l'Église (ibid.), et l'Église est appelée à entrer toujours plus profondément dans la compréhension de sa propre identité, en écoutant attentivement les Évangiles et en répondant aux besoins des étrangers et des démunis. C'est pourquoi Paul VI a pu dire durant le Concile : « Nous pensons que c'est aujourd'hui un devoir pour l'Église d'approfondir la conscience qu'elle doit avoir d'elle-même, du trésor de vérité dont elle est l'héritière et la gardienne » (*Ecclesiam Suam* 19). L'identité de l'Église est à la fois donnée et perpétuellement à découvrir, alors que Dieu nous invite toujours plus avant dans notre pèlerinage vers le Royaume et la plénitude de la vie.

Cette identité la plus profonde consiste à être en quelque sorte « le sacrement, c'est-à-dire à la fois **le signe et le moyen** de l'union intime avec Dieu et de l'unité de tout le genre humain ». (LG 1). L'Église, annonçant la présence aimante de Dieu parmi nous, révèle la base de notre unité dans la seule famille de l'humanité, réunie dans le Christ. L'Église n'est pas une communauté introvertie, qui se tient à l'écart des luttes de l'humanité, mais elle se découvre en se projetant à l'extérieur d'elle-même, en donnant forme à l'hospitalité infinie de Dieu incarnée en Notre Seigneur.

Les pères du Concile ne cherchaient donc pas à établir les frontières exactes et précises de l'Église. Ils étaient conscients, comme le montre le titre du premier chapitre de *Lumen Gentium*, du « Mystère de l'Église. » Par « mystère », Vatican II n'entendait pas une énigme ou quelque chose d'incompréhensible, mais la réalité de l'amour intentionnel de Dieu, dans lequel nous vivons et découvrons le but et l'objet de notre vie, comme lorsque Paul parlait du « mystère de l'Évangile » (Rom. 16.25; Éphésiens 3.3-9). Il ne s'agit pas d'une relation

ésotérique et exclusive avec Dieu, qui nous démarque des non-croyants. Il doit plutôt être partagé avec tous les êtres humains, car la volonté de Dieu est de réunir tous les êtres en union dans le Christ, un défi constant pour l'Église.

On évoque l'Église par diverses expressions complémentaires. Un terme particulièrement valorisé dans les documents du Concile et dans le Synode qui a marqué le 25e anniversaire de la clôture du Concile est le mot biblique de « communion », qui traduit le mot grec « *koinonía* », souvent utilisé dans le Nouveau Testament.

Jean Paul II a dit que « la communion et la mission sont profondément unies entre elles, elles se compénètrent et s'impliquent mutuellement, au point que la *communion représente la source et tout à la fois le fruit de la mission : la communion est missionnaire et la mission est pour la communion » (Christifidelis laici* (1988) 32, italiques dans le texte). Ce rapport fructueux est riche en conséquences que le document *Ad Gentes* nous aide à comprendre.

La « communion » revêt trois aspects importants. Tout d'abord, elle est un partage de l'amour du Père et du Fils, qui jaillit dans l'Esprit, donc un amour qui est mutuel, mais qui va au-delà de soi-même. Ainsi, la mission de l'Église est enracinée dans la « mission » du Fils et de l'Esprit Saint, issus du Père. « Par nature, l'Église, durant son pèlerinage sur terre, est missionnaire, puisqu'elle-même tire son origine de la mission du Fils et de la mission du Saint-Esprit, selon le dessein de Dieu le Père » (*Ad Gentes* 2). Être chrétien, c'est vivre en *koinonía* avec le Père : « Dire que nous sommes en communion avec Lui quand nous marchons dans le noir, c'est parler et agir faussement » (1 Jn 1. 6; cf. 1, 3). Nous sommes également en *koinonía* avec le Fils : « Dieu est fidèle. Son appel vous a fait participer à Son fils Jésus-Christ Notre Seigneur » (1 Co. 1, 9; cf. 1 Jn 1, 3); et enfin avec le Saint-Esprit : « Avec vous tous, la faveur du Seigneur Jésus-Christ, l'amour de Dieu et la communion de l'Esprit Saint» (2 Co. 13, 13; cf. Phil. 2, 1). Ainsi nous avons été appelés à être des « participants (*koinonoi*) de la nature divine » (2 Pe. 1, 4).

Deuxièmement, nous devons partager les uns avec les autres cette communion que nous avons dans la vie de la Trinité. C'est une communion qui crée la communauté. La première lettre de Jean le montre bien : « Nous l'avons vu, nous l'avons entendu et nous vous l'annonçons pour que vous l'ayez en commun avec nous. Ce que nous avons en commun est le Père et son Fils,» (1 Jn 1. 3). Elle déborde dans l'Eucharistie, dans laquelle notre communion avec le Christ est intégrée dans notre communion les uns avec les autres : « La

coupe de bénédiction que nous bénissons n'est-elle pas la communion du sang du Christ? Le pain que nous brisons n'est-il pas la communion du corps du Christ? » (1 Co. 10, 16).

Le mot *koinonía* a un troisième sens : ce sont les gestes concrets de solidarité envers autrui, particulièrement les personnes qui sont dans le besoin. Paul utilise le terme de *koinonía* à la fois pour l'Eucharistie et pour l'appel à organiser de l'aide pour les chrétiens de Jérusalem et il évoque « la générosité de votre participation avec eux et avec tous » (2 Co. 9,13, cf. également Rom. 15, 26-27).

Ainsi, dans les Évangiles, *koinonía* est un terme riche de sens qui relie communion avec Dieu et communion avec autrui, amour de Dieu et amour du prochain. Dans *Deus Caritas est*, Benoît XVI affirme qu'« Amour de Dieu et amour du prochain sont inséparables, c'est un unique commandement » et: « L'amour de Dieu et l'amour du prochain se fondent l'un dans l'autre : dans le plus petit, nous rencontrons Jésus lui-même et en Jésus nous rencontrons Dieu » (18 et 15).

Cette fusion est fondée sur notre foi en un Dieu incarné : « Le Verbe de Dieu, se faisant chair en Jésus-Christ, s'est fait également histoire et culture » (Discours inaugural d'Aparecida (2007) 1). Ainsi, l'expérience de notre communion avec Dieu, en tant que Corps du Christ, nous conduit à atteindre tout le genre humain et toutes les cultures. Nous sommes poussés à nous ouvrir à l'humanité, en répondant au commandement de Paul : « Souviens-toi de Jésus-Christ » (2 Tim. 2.8).

Souviens-toi de Jésus-Christ

Dans cette perspective biblique, nous pouvons demander : quelle est la place de la construction d'un monde juste dans la proclamation du Royaume? Dans les dernières décennies, le Magistère de l'Église et la réflexion théologique ont insisté sur une compréhension holistique de la prédication de l'Évangile. Dieu appelle Abraham à établir le « droit et la justice » (Gn. 18.19). Cela fait partie intégrante de la prédication du Royaume. Dans le Synode romain sur la « Justice dans le monde » (1971), on a affirmé que la mission de l'Église « englobe la défense et la promotion de la dignité et des droits fondamentaux de la personne humaine » (37). Nous retrouvons une idée similaire dans le grand texte de Paul VI sur cette question (cf. *Evangelii Nuntiandi* (1974) 29).

Jean Paul II a fréquemment insisté sur ce point. Dans son discours inaugural à la Conférence épiscopale de Puebla (1979), il a déclaré : « La mission d'évan-

gélisation est, pour une part essentielle, une action pour la justice et les tâches de la promotion humaine » (III, 2). Et dans un discours aux évêques du Honduras – citant *Sollicitudo Rei Socialis* 41 et son discours à la Conférence épiscopale de Santo Domingo –, le pape a affirmé : « N'oublions pas que la dimension sociale fait partie de la mission d'évangélisation de l'Église et que la promotion humaine fait partie de l'évangélisation, car elle recherche la libération intégrale de la personne » (4 décembre 2001). Nous trouvons la même insistance dans le discours inaugural du pape Benoît XVI à la Conférence d'Aparecida (2007) : « il faut rappeler que l'évangélisation a toujours été unie à la promotion humaine et à l'authentique libération chrétienne… l'Église se porte à la défense de la justice et des pauvres » (3).

La mémoire est un thème qui revient fréquemment dans la Bible. À son dernier repas avec ses amis, Jésus institue l'Eucharistie et dit : « Faites cela en mémoire de moi » (Luc 22.19 et 1 Co. 11.23-25). Il s'agit d'une mémoire qui englobe sa vie, ses enseignements, sa proclamation du Royaume, sa proximité des pauvres, sa passion, son endurance jusqu'à la Croix et sa résurrection. C'est un souvenir qui est incarné par notre cheminement à la suite de Jésus dans notre vie quotidienne. Il aboutit à l'action de grâces qu'est l'Eucharistie.

L'Évangile de Jean n'aborde pas l'institution de l'Eucharistie dans son récit de cette ultime soirée avec les disciples. Il présente une autre histoire qui ne se trouve pas dans les autres évangiles synoptiques, le lavement des pieds. Le récit se termine par ces mots de Jésus : « Si votre Seigneur, votre Maître, vous lave les pieds, c'est que vous devez aussi vous laver les pieds les uns aux autres. Je vous ai donné un exemple pour qu'à votre tour vous fassiez de même » (Jn 13, 14-15). Le commandement de Jésus de « faire de même » rappelle son commandement dans les autres évangiles : « faites cela en mémoire de moi ».

Nous nous Le remémorons en trouvant des moyens de recréer de tels gestes humbles et porteurs de vie en notre temps. Ces derniers incarnent l'amour de Dieu pour nous dans le Christ. Jean Paul II a écrit : « Ce n'est pas un hasard si, dans l'Évangile de Jean, nous ne trouvons pas le récit de l'institution eucharistique, mais celui du 'lavement des pieds' (cf. *Jn* 13, 1-20) : en s'agenouillant pour laver les pieds de ses disciples, Jésus explique sans équivoque le sens de l'Eucharistie » (*Mane Nobiscum* (2003), 28). Ce service fait de nous d'authentiques disciples de Jésus.

Ainsi notre mémoire de Jésus comprend notre mémoire des pauvres. « Gardez en mémoire les pauvres », écrit Paul dans sa lettre aux Galates (2.10). Notre

mémoire de Dieu se manifeste dans notre amour pour tous ses enfants, et particulièrement les plus pauvres et les plus humbles. Cette mémoire n'est pas une fixation sur le passé; elle nous pousse à vivre l'amour universel de Dieu dans le présent. Augustin dit que « la mémoire est le présent du passé ».

Célébrer l'Eucharistie et être au service des autres sont deux moyens indissociables de se rappeler Jésus. Dans le premier récit que nous avons de l'Eucharistie, saint Paul rejette la manière dont les riches de la communauté traitent les pauvres quand ils se réunissent : « Vous êtes donc réunis en un même lieu, et vous ne mangez pas le repas du Seigneur, oui, chacun prend son propre souper au préalable, au moment de manger, l'un est affamé, l'autre est ivre » (1 Co. 11. 20 et ss.).

Jean Paul II insiste sur cette unité entre la célébration du sacrement et l'édification de la communauté : « Il y a encore un point sur lequel je voudrais attirer l'attention parce que sur lui se joue d'une manière notable l'authenticité de la participation à l'Eucharistie, célébrée dans la communauté : c'est l'élan qui s'en dégage en vue d'*un engagement effectif dans l'édification d'une société plus équitable et plus fraternelle » (Mane Nobiscum* (2004) 28, italiques dans le texte). Notre partage du corps et du sang du Christ doit toujours aboutir à la construction d'une communauté dans laquelle la dignité et l'humanité de chacun sont reconnues et appréciées, puisque nous sommes tous enfants de Dieu.

Ainsi la liturgie et la prière ne sont pas, pour les chrétiens, distinctes de notre vie quotidienne, où nous devons relever le défi de bâtir une société aimante et juste. Une Eucharistie dans laquelle nos vies ne sont pas ouvertes à ceux qui sont marginalisés et exclus n'est pas un geste d'action de grâces dirigé vers 'Dieu avec nous', Emmanuel.

La communauté chrétienne et tous ceux qui croient en Jésus-Christ sont appelés à témoigner de l'unité fondamentale des deux commandements, aimer Dieu et son prochain, à se rappeler le vaste rayonnement de l'amour de Dieu. C'est le contexte dans lequel devrait s'inscrire Caritas Internationalis, dans la prédication de l'Église. C'est ce qui lui donne son identité et définit sa mission.

La tâche de Caritas Internationalis

La mission de l'Église est une réalité complexe. La préoccupation sociale pour la justice, la promotion de l'épanouissement humain ne sont évidemment pas la seule et unique tâche de l'Église, mais c'en est « un élément fondamental » et un aspect indispensable de notre *koinonía.*

Caritas Internationalis est, au cœur de la mission de l'Église, un signe de l'amour de Dieu pour l'humanité en Jésus-Christ. Son nom même signifie « l'amour entre les nations » et il exprime notre espérance d'un Royaume de Dieu dans lequel toutes les hostilités et divisions seront abolies. Caritas, comme expression de la mission de l'Église, témoigne de la présence de l'amour de Dieu pour toutes les personnes et, surtout, pour les petits et les plus humbles, pour les pauvres : c'est l'option préférentielle pour les pauvres, soulignée par Benoît XVI (cf. discours inaugural d'Aparecida). La solidarité avec les pauvres implique à la fois d'être personnellement près d'eux et, simultanément, d'être attentifs aux causes humaines de la pauvreté dans le monde.

Le pape Benoît a affirmé son désir de « susciter dans le monde un dynamisme renouvelé pour l'engagement dans la réponse humaine à l'amour divin » (DCE 1.1). Sa présentation du commandement de l'amour dans les Évangiles revêt une pertinence d'autant plus grande pour la tâche de Caritas. Les Évangiles parlent de l'amour de Dieu et de l'amour du prochain, mais le Saint-Père souligne l'unité profonde des deux aspects : « L'amour de Dieu et l'amour du prochain se fondent l'un dans l'autre: dans le plus petit, nous rencontrons Jésus lui-même et en Jésus nous rencontrons Dieu » (ibid. 15 et 18). Par conséquent : « fermer les yeux sur son prochain rend aveugle aussi devant Dieu » (ibid. 16).

Aujourd'hui, l'Église relève de nouveaux défis dans notre monde globalisé. Benoît XVI a affirmé dans le message pour la Journée mondiale de la paix (2009) : « *combattre la pauvreté implique une considération attentive du phénomène complexe de la globalisation* » (2). Comment pouvons-nous être fidèles à ce que nous avons reçu, dans les évangiles et dans la tradition de l'Église, et fidèles au don que Dieu offre en ce nouveau monde dans lequel les liens entre les êtres humains sont plus étroits que jamais auparavant? Comment pouvons-nous relever les défis du changement climatique, qui menace l'avenir même de l'humanité? Comment répondons-nous à un nouveau dynamisme économique dans lequel des pays comme la Chine et l'Inde émergent comme des acteurs importants?

Caritas Internationalis a un rôle clé à jouer dans la réponse de l'Église à ces nouveaux défis, et pas simplement à la souffrance et aux injustices d'une économie mondiale qui apporte l'abondance à quelques-uns et le dénuement et la violence à d'autres. C'est une expression de ce qu'est l'Église comme signe et sacrement de « la pleine unité de tous les hommes dans le Christ » (*Lumen Gentium* 1).

Nous nous rappelons comment Saint Paul, apôtre parmi les gentils, a invité l'Église à s'ouvrir à tous les peuples, à leurs histoires et à leurs cultures. Comment pouvons-nous être mieux à l'image de Notre Seigneur, en qui « il n'y a ni juif ni grec, il n'y a ni esclave ni homme libre, il n'y a ni mâle ni femelle, car tous vous ne faites qu'un dans le Christ Jésus » (Gal. 3,28). Nous devons nous affranchir d'une étroite vision eurocentrique, celle de l'ancienne chrétienté, pour découvrir les valeurs de toutes les autres cultures et traditions, sensibles à ce qu'elles ont à offrir et à ce dont elles ont besoin, nous rappelant le conseil reçu par Paul des « colonnes » de l'Église de Jérusalem : « gardez en mémoire les pauvres » (Gal. 2:10).

Si Caritas Internationalis doit être un signe efficace de l'identité et de la mission de l'Église, il sera utile qu'elle clarifie sa propre identité, comme fédération de 165 organisations. L'identité chrétienne est à la fois donnée en réponse aux évangiles et découverte alors que nous rencontrons le Christ en chacun et dans les étrangers. Caritas fait partie du mouvement de l'Église vers les démunis, les pauvres, quelles que soient leur identité ou leur confession religieuse. Caritas y parvient le plus efficacement lorsque ses organismes constitutifs découvrent leur identité ensemble, dans une mission et une vision communes plutôt que dans une identité exclusive ou concurrentielle, chacun préservant sa propre autonomie, dynamisé par son amitié avec les autres.

Le signe de Dieu fait homme: un monde de *caritas* sans frontières

Par Erny Gillen

1. Introduction

Vous vous trouvez sur la place du marché de Gressier, en Haïti, et vous discutez de l'approche à adopter. Le prêtre local est engagé dans une vive discussion avec le représentant de la Croix-Rouge sur le meilleur endroit où construire le centre de santé. Le représentant de Malteser International ne sait pas encore si son organisation restera sur place. Caritas Suisse, Caritas Autriche et Caritas Luxembourg veulent reconstruire les maisons détruites par le tremblement de terre. Le prêtre local croit que le meilleur moyen de reconstruire serait en partenariat avec une ONG locale non religieuse, puisque cette organisation collabore depuis longtemps avec des personnes de la région et les connaît bien. Caritas Haïti et Caritas Internationalis souhaitent distribuer davantage de trousses de cuisine et d'abris. On est toujours à la recherche de camions et de bénévoles, et d'autres précipitations abondantes sont prévues ce soir.

Dans une urgence humanitaire, le fait de mettre l'accent sur les besoins et l'entraide est rassembleur. La Croix-Rouge a monté ses tentes dans le jardin du prêtre. Caritas est hébergée par une ONG locale.

Le prêtre rapporte qu'une équipe de télévision est en route. Cela déclenche l'effervescence parmi les travailleurs humanitaires. Rapidement, on se met à la recherche des tee-shirts, casquettes et badges nécessaires pour identifier et différencier les organisations. Le drapeau suisse et la Croix-Rouge apparaissent tout à coup. Les logos distinctifs de Caritas, CRS, Secours Catholique, Cordaid et Trocaire sont bien en évidence. Le sentiment de coordination qui existait auparavant disparaît temporairement derrière cette scène haute en couleurs. Ce qui est évident au premier coup d'œil, ce sont les divers organismes et leurs bailleurs de fonds. Devant les caméras, chaque organisation souhaite voir son image de marque et son pays d'origine montrés sous leur meilleur jour.

La tension se relâche. Les cameramen sont passés. Et maintenant on se rassemble à nouveau sous la direction du prêtre local pour aborder la situation des démunis. Ce soir, tous se réuniront encore une fois sous les tentes de la Croix-Rouge pour faire le bilan.

2. Introduction théologique : quand Dieu nous tend la main

Au commencement sont le chaos, la confusion et le désordre. Alors Dieu sépare la terre de l'eau, et le ciel et ses étoiles de la terre. Un espace pour les différences est créé. L'ordre émerge de la soupe indistincte du chaos. Dans cette unité fragmentée, Dieu place l'homme créé à son image. Pour ne pas menacer l'unité de la famille humaine, l'homme ne doit pas connaître ni exploiter la différence entre le bien et le mal.[8]

Mais le désir de liberté est si fort que l'homme connaît la chute du paradis, du bonheur et de l'être, et doit payer le prix de la liberté. La lutte pour la vie et pour la survie a commencé : « moi et les miens » contre « toi et les tiens ». Nous commençons à nous affirmer contre l'autre.

Par les prophètes, les signes et les lois, Dieu a cherché à Se faire comprendre à l'homme dans l'histoire du salut.[9] Ne voyant plus d'autre solution, Il a envoyé Son propre fils dans le monde pour susciter la réconciliation de l'homme et le sauver de lui-même et de la mort. Dans Son incarnation, Dieu appelle l'homme à la paix et non à la destruction. En Jésus-Christ, Il montre que le Royaume de Dieu a en effet déjà commencé. Le salut est avec nous. Le mal, le péché et la mort peuvent être vaincus. Jésus montre le chemin.

3. Trois points de départ chez Jésus

3.1 L'homme

Ultimement, ni le *travail* ni la *religion* ni son *sens moral* ne sauveront l'homme. Ce n'est pas à la sueur de son front ou par son travail que Marie, la sœur de

---

8 Cf. Gen. 2, 16 et ss. : « Alors, le Seigneur Dieu donna cet ordre à l'homme : Tu pourras manger de tous les arbres du jardin; mais tu ne mangeras pas de l'arbre de la connaissance du bien et du mal, car le jour où tu en mangeras, tu mourras. »

9 Cf. Hébr. 1, 1 et ss. : « Après avoir, à bien des reprises et de bien de manières, parlé autrefois aux pères dans les prophètes, Dieu, en la période finale où nous sommes, nous a parlé à nous en un Fils qu'il a établi héritier de tout, par qui aussi il a crée les mondes ».

Marthe, servira le Seigneur. Marie, qui écoute la parole de Dieu et qui s'ouvre au Seigneur, a fait le meilleur choix ![10]

Dans la parabole du bon Samaritain, les exemples de ceux qui passent sans s'arrêter démontrent que l'élément clé n'est pas le sacerdoce ou la « bonne » religion, mais plutôt « un cœur qui voit »[11] qui forme la base de l'action christique.[12]

La manière dont Jésus traite les Commandements du Seigneur, transmis à l'homme dans le Décalogue, montre que la loi ne doit pas être interprétée contre son intention en ce qui concerne l'aide aux personnes dans une misère extrême.[13]

Le grand nettoyage entrepris par Jésus replace l'idée de « l'homme et de la femme créés par Dieu » au cœur des choses. Le facteur déterminant concerne la personne elle-même, non son travail ou sa religion ou son sens moral. Le travail qui ne sert pas l'humanité est dénué de sens et faussé. La religion qui rend aveugle à l'autre dans le besoin fait fausse route. Les principes moraux qui font abstraction de la personne et de son salut perdent toute légitimité.

3.2 Le besoin

Les actions de Jésus sont orientées vers la personne. Il parle à tous ceux qui recherchent Dieu.[14] Il guérit le malade et le boiteux.[15] Il donne la vue aux aveugles.[16]

---

[10] Luc 10, 41 et ss. : « Mais le Seigneur lui répondit : Marthe, Marthe, tu t'inquiètes et tu t'agites pour beaucoup de choses; il n'y en a qu'une seule qui soit vraiment nécessaire. Marie a choisi la meilleure part, et personne ne la lui enlèvera ».

[11] Cf. *Deus Caritas Est*, 31b.

[12] Luc 10, 33 et ss. : « Mais un Samaritain qui passait par là arriva près de cet homme. En le voyant, il fut pris de pitié ».

[13] Marc 2, 27 et ss. : « Le sabbat a été fait pour l'homme, et non pas l'homme pour le sabbat. C'est pourquoi le Fils de l'homme est aussi maître du sabbat ».

[14] Cf. Matthieu 9, 11 et ss. : « En voyant cela, les pharisiens interpellèrent ses disciples : Comment votre maître peut-il s'attabler de la sorte avec des collecteurs d'impôts et des pécheurs notoires? Mais Jésus, qui les avait entendus, leur dit : Les bien-portants n'ont pas besoin de médecin; ce sont les malades qui en ont besoin. Allez donc apprendre quel est le sens de cette parole : Je désire que vous fassiez preuve d'amour envers les autres plutôt que vous m'offriez des sacrifices. Car je ne suis pas venu appeler des justes, mais des pécheurs».

[15] Cf. Matthieu 8, 1-4; Matthieu 8, 16-17; Matthieu 9, 1-8; Matthieu 15, 29-31 et beaucoup d'autres passages.

[16] Cf. Matthieu 9, 27-31 : « Lorsque Jésus partit de là, deux aveugles le suivirent en criant : Fils de David, aie pitié de nous ! Lorsqu'il fut arrivé à la maison, les aveugles s'approchèrent de lui. Il leur dit: Croyez-vous que j'ai le pouvoir de faire ce que vous me demandez?

Les miracles accomplis par Jésus montrent que le Royaume de Dieu est proche. Il est fréquemment, et inopinément, révélé dans la rencontre des croyants avec Dieu.

Dans ses paraboles, Jésus décrit le Royaume de Dieu comme étant petit et invisible.[17] Il se développe dans la foi et dans l'espérance de ceux qui font le bien envers leurs semblables. L'enfant en croissance devient un symbole de la personne bénie.[18]

3.3. Sans frontières

Lorsque Dieu libère Son fils de l'emprise violente de l'humanité et l'accueille de nouveau dans Sa propre vie, il introduit une nouvelle perspective dans Son histoire avec le genre humain. La vie de chaque personne se poursuit en lui – au-delà de la mort. Tout le genre humain, toute l'histoire tendent vers Dieu. Quand nous rencontrerons notre Seigneur, Maître et Juge à la fin de nos jours, il ne nous interrogera pas sur les fruits de notre travail, nos affiliations religieuses ou notre conduite morale, mais sur notre humanité et notre propre incarnation à travers l'histoire.[19]

La vie et l'histoire même de Jésus nous révèlent que le Royaume de Dieu est proche.[20] L'incroyable devient possible. Il est réalisé parmi les hommes sous la forme et en la personne de Jésus-Christ. Il représente l'unité de la famille humaine et l'unité avec Dieu. Il est l'alpha et l'oméga, le commencement et la fin. Il est Dieu fait homme, à la fois homme et Dieu. La victoire sur la mort est acquise en Lui.

Oui, Seigneur, lui répondirent-ils. Alors il leur toucha les yeux en disant : Qu'il vous soit fait selon votre foi ! Et aussitôt, leurs yeux s'ouvrirent. Jésus ajouta d'un ton sévère : Attention, veillez à ce que personne n'apprenne ce qui vous est arrivé. Mais, une fois dehors, ils se mirent à raconter dans toute la région ce que Jésus avait fait ».

17 Cf. Matthieu 13, 31 et ss. : « Jésus leur raconta une autre parabole : Le Royaume des cieux ressemble à une graine de moutarde qu'un homme a prise pour la semer dans son champ. C'est la plus petite de toutes les semences; mais quand elle a poussé, elle dépasse les autres plantes du potager et devient un arbuste, si bien que les oiseaux du ciel viennent nicher dans ses branches ». Voir aussi : Matthieu 13, 44-46.

18 Cf. Matthieu 19, 13-15 : bénédiction des enfants; aussi : Luc 7, 11-17 : résurrection du fils de la veuve, Luc 8, 40-56 : résurrection de la fille de Jaïre.

19 Cf. Matthieu 25, 31-46 : « Toutes les fois que vous avez fait ces choses à l'un de ces plus petits de mes frères, c'est à moi que vous les avez faites ».

20 Cf. Marc 1, 15 : « [Jésus] disait : Le temps est accompli, et le Royaume de Dieu est proche. Repentez-vous, et croyez à la bonne nouvelle ! ».

Tous récitent le Notre-Père en tant que Ses frères et sœurs. L'Église à Sa suite rassemble tous les êtres humains et est ouverte à tous. La foi est un don. Elle ne se mérite pas par le travail, la religion ou la loi (*DCE*, 39[21]). Le Dieu amour S'est fait chair et a vécu parmi nous.[22]

Toute personne qui vit la vérité de l'amour devient un enfant de Dieu. L'Église accompagne le genre humain sur le chemin de l'amour. Comme l'amour de Dieu et l'amour de son prochain (*DCE*, 22[23] et 14[24]) s'unissent visiblement dans l'Église, elle-même devient un sacrement de l'unité de toute la famille humaine avec Dieu.[25]

4. Premiers soins pour les signes initiaux de fossilisation structurale : l'intervention paulinienne

Le fait que l'Église catholique repose sur les épaules des deux apôtres Pierre et Paul ne relève aucunement du hasard. Ces deux hommes ont apporté une contribution décisive à la forme de l'Église actuelle. Au tout premier Concile, connu sous le nom de Concile apostolique, les diverses approches et orientations adoptées par ces deux apôtres se sont consolidées en une réponse commune. On a pu éliminer le risque de concevoir et de modeler l'Église comme une nouvelle ou seconde synagogue. Ceux que l'on appelait les chrétiens païens étaient admis directement dans l'Église. L'Épître aux Romains explique clairement pourquoi il en était ainsi : « Car ce ne sont pas ceux qui se conten-

---

21 Cf. *Deus Caritas Est*, Pape Benoît XVI, 2005 (DCE) 39 : « L'amour est possible, et nous sommes en mesure de le mettre en pratique parce que nous sommes créés à l'image de Dieu. Par la présente encyclique, voici à quoi je voudrais vous inviter : vivre l'amour et de cette manière faire entrer la lumière de Dieu dans le monde ».

22 Jean 1, 14.

23 Cf. *DCE* : «…l'amour envers les veuves et les orphelins, envers les prisonniers, les malades et toutes les personnes qui, de quelque manière, sont dans le besoin, cela appartient à son essence [de l'Église] au même titre que le service des Sacrements et l'annonce de l'Évangile ».

24 « Une Eucharistie qui ne se traduit pas en une pratique concrète de l'amour est en elle-même tronquée. Réciproquement, – comme nous devrons encore l'envisager plus en détail – le "commandement" de l'amour ne devient possible que parce qu'il n'est pas seulement une exigence : l'amour peut être "commandé" parce qu'il est d'abord donné ».

25 *Lumen Gentium* 1, 1 : « L'Église étant, dans le Christ, en quelque sorte le sacrement, c'est-à-dire à la fois le signe et le moyen de l'union intime avec Dieu et de l'unité de tout le genre humain… ».

tent d'écouter la lecture de la Loi qui seront justes aux yeux de Dieu. Non, seuls ceux qui accomplissent les prescriptions de la Loi sont considérés comme justes. En effet, lorsque les païens qui n'ont pas la Loi de Moïse accomplissent naturellement ce que demande cette Loi, ils se tiennent lieu de loi à eux-mêmes, alors qu'ils n'ont pas la Loi. Ils démontrent par leur comportement que les œuvres demandées par la Loi sont inscrites dans leur cœur… » (*Rm* 2, 12-16).

Les voies du Seigneur sont impénétrables. En effet, l'Esprit de Dieu ne saurait être commandé. Il agit à la fois dans l'Église et dans le monde car Dieu, origine de toute vie, a créé *toutes* les formes de vie et rappelle *tous* à lui. Le projet de Jésus est ouvert à tous. Et le travail pour l'avènement du Royaume des cieux ne se limite pas au travail de l'Église ou des croyants.[26]

Si cette intervention paulinienne est prise au sérieux et transposée à l'essence et à l'action de *Caritas*, nous en arrivons à une compréhension particulière du projet d'amour de Dieu pour l'homme, des œuvres sociales de l'Église et de *Caritas* comme organisation d'Église.

Le pape Benoît XVI inscrit sans équivoque son pontificat dans la tradition paulinienne lorsqu'il affirme dans sa première encyclique, *Deus Caritas est :* « Je désire… susciter dans le monde un dynamisme renouvelé pour l'engagement dans la réponse humaine à l'amour divin » (*DCE*, 1).

5. Deux personnes peuvent faire la même chose sans aboutir au même résultat

De retour en Haïti et aux interventions humanitaires à la suite du terrible séisme du 12 janvier 2010. Un peu partout, on reconstruit des maisons sous l'égide d'un éventail d'organisations. De l'extérieur, toutefois, on distingue à peine les différences. Une maison est une maison. L'important, c'est que la population reçoit une aide substantielle. Qu'elles soient construites et payées par la Croix-Rouge, Malteser International, les paroisses locales ou une organisation internationale de Caritas, cela ne fait aucune différence – à première vue.

Mais sur deux aspects au moins, on peut distinguer entre les collaborateurs et les organisations : les raisons de leur participation, au sens des *motivations personnelles* et de la vision du monde qui les inspirent, diffèrent tout autant que le *sens* qu'ils attachent à leur action.

---

[26] Actes 28, 28 : « Sachez-le donc : désormais ce salut qui vient de Dieu est maintenant apporté aux païens; eux, ils écouteront ce message! ».

Le chrétien croyant et pratiquant cherchera à comprendre son engagement en Haïti dans la perspective de sa foi. Il suit les traces de Jésus et aide les pauvres à titre individuel. Il le fait sans arrière-pensée, en croyant que la solidarité avec les personnes dans le besoin est un engagement de sa foi. S'il témoigne par ses actions, il témoigne simultanément de sa foi. Il inscrit ses actions dans l'histoire de Dieu avec l'homme et il comprend son travail comme la tâche de construire le Royaume de Dieu.

Lorsqu'une organisation chrétienne prodigue de l'aide dans le domaine des services sociaux, elle compte non seulement sur la motivation chrétienne de ses collaborateurs, mais également sur ses propres principes directeurs et le sens de son rôle propre. Ce dernier l'ancre comme une organisation qui fait partie de la vie religieuse de l'Église. Comme organisation, elle témoigne avec éloquence de l'action aimante de l'Église. Par son action, comme *opus proprium* de l'Église, la communauté ecclésiale elle-même est créée de nouveau. Le pape Benoît XVI rend cette dimension explicite lorsqu'il écrit : « Les organisations caritatives de l'Église constituent au contraire son *opus proprium*, une tâche conforme à sa nature, dans laquelle elle ne collabore pas de façon marginale, mais où elle agit comme sujet directement responsable, faisant ce qui correspond à sa nature. L'Église ne peut jamais se dispenser de l'exercice de la charité en tant qu'activité organisée des croyants (…) » (*DCE*, 29).

Alors Caritas n'est-elle qu'une des nombreuses organisations qui font le bien au nom de Jésus-Christ et de l'Église, ou a-t-elle une vocation et un devoir spécifiques au sein de l'Église?

Certaines organisations caritatives actives dans un seul domaine sont difficiles à distinguer d'autres organisations chrétiennes, sauf par leur attachement particulier à la hiérarchie ecclésiale. D'autres organisations caritatives perçoivent leur rôle comme celui de généralistes des secours d'urgence, là où il le faut. D'autres, en revanche, ont été établies comme des confédérations pour les œuvres sociales de l'Église et conçoivent davantage leur rôle comme celui de coordination et d'interprétation des structures. Chacune des trois approches se retrouve au sein de Caritas Internationalis. Leurs besoins et demandes sont fondamentalement différents, mais elles partagent une appartenance commune au réseau international de Caritas et la plupart utilisent l'appellation 'Caritas' dans leur raison sociale ou leur dénomination.

Bien qu'il soit relativement facile de décrire les caractéristiques qui distinguent Caritas d'autres ONG, il est plus difficile de cerner les caractéristiques

propres aux acteurs de l'Église qui œuvrent dans le domaine de l'engagement caritatif.

À la différence des organisations non chrétiennes, Caritas trouve sa justification dans la foi en Jésus-Christ. À cet égard, elle ne diffère aucunement d'autres organisations chrétiennes et religieuses. Comptant sur son propre sens de l'organisation, au sein de l'Église, elle ne revendique pas d'autre distinction. Elle se perçoit comme une parmi de nombreuses autres, mais dotée d'un profil spécifique. Lorsqu'une organisation de Caritas joue un rôle de coordination dans l'Église, elle peut fonctionner à un niveau différent de celles qui offrent elles-mêmes une aide immédiate.

6. Le charisme spécifique de Caritas

Si l'on tente maintenant de comprendre *Caritas* comme label de la diaconie de l'Église, des questions se posent quant à son charisme spécifique. Qu'est-ce qui distingue l'essence d'une action de *Caritas* par rapport à d'autres organisations d'aide humanitaire dans les relations internes et externes de l'Église? La réponse donnée par le « pape de Caritas » est « le cœur qui voit ». Celui qui ne reconnaît pas le besoin comme tel et qui ne se sent pas personnellement interpellé en tant qu'être humain échoue à voir Dieu dans l'homme en lui-même et va à l'encontre de sa propre famille et du dessein de Dieu. La spécificité de la *Caritas* en ce sens original ne peut et ne doit pas être monopolisée ou, pour emprunter la langue des affaires d'aujourd'hui, « brevetée ». Tout comme chaque être humain doit avoir le droit et l'accès à l'eau, chacun a le droit de pratiquer la *charité*, croyant ou non-croyant, fort ou faible, juste ou pécheur. Chaque organisation qui fournit des secours d'urgence et de l'aide humanitaire est une organisation caritative réalisant la mission la plus fondamentale de l'humanité et se laissant guider par l'amour de charité. Lorsque cette *charité* universellement humaine existe, impliquant une connaissance de Dieu et une relation avec Dieu qui est amour, de telles actions sont empreintes d'une profondeur de vue qui permet au dessein de Dieu d'entrer aussi en jeu. Là où la *charité* – comprise de cette façon – décrit explicitement l'amour de Dieu, l'Église advient, reconnue ou non, identifiée et ignorée.

La dimension universelle des actions caritatives ne doit pas être occultée par un système et un mode de comportement possessifs. *Caritas* est toujours, avant tout, une entreprise « *open-source* », fondamentalement ouverte à tous. Le pape Benoît parle de Jésus-Christ, le Fils de Dieu fait homme, comme de l'« amour

incarné », devenant un véritable banquet pour ses disciples dans la communion de l'Eucharistie. « L'union avec le Christ est en même temps union avec tous ceux auxquels il se donne. Je ne peux avoir le Christ pour moi seul; je ne peux lui appartenir qu'en union avec tous ceux qui sont devenus ou qui deviendront siens » (*DCE,* 14). Il apparaît clairement qu'on ne peut fixer aucune limite à l'amour lui-même. Il peut toujours jeter un pont au-dessus de n'importe quel fossé, où qu'il soit. Seul le sens attaché à cet amour de charité fait ressortir les différences et rend le chrétien responsable de sa vie en tant que chrétien et membre de l'Église.

Avant d'aborder dans *Deus Caritas est* le profil et le charisme spécifiques des œuvres caritatives de l'Église, le pape Benoît tourne clairement son attention sur « la situation générale de l'engagement pour la justice et pour l'amour dans le monde d'aujourd'hui » (*DCE*, 30). Il répète sans équivoque ce que le Concile Vatican II avait souligné dans le décret sur l'apostolat des laïcs et confirme que « l'action caritative peut et doit aujourd'hui avoir en vue absolument tous les hommes et tous les besoins » (*DCE*, 30a). Il qualifie les nombreuses formes de collaboration qui transcendent les frontières organisationnelles de « fructueuses » (*DCE,* 30b). Au sujet de la collaboration œcuménique des organisations caritatives, il va plus loin « puisque nous sommes tous animés de la même motivation fondamentale et que nous avons devant les yeux le même but : un véritable humanisme, qui reconnaît dans l'homme l'image de Dieu et qui veut l'aider à mener une vie conforme à cette dignité » (*DCE*, 30b).

De plus, l'introduction du « profil spécifique de l'activité caritative de l'Église » indique de nouveau clairement que pour toutes les organisations caritatives, l'impératif de l'amour du prochain est au fond « inscrit par le Créateur dans la nature même de l'homme » (*DCE*, 31). Pour conserver toute sa puissance d'illumination, l'activité caritative de l'Église ne doit pas simplement fusionner en une option au sein d'œuvres sociales à caractère général.

Le modèle de l'acte de charité chrétienne est et demeure la parabole du bon Samaritain : la préoccupation initiale pour la détresse, à la façon de Jésus. L'action doit se faire « indépendamment de stratégies et de programmes de partis » (*DCE*, 31b). Même à titre de charité chrétienne prévue et ordonnée, entreprise en collaboration avec d'autres institutions similaires, le programme chrétien demeure « le cœur qui voit ». « Ce cœur voit où l'amour est nécessaire et il agit en conséquence ». Le Saint-Père s'oppose énergiquement à toute tentative de traiter une expression concrète de l'amour du prochain comme une occasion de

prosélytisme. « L'amour est gratuit. Il n'est pas utilisé pour parvenir à d'autres fins » (*DCE*, 31c).

Mais alors comment témoigner? On ne doit pas décourager ou interdire aux organisations de *caritatives* chrétiennes et d'Église de faire intervenir Dieu et le Christ. En revanche, on ne doit pas exercer sur elles de pression de rendre témoignage constamment et en toutes circonstances, en particulier si ce témoignage risque de donner l'impression que la gratuité de la charité n'est pas préservée. « Celui qui pratique la charité au nom de l'Église ne cherchera jamais à imposer aux autres la foi de l'Église » (*DCE*, 31c). Cela ne saurait être formulé de manière plus apodictique. Et le pape poursuit en s'adressant directement au lecteur chrétien. Il fait confiance au lecteur pour savoir quand « le temps est venu de parler de Dieu et quand il est juste de le taire et de ne laisser parler que l'amour. Il sait que Dieu est amour (cf. *1 Jn* 4,8) et qu'il se rend présent précisément dans les moments où rien d'autre n'est fait sinon qu'aimer » (*DCE*, 31c). « La meilleure défense de Dieu et de l'homme consiste justement dans l'amour. La tâche des organisations caritatives de l'Église est de renforcer une telle conscience chez leurs membres, de sorte que, par leurs actions – comme par leurs paroles, leurs silences, leurs exemples –, ils deviennent des témoins crédibles du Christ ».

En clair, le message concernant toute velléité de se mettre en avant et se distinguer des autres est le suivant : « Le collaborateur de toute organisation caritative catholique veut travailler avec l'Église et donc avec l'Évêque, afin que l'amour de Dieu se répande dans le monde. En participant à la mise en œuvre de l'amour de la part de l'Église, il veut être témoin de Dieu et du Christ et, précisément, pour cela il veut faire gratuitement du bien aux hommes » (*DCE*, 33).

La tentation de la différenciation fière et arrogante, de se démarquer et de souligner la nature particulière des œuvres caritatives ne trouve ni prétexte ni justification dans les paroles des Saintes Écritures ou du Saint-Père. La « *caritas* » est donnée gratuitement et donc sans distinction. Le fait qu'on ne doit pas disséquer l'amour et mettre en opposition ses diverses expressions est un principe fondamental de *Deus Caritas est*. « Au fond, l'"amour" est une réalité unique » (*DCE*, 8), même si dans chaque cas une dimension ou l'autre peut être davantage mise en évidence comme dimension du même amour.

« L'authenticité » ou « la vérité » de l'amour se révèle dans la relation. Lorsque l'action charitable se borne à l'apport concret d'aide et de biens matériels, dénué de toute relation, elle périt et ne rend justice ni à celui qui donne ni

à celui qui reçoit. L'aide se réduit à des biens, et un échange a lieu qui a certainement un prix, mais qui n'a plus aucune valeur chargée de sens. La véritable valeur de la *charité* ne peut se mesurer en quantités de biens offerts. « Je dois lui donner non seulement quelque chose de moi, mais moi-même, je dois être présent dans le don en tant que personne » (*DCE*, 34).

Pour le croyant, la chaîne de la relation est bouclée avec le maillon relié à Dieu. Le croyant répond à l'amour reçu directement et indirectement de Dieu et transmis dans « le contact vivant avec le Christ » (cf. *DCE*, 36). Dans sa lettre pour le Carême en 1996, la bienheureuse mère Teresa de Calcutta écrivait à ses collaborateurs laïques : « Nous avons besoin de ce lien intime avec Dieu dans notre vie quotidienne. Et comment pouvons-nous l'obtenir? » La réponse citée par Benoît XVI dans *Deus Caritas est* est élégante, succincte et saisissante : « À travers la prière »!

Le charisme spécifique de la charité au sens chrétien et pastoral se situe donc clairement non pas dans le geste d'aide lui-même, mais dans son enchaînement conscient et fidèle au créateur de l'amour lui-même. C'est une tâche pour toute l'Église et pour la communauté des croyants. Tout comme la communauté des croyants ne peut déléguer sa mission d'activité caritative entièrement à *Caritas*, si organisée qu'elle soit, une « *Caritas* ancrée dans l'Église » ne peut entièrement déléguer la prière à la communauté paroissiale ou aux collaborateurs individuels. Il s'agit de préserver et de maintenir le cycle de l'amour dans la prière.

Le Saint-Père Benoît XVI affirme dans son encyclique ultérieure portant sur les questions sociales, *Caritas in Veritate* : « La charité (caritas) est amour reçu et donné. Elle est "*grâce*" (*cháris*). Sa source est l'amour jaillissant du Père pour le Fils, dans l'Esprit Saint. C'est un amour qui, du Fils, descend sur nous. C'est un amour créateur, qui nous a donné l'existence; c'est un amour rédempteur, qui nous a recréés. Un amour révélé et réalisé par le Christ (cf. *Jn* 13, 1) et "répandu dans nos cœurs par l'Esprit Saint qui nous a été donné" (*Rm* 5, 5). Objets de l'amour de Dieu, les hommes sont constitués sujets de la charité, appelés à devenir eux-mêmes les instruments de la grâce, pour répandre la charité de Dieu et pour tisser des liens de charité » (*CiV*, 5).

Poursuivant sa réflexion, Benoît XVI précise : « La charité manifeste toujours l'amour de Dieu, y compris dans les relations humaines. Elle donne une valeur théologale et salvifique à tout engagement pour la justice dans le monde » (*CiV*, 6). Ici, le pontife exclut une fausse interprétation que certains donnent à *Deus*

Caritas est (*DCE*, 29), relativement à la détermination de la relation entre « justice » et « amour ». Ici, il ne peut y avoir aucune séparation ou division des tâches, ni subordination de l'amour – pour quelque raison que ce soit – à la justice et à ses conditions. « La justice est inséparable de la charité, elle lui est intrinsèque. La justice est la première voie de la charité ou, comme le disait Paul VI, son "minimum", une partie intégrante de cet amour en "actes et en vérité" (*1 Jn* 3, 18) auquel l'apôtre saint Jean exhorte » (*CiV*, 6).

Ce lien délibéré entre amour et justice est l'essence même de l'image du « cœur qui voit » dont émane une vision et qui fournit l'élan à l'action. Si la soif de justice est absente de l'activité caritative, cette dernière a tôt fait de se limiter à de simples interventions de secours d'urgence, ignorant le fait que la détresses, si elle est évitable, est aussi et toujours scandaleuse.

Ce que nous révèlent les Saintes Écritures et la tradition au sujet du charisme spécifique de *Caritas* est peut-être étonnant, mais cela va directement au cœur du sujet : la *Caritas* n'a pas besoin de, et ne doit pas, se distinguer d'autres actions caritatives aimantes – dans et en dehors de l'Église – à l'égard des personnes dans le besoin. Ici « *humanum* » et « *christianum* » se rejoignent.

S'il y a concurrence entre les activités, les initiatives et les projets de *Caritas* et d'autres gestes d'amour, d'Église ou non, elle doit se faire en privilégiant la qualité. Ici, la concurrence entre prestataires de services peut même contribuer à rehausser la qualité et prend ainsi en compte les besoins de ceux qui comptent sur cette aide.

7. Maintenir le charisme en interne

En interne, donc dans l'Église et Caritas Internationalis, le défi consistera à soutenir et à accompagner les personnes et les organisations qui exercent la diaconie, à tous les niveaux. Le pape Benoît XVI a par son pontificat formellement reconnu cette « manière d'être Église ».

Pour les diverses organisations de Caritas, le défi restera toujours de créer un espace intérieur de prière, de réflexion et d'interprétation. Le Conseil pontifical *Cor Unum* montre un bon chemin par l'organisation de retraites spirituelles pour les responsables de *Caritas*. Ces réunions offrent des occasions de communication horizontale et verticale qui abolissent toutes les frontières. Caritas Internationalis a ajouté un préambule et un post-scriptum théologiques à ses statuts révisés. Ces derniers précisent que les constitutions visent un objectif plus élevé. Le fait que les statuts exigent que Caritas Internationalis crée une

« Commission théologique » est un signe et une incitation pour toutes les organisations nationales de Caritas à promouvoir et soutenir la théologie dans leurs actions.

Bon nombre de paroisses et de diocèses s'ouvrent aux gens dans le besoin et, ce faisant, deviennent eux-mêmes un lieu de foi vécue, témoignant ainsi de l'amour de Dieu. Dans un tel contexte, les institutions caritatives peuvent jouer un rôle-clé comme ambassadeurs des pauvres, en préparant et en appuyant des rencontres de part et d'autre.

C'est ainsi que l'Église – dans son ensemble et comme *Caritas* – peut réaliser sa propre vocation et devenir le sacrement de l'amour dans le monde. Comme signe et instrument de l'union intime avec Dieu et de l'unité de tout le genre humain, il incombe à l'Église, à tous les échelons, d'abolir les limites de la *caritas* et, pourtant, de l'universaliser. *Caritas*, en tant que telle et en tant qu'Église agit comme signe de l'incarnation et à la suite de Jésus, qui est mort pour tous et a été ressuscité pour tous.

Ce chemin d'accomplissement comporte bien des pas et des étapes. Aucun n'est trop modeste ou trop insignifiant pour être identifié et reconnu. Personne n'est allé si loin qu'il ne puisse pas et ne doive pas se développer davantage. Caritas, comme organisation et comme individus en action, doit sans cesse se raffermir dans la foi.

Caritas et le caractère sacramentel de la vie chrétienne

Par Dr. Maria Clara Bingemer et Prof. Dr. Klaus Baumann

1. Les racines

Décrivant le Mystère de l'Église, la Constitution dogmatique de Vatican II la caractérise comme un sacrement en utilisant le terme au sens large, comme l'avaient fait les théologiens patristiques : « L'Église étant, dans le Christ, en quelque sorte le sacrement, c'est-à-dire à la fois le signe et le moyen de l'union intime avec Dieu et de l'unité de tout le genre humain » (*Lumen Gentium*, 1). Ces mots expriment de façon concise la façon dont l'Église comprend « sa propre nature et sa mission universelle » (*ibid.*).

Imprégnée de l'effusion de l'Esprit-Saint et fortifiée par sa *dynamis* (énergie) comme fruit de la passion et de la résurrection du Christ, l'Église est appelée à servir de sacrement, en tant que signe et moyen efficace de la propagation de l'amour de Dieu dans le monde entier (DCE, 33). En conclusion de sa première encyclique *Deus Caritas est*, le pape Benoît XVI met l'accent sur la mission de l'Église au service de caritas /agapè /amour (DCE, 42). Cette mission – qu' évoque l'expression *Lumen Gentium* – vise une union intime avec Dieu et l'unification de tout le genre humain en une même famille dans le Christ. Vivre le commandement du Christ d'aimer comme Il a aimé revient donc à partager cette réalité sacramentelle de l'Église, tant au plan personnel que communautaire. Manifestement, non seulement la liturgie et la prédication de l'Évangile, mais aussi toute activité de *caritas* personnelle et organisée, jouent un rôle essentiel pour réaliser cette essence sacramentelle de l'Église. Comme le Saint-Père l'a formulé succinctement : « l'amour envers les veuves et les orphelins, envers les prisonniers, les malades et toutes les personnes qui, de quelque manière, sont dans le besoin, cela appartient à son essence au même titre que le service des Sacrements et l'annonce de l'Évangile. L'Église ne peut pas négliger le service de la charité, de même qu'elle ne peut négliger les Sacrements ni la Parole »

(DCE, 22). De fait, servir son prochain dans le besoin revient à tisser des liens avec lui ou elle et en même temps avec Dieu dans le Christ qui S'est identifié avec la souffrance et qui a Lui-même servi le genre humain comme « le bon Samaritain » dans le don de soi.

En tant que communauté, l'Église doit donc pratiquer l'amour en prenant soin des souffrances du prochain et de ses besoins, y compris matériels, d'une manière ordonnée. C'est là une tâche « pour la communauté ecclésiale entière, et cela à tous les niveaux : de la communauté locale à l'Église particulière jusqu'à l'Église universelle dans son ensemble » (DCE, 20), appelée à être « toujours plus expression et instrument de l'amour qui émane de Lui » (DCE, 33). Les organisations de *caritas* ont formé un élément essentiel et indispensable de l'Église et de ses structures fondamentales dès ses débuts. Le « service social qu'ils devaient effectuer était tout à fait concret, mais en même temps, c'était aussi sans aucun doute un service spirituel; c'était donc pour eux un véritable ministère spirituel, qui réalisait une tâche essentielle de l'Église, celle de l'amour bien ordonné du prochain » (DCE, 21).

Ces réflexions fondamentales sur la nature de l'Église rendent manifeste le fait que la *caritas* – y compris les organisations de *Caritas* de l'Église à tous les échelons – fait partie de la dimension et du service sacramentels essentiels de l'Église. Elle est nourrie par la vie sacramentelle de l'Église dans un sens plus étroit qui doit stimuler l'Église et la vocation de chaque chrétien au service de l'amour.

2. Le baptême : la source

Le baptême est sans aucun doute le sacrement le plus souvent cité dans le Nouveau Testament. C'est le sacrement de l'initiation chrétienne, la porte par laquelle les juifs et les gentils auront accès à la communauté de ceux qui croient en Jésus-Christ et qui Le suivent durant toute leur vie, jusqu'à la mort.

C'est également ce qui définit le chrétien à l'intérieur de l'Église et qui est commun à tous les croyants, ordonnés ou non : le fait ecclésiologique d'être baptisé. Cela signifie le fait d'être – avec tous les autres membres de la communauté – introduit par le baptême dans un nouveau mode d'existence : l'existence chrétienne, assimilée au Christ lui-même, incarné, mort et ressuscité dans son Mystère pascal.

Le baptême est donc notre réponse à l'appel de Dieu à partager Sa vie, et à adhérer au mystère de la Révélation de Dieu en Jésus-Christ. Toutes les autres

vocations chrétiennes sont des moyens ultérieurs de répondre à cet appel. D'abord et avant tout, il y a le fait que « nous avons tous été baptisés en Jésus Christ… mis au tombeau avec lui afin que, comme le Christ fut réveillé d'entre les morts, nous marchions aussi dans une vie nouvelle » (Rm 6, 3-4).

Il y a donc une conscience de l'existence que possède chaque chrétien dans quelque option, vocation ou état de vie qu'il soit : consacré par le baptême, appelé à rechercher la volonté de Dieu, à la suite de Jésus-Christ, animé par le Saint-Esprit. Cette innovation implique d'abord une rupture radicale par rapport au passé et à ses anciennes alliances, ses compromis secrets avec l'iniquité et ses accommodements et demi-vérités.

Grâce à cette rupture, les baptisés deviennent semblables au Christ – nous oserions dire qu'ils ou elles deviennent un « autre » Christ – dans la similitude de sa mort… pour que, dans la similitude de sa résurrection, ils ne soient plus esclaves du péché, mais qu'ils vivent leur vie pour Dieu (Rom. 6.5-11). C'est de ce mystère pascal du baptême et de ce nouveau mode d'existence qu'il inaugure que doit découler toute réflexion au sujet des laïcs et de questions connexes, comme les ministères au sein de l'Église.

Et cette perspective inscrit toute réflexion sur les laïcs dans le contexte de leur identité de peuple baptisé de Dieu, plutôt que dans un contexte défini par leur relation avec d'autres laïcs – par rapport aux clercs ou aux religieux; elle dénote une compréhension de l'Église dans laquelle nous sommes tous perçus comme des membres à part entière du peuple de Dieu et où le Saint-Esprit, dans une liberté souveraine, réveille en chacun de nous les charismes qui aboutissent aux ministères assurés au bénéfice de tout le peuple de Dieu.

Le sacrement du baptême fait ainsi de chaque chrétien un sacrement du Christ. Tout comme le Christ est un sacrement du Père et que l'Église est un sacrement du Christ. Par le baptême, chaque chrétien est appelé à être un sacrement du Christ, une présence et une action aimante et de *caritas* dans le monde.

3. L'Eucharistie : passer à la pratique concrète de l'amour

Dans chaque Eucharistie, l'Église célèbre et reçoit la présence durable de l'amour et de l'abnégation du Christ pour nous et pour notre salut « jusqu'au bout » (Jn 13,1) dans Sa mort sur la croix et Sa résurrection. À la dernière Cène, le Christ a voulu instituer un signe durable et effectif de l'engagement nouveau et éternel qui, à la fois, communique Son amour et nous appelle à imiter son amour en vivant le nouveau commandement. L'Eucharistie est avant tout

le sacrement de l'amour de Dieu/l'agapè/la caritas qui nous unit à Dieu dans le Christ et crée l'union, la communion dans le Christ entre tous les participants qui sont ouverts et prêts à recevoir cette nourriture d'énergie spirituelle : « L'Eucharistie nous attire dans l'acte d'offrande de Jésus. Nous ne recevons pas seulement le *Logos* incarné de manière statique, mais nous sommes entraînés dans la dynamique de son offrande » (DCE, 13).

Le partage dans l'Eucharistie n'est pas solitaire, mais de nature *sociale* et il implique un *mysticisme social* : les communiants deviennent un dans le Christ. Comme l'écrit Benoît XVI : « Je ne peux avoir le Christ pour moi seul; je ne peux lui appartenir qu'en union avec tous ceux qui sont devenus ou qui deviendront siens. La communion me tire hors de moi-même vers lui et, en même temps, vers l'unité avec tous les chrétiens. » Et il ajoute : « Seulement en gardant à l'esprit cette base christologique et sacramentelle pouvons-nous bien comprendre l'enseignement de Jésus sur l'amour… Dans le 'culte' lui-même, dans la communion eucharistique, sont contenus le fait d'être aimé et celui d'aimer les autres à son tour. Une Eucharistie qui ne se traduit pas en une pratique concrète de l'amour est en elle-même tronquée » (DCE, 14).

De fait, chaque Eucharistie fait de nous des témoins de la compassion de Dieu envers le genre humain et toute la création. Nous pouvons reconnaître l'image aimée de Dieu en chaque personne humaine, fils ou fille, pour qui le Christ a donné Sa vie, nous aimant « jusqu'au bout » (Jn 13,1). Recevoir le « pain rompu » est un appel à devenir à notre tour pain rompu pour autrui et à « s'engager pour un monde plus juste et plus fraternel » (*Sacramentum Caritatis*, 88).

Il faut être explicite sur le lien intrinsèque entre le sacrement eucharistique et l'engagement social qui est ou devient à son tour – au sens plus large de *Lumen Gentium,* 1 – de nature sacramentelle, en s'inspirant de l'exhortation apostolique postsynodale *Sacramentum Caritatis* (89) : « Par le mémorial de son sacrifice, il renforce la communion entre les frères et, en particulier, il pousse ceux qui sont en conflit à hâter leur réconciliation en s'ouvrant au dialogue et à l'engagement pour la justice. Il est hors de doute que la restauration de la justice, la réconciliation et le pardon sont des conditions pour bâtir une paix véritable. De cette conscience naît la volonté de transformer aussi les structures injustes pour restaurer le respect de la dignité de l'homme, créé à l'image et à la ressemblance de Dieu. C'est au moyen du développement concret de cette responsabilité que l'Eucharistie devient dans la vie ce qu'elle signifie dans la célébration ».

Par conséquent, l'Eucharistie est aussi un mystère de libération qui nous interpelle et nous provoque continuellement et nous appelle – y compris les organisations de *caritas* de l'Église – à être de véritables artisans de paix et de justice; par analogie, les Pères du Synode sur l'Eucharistie affirment : « Celui qui participe à l'Eucharistie doit en effet s'engager à construire la paix dans notre monde marqué par beaucoup de violences et de guerres, et aujourd'hui de façon particulière, par le terrorisme, la corruption économique et l'exploitation sexuelle » (ibid.). Le pape Benoît poursuit : « C'est précisément en vertu du Mystère que nous célébrons qu'il nous faut dénoncer les situations qui sont en opposition avec la dignité de l'homme, pour lequel le Christ a versé son sang, affirmant ainsi la haute valeur de toute personne » (ibid.).

Ces affirmations soulignent le lien nécessaire entre la célébration du mystère eucharistique de l'amour de Dieu et le fait de vivre le sacrement de *caritas*, au milieu du dénuement et de la souffrance, au milieu de l'injustice et de la violence. Cela implique un engagement social envers la dignité humaine, l'amour, la justice et la paix. C'est ainsi une « liturgie d'après la liturgie », comme l'exprime admirablement la théologie orthodoxe; c'est la traduction du mystère eucharistique dans la vie.

Il s'ensuit que le plaidoyer sociopolitique, particulièrement en conformité avec l'option préférentielle pour les pauvres et les opprimés de toute sorte (*Gaudium et Spes*, 1), fait partie de la mission sacramentelle de l'Église au service de l'amour (DCE, 42). Cette mission est exercée non seulement par les fidèles individuels, mais aussi nécessairement par les organisations ecclésiales de la *caritas* qui sont engagées à mettre en pratique la doctrine sociale de l'Église. Encore une fois, un tel engagement est nourri par l'Eucharistie comme sacrement de la *charité* par excellence et nous permet, par l'énergie de l'Esprit-Saint, de transcender la logique de l'égoïsme et de la haine qui tendent à détruire la cité de l'homme. En revanche, comme l'affirme le pape Benoît XVI : « La *cité de l'homme* n'est pas uniquement constituée par des rapports de droits et de devoirs, mais plus encore, et d'abord, par des relations de gratuité, de miséricorde et de communion. La charité manifeste toujours l'amour de Dieu, y compris dans les relations humaines. Elle donne une valeur théologale et salvifique à tout engagement pour la justice dans le monde » (*Caritas in Veritate*, 6). Elle est sacramentelle dans le service de l'union avec Dieu et Sa volonté et la promotion de l'unité de tout le genre humain.

4. Les pauvres et les opprimés : présence sacramentelle du Christ souffrant

Le service attentif et affectueux des pauvres est au cœur de l'Évangile de Jésus-Christ, qui a dit : « Heureux les pauvres » (Luc 6). C'est à cette aune que nous sommes jugés : si nous avons donné du pain aux affamés, de l'eau à ceux qui ont soif et des vêtements à ceux qui sont nus.

La souffrance de l'autre – le pauvre, la veuve, l'orphelin, l'étranger – doit être la principale préoccupation de chacun des disciples de Jésus-Christ. Comme l'a dit le philosophe religieux Nikolaï Alexandrovitch Berdiaeff : « Si j'ai faim, c'est un problème matériel. Si l'autre a faim, c'est un problème spirituel. »

Il ne s'agit pas, pour les chrétiens, d'idéaliser la pauvreté ou les pauvres, mais plutôt de l'attaquer pour le fléau qu'elle est – de protester contre elle et de lutter pour l'éradiquer. Les pauvres ne sont pas des figures présentées de manière sentimentale ou idéalisée, ce sont ceux qui sont marginalisés par la société, exploités et opprimés, ce qui les empêche de s'épanouir, dans la dignité et l'espérance. Dieu s'identifie avec ces hommes et ces femmes, en la personne du Fils incarné, qui a revêtu notre chair fragile et s'est soumis à la souffrance que peuvent subir les êtres humains. Pour ce qui est du service des pauvres, les chrétiens et les non-chrétiens servent leur Seigneur qui est présent en eux : *« Amen, croyez-en ma parole, chaque fois que vous avez agi de la sorte avec le plus petit de mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait »* (Mt 25, 40).

Par conséquent, la raison d'opter pour les pauvres est Dieu lui-même, pas une idéologie, une théorie ou le résultat d'une quelconque analyse de la réalité. Dieu s'identifie d'une manière toute particulière avec les pauvres. Dieu est avec ceux qui souffrent de toutes sortes de pauvreté ou d'injustice, vivant en eux, souffrant en eux, se faisant Lui-même/Elle-même visible à travers eux. Cela fait d'eux – les hommes et les femmes qui souffrent de discrimination, d'oppression ou de violence – le sacrement de Dieu dans l'histoire et la société. Et cela n'englobe pas seulement ceux qui sont pauvres sur le plan économique ou matériel, mais aussi « les pauvres en esprit. » Le concept biblique de « pauvre » désigne les opprimés, les victimes d'un ordre mondial injuste, qui ne correspond pas à la justice voulue par Dieu. L'option pour les pauvres doit donc s'étendre aux victimes de racisme, de sexisme et de marginalisation culturelle.

Dans cet engagement, le chrétien peut collaborer avec des frères et des sœurs issus d'autres traditions religieuses ou même avec des non-croyants. Lorsqu'ils

font ces œuvres de justice et de miséricorde, tous pratiquent la *caritas*. Nous voyons ainsi, dans la pratique ordinaire de l'amour, des signes de la présence de la grâce de Dieu parmi nous. Car Jésus nous a toujours précédés (Marc 16,7), en étant présent parmi ceux qui ne connaissent pas encore Son nom. Ainsi, eux aussi font partie intégrante de l'avènement du Royaume de Dieu lorsqu'ils aiment et servent les plus petits de leurs frères et sœurs. Car ce faisant, ils servent l'unité de l'humanité et l'union avec Dieu. Alors la gloire de Dieu est proclamée et le Royaume grandit.

« Non pas être servi, mais servir » – Le leadership au sein de Caritas comme élément de la mission de l'Église au service de l'amour

Par Prof. Dr. Klaus Baumann et Dr. Lesley-Anne Knight

Si le leadership est défini comme un « processus par lequel un individu influence un groupe d'individus afin de réaliser un objectif commun »[27], il est évident que Jésus-Christ a cherché à influencer et à modeler ses disciples à toutes les époques, notamment par Son propre exemple et Son enseignement, assisté par l'influence de l'Esprit-Saint, y compris en ce qui concerne l'usage du pouvoir et des postes de pouvoir. Cela vaut surtout pour le leadership au sein de l'Église en général et, en particulier, de ses organisations Caritas qui sont « une expression de son essence elle-même, à laquelle elle ne peut renoncer » (*DCE*, 25).

Le modèle de leadership de l'Évangile

Lorsque les dix autres apôtres ont entendu dire que Jacques et Jean, les fils de Zébédée, avaient demandé des postes et des honneurs particuliers dans la gloire du Seigneur, ils ont été indignés, parce qu'ils se sont sentis trahis par les aspirations de leurs deux compagnons. Or, ils semblaient eux-mêmes caresser de telles ambitions. Jésus a saisi l'occasion pour leur enseigner Sa propre vision du leadership, qu'Il espérait voir ses disciples adopter à leur tour : « Vous savez ce qui se passe dans les nations : ceux que l'on considère comme les chefs politiques dominent sur leurs peuples et les grands personnages font peser leur autorité sur eux. Il ne doit pas en être ainsi parmi vous! Au contraire : si quelqu'un

[27] Northouse, Peter G., Leadership. *Theory and Practice*, 5e éd., Los Angeles: Sage Publications 2009, 3.

veut être grand parmi vous, qu'il soit votre serviteur, et si quelqu'un veut être le premier parmi vous, qu'il soit l'esclave de tous. Car le Fils de l'homme n'est pas venu pour se faire servir, mais pour servir lui-même et donner sa vie en rançon pour beaucoup » (Marc 10,42-45).

Cet enseignement est une version du nouveau commandement du Christ à l'égard du leadership : « Je vous donne un commandement nouveau : Aimez-vous les uns les autres. Oui, comme je vous ai aimés, aimez-vous les uns les autres. À ceci, tous reconnaîtront que vous êtes mes disciples: à l'amour que vous aurez les uns pour les autres » (Jn 13, 34-35). L'amour du prochain, modelé par l'amour du Christ, est l'*objectif commun,* tout comme de se révéler à autrui comme un disciple du Christ.

De même, le genre de leadership exercé au sein de l'Église et de ses organisations caritatives doit montrer aux autres que ces leaders sont des disciples du Christ; ils sont des leaders dont l'influence favorise un amour mutuel semblable à celui du Christ. Le Christ voulait que ses disciples ressentent ce leadership littéralement, sur leur peau, lorsqu'Il leur a lavé les pieds à la dernière Cène et qu'Il leur a expliqué Son geste : « Vous m'appelez Maître et Seigneur – et vous avez raison, car je le suis. Si donc moi, le Seigneur et le Maître, je vous ai lavé les pieds, vous devez, vous aussi, vous laver les pieds les uns aux autres. Je viens de vous donner un exemple, pour qu'à votre tour vous agissiez comme j'ai agi envers vous. Vraiment, je vous l'assure, un serviteur n'est jamais plus grand que son maître, ni un messager plus grand que celui qui l'envoie. Sachant cela, vous serez heureux à condition de le mettre en pratique » (Jn 13,13-17).

Cet enseignement est si important et si central par rapport à ce que le Christ a voulu transmettre à Ses disciples et à Son Église qu'il est associé à la première des deux seules Béatitudes de l'Évangile de Jean : « Sachant cela, vous serez heureux à condition de le mettre en pratique »[28].

Les évangiles offrent un autre modèle inspirant de leadership au service du Christ : Jean-Baptiste. Ce dernier met d'abord en pratique ce que le Christ applique à ses disciples. Jean-Baptiste est recruté littéralement comme un premier leader et un premier serviteur dans la mission de Jésus-Christ. Il ne s'inquiète pas de perdre de son pouvoir, mais il indique aux autres – probablement ses propres disciples – le chemin de Jésus. Jean-Baptiste sait que lui-même et son propre pouvoir doivent s'abaisser pour que Jésus et Son influence puis-

[28] Dans Jn 20, 29, on peut lire : « Heureux ceux qui croient sans avoir vu ».

sent grandir. « Je vous baptise dans l'eau, mais au milieu de vous se trouve quelqu'un que vous ne connaissez pas. Il vient après moi, mais je ne suis pas digne de dénouer la lanière de ses sandales » (Jn 1, 26-27). Jean s'écria : « Voici l'Agneau de Dieu…» (Jn 1, 30).

Jean-Baptiste *ne compte pas* sur les gratifications associées à sa position de leadership, les récompenses temporelles ou les retours à court terme découlant du pouvoir ou du prestige dans son rôle charismatique. Fort de sa conviction et de son sentiment d'une mission transcendante, il retire une certaine sécurité, une satisfaction et une consolation différentes et profondes d'être témoin de l'arrivée du Messie. Il s'intéresse à la croissance et au développement de ses disciples, même au risque de les « perdre » en tant que disciples. Leur progrès vers le Christ n'est pas menacé ni même entravé par l'envie éveillée chez le Baptiste.

Ses traits de caractère et son intégrité morale dénotent l'importance des qualités de leader au-delà des compétences professionnelles, qualités et autres atouts indispensables. Sans aucun doute, la « formation du cœur » est un processus clé pour chaque personne qui se joint à la mission de nos organisations de Caritas pour servir les pauvres et les opprimés de toutes sortes (*Gaudium et Spes*, 1), en plus des qualifications et compétences professionnelles nécessaires (*DCE*, 31a). Or, cette affirmation s'applique tout particulièrement aux *leaders* des organisations Caritas – à chaque échelon de direction de l'organisation et avec une attention particulière pour les femmes et les hommes qu'ils sont appelés à diriger et à servir. Ce sont, après tout, des êtres humains, et comme l'affirme le pape Benoît XVI : « les êtres humains ont toujours besoin de quelque chose de plus que de soins techniquement corrects. Ils ont besoin d'humanité. Ils ont besoin de l'attention du cœur. Les personnes qui œuvrent dans les Institutions caritatives de l'Église doivent se distinguer par le fait qu'elles ne se contentent pas d'exécuter avec dextérité le geste qui convient sur le moment, mais qu'elles se consacrent à autrui avec des attentions qui leur viennent du cœur, de manière à ce qu'autrui puisse éprouver leur richesse d'humanité » (Ibid.).

Sans doute, les évangiles sont témoins de la position de leadership particulière de saint Pierre au milieu du collège des apôtres de l'Église primitive. Parallèlement, les Actes des Apôtres et d'autres documents de l'Église primitive révèlent aussi des éléments clés de la prise de décision et de l'exercice d'un leadership collégiaux et empreints de prière, surtout en cas de conflit, comme

lorsqu'il est proposé de choisir sept hommes pour servir aux tables (Actes 6,1-6) ou que saint Pierre a justifié son comportement envers les païens parmi les frères à Jérusalem (Actes 11,1-18) ou l'assemblée de Jérusalem (appelée le Conseil des Apôtres), qui a discuté de la prédication de saint Paul sur le salut passant exclusivement par le Christ, libéré des obligations de la loi juive (Actes 15,1-32). De même, dans les communautés locales de l'Église primitive, il existait des collèges d'évêques et d'anciens (p. ex., Actes 20,17). Le leadership était déjà exercé de manière collégiale dans l'Église primitive, qui cherchait à être unie dans le Christ en Esprit, en intention et en action.

Ce genre de leadership pose un défi non seulement pour les leaders à titre individuel, mais aussi pour les organisations modernes qui possèdent une structure de leadership d'équipe – comme c'est le cas de certaines organisations Caritas. Le défi consiste à suivre ce modèle de leadership apostolique axé sur le discernement communautaire, et d'exercer le leadership ensemble.

Responsabilité et formation des leaders

Il existe un leadership dans l'Église, à raison, compte tenu du caractère social de l'être humain et des enseignements du Christ Lui-même. Cela fait partie de sa *diakonia* : l'emploi de ce mot dans le Nouveau Testament s'applique au Christ aussi bien qu'à Ses apôtres et aux hommes et femmes qui servaient les communautés chrétiennes primitives. Les études exégétiques indiquent que le « service » (*diakonia*) implique habituellement un mandat ou une mission officiels et importants confiés par une autorité. Ce service crée donc un rapport entre le donneur du mandat divin ou humain (*ecclésial*), le destinataire du mandat et les personnes visées par l'activité en question. Le destinataire du mandat – même en qualité de leader – ne détient pas de pouvoir autonome, mais il est subordonné et obligé envers le donateur de mandat et le mandat qui lui est confié. Son autorité est toujours déléguée, rattachée à la bonne exécution du mandat reçu. Les leaders de Caritas se rendent compte qu'ultimement, c'est l'Église elle-même qui est le sujet de toutes les activités de Caritas (*DCE*, 32), ayant reçu la mission du Christ au service de l'amour de Dieu (*DCE*, 42).

En termes professionnels et scientifiques, toutes les définitions du leadership s'entendent sur le fait qu'il implique un processus d'influence, autrement dit d'exercice du pouvoir. En grande partie, pouvoir et influence peuvent être utilisés de manière interchangeable. « Une personne exerce le pouvoir lorsqu'elle

a la capacité d'influer sur les croyances, les attitudes et l'action d'autrui »[29]. Le leadership consiste à influencer, à exercer le pouvoir. L'intériorisation de l'enseignement et de l'exemple du Christ et de Son Évangile pour la formation du cœur implique, non pas le *refus* du leadership, de l'influence et du pouvoir, mais leur *transformation* radicale en communion vivante avec le Christ, suivant son exemple. D'un autre côté, cela peut devenir une défense contre les tentations du pouvoir ou de la prééminence, qui exercent presque inévitablement une attraction régressive pour l'être humain.

Les leaders de l'Église en général et les leaders de ses organisations Caritas sont responsables des structures, des procédures, de l'ambiance et de la culture de leurs organisations et institutions respectives. Ces dernières doivent être cohérentes et compatibles avec la mission de l'organisation afin de favoriser un amour semblable à celui du Christ, de répondre aux besoins et à la souffrance des êtres humains dans un esprit d'amour dévoué. Les leaders de Caritas sont responsables du développement des personnes qui consacreront leur énergie, leurs compétences et leur temps aux activités de *caritas* organisées, comme un « *opus proprium* » de l'Église (*DCE*, 29.3). Par conséquent, ils dirigent « avec l'attention du cœur » pour les besoins essentiels des collaborateurs, des employés et des bénévoles qui sont confiés à leur leadership. Et cela englobe leur besoin de formation continue du cœur : « il convient de les conduire à la rencontre avec Dieu dans le Christ, qui suscite en eux l'amour et qui ouvre leur esprit à autrui » (*DCE*, 31 a).

Lorsque Robert K. Greenleaf a inventé le terme de « leader-serviteur », il se peut qu'il ait été inspiré non seulement par la recherche du succès matériel, mais par le modèle et l'enseignement du Christ. Il décrit ce genre de leader comme une personne qui est un serviteur avant tout et qui cherche à servir avant tout, contrairement aux leaders qui sont des leaders avant tout et qui cherchent à diriger avant tout. Bien entendu, c'est là une distinction utile qui fait écho aux paroles du Christ citées ci-dessus. Les leaders qui servent comme l'a fait le Christ prennent en compte les besoins et les priorités fondamentales de leurs collègues de manière à stimuler leur croissance et leur développement en tant qu'êtres humains, afin qu'à leur tour ils puissent devenir des serviteurs. Cela peut impliquer tout d'abord qu'ils respectent et apprécient chaque collaborateur pour sa personnalité bien à lui. Deuxièmement, qu'ils fassent preuve

[29] Bennis, Warren, *The Challenges of Leadership in the Modern World*, in: American Psychologist 62 (2007) 2-5, ici : 5.

d'un solide jugement professionnel et protègent équitablement les périodes de travail et de loisirs convenues. Et troisièmement, qu'ils pratiquent et promeuvent une supervision qui favorise le développement et la croissance personnels et professionnels d'une façon holistique.

En règle générale, les leaders accomplis ont développé plusieurs compétences utiles à leur rôle de leadership (qui s'appliquent également aux leaders de l'Église et de Caritas) :

- Ils savent susciter le sens de la mission.
- Ils savent motiver les autres à se joindre à eux dans cette mission et à collaborer à un ou des objectifs concertés implicites dans la mission.
- Ils sont capables de faire preuve de souplesse et de créer une architecture sociale et professionnelle évolutive pour leurs collaborateurs.
- Ils dégagent et entretiennent de la confiance et de la détermination. Ils sont prêts à recevoir des commentaires et ils peuvent eux-mêmes en émettre en temps opportun.
- Ils demandent des conseils et des avis.
- Ils inspirent, entraînent et guident d'autres personnes pour les aider à développer des compétences personnelles et professionnelles et des qualités de chef.
- Ils encouragent la prise de décision et la pensée créatrice axée sur les solutions à tous les échelons.
- Ils atteignent les objectifs qu'ils se fixent avec réalisme.[30]

Et pour les leaders de Caritas, nous pourrions ajouter ce qui suit :

- Ils sont conscients, humblement et avec reconnaissance, d'être des instruments dans la main du Seigneur et ils se libéreront ainsi de la prétention de devoir réaliser, personnellement et seuls, l'amélioration nécessaire du monde *(DCE, 35-36)*.

Leaders-serviteurs ayant besoin du Christ et de l'apprentissage

Leaders-serviteurs ayant besoin du Christ : à bien des égards, les leaders-serviteurs sont appelés personnellement à vivre la mission des organisations Caritas.

[30] Cf. Senge, Peter, Schamer, C. Otto, Jaworski, Joseph et Flowers, Betty Sue, Presence – An Exploration of Profound Change in People, Organisations, and Society, London: Brealey 2005.

Ils savent que séparés du Christ, la vraie vigne, ils ne peuvent rien faire.

Comme les organisations Caritas se sont mises à servir et à réaliser la mission de l'Église dans le service de l'amour (*DCE*, 42), leurs leaders-serviteurs vivent dans une union profonde dans l'Église en tant que communion hiérarchique, et ils servent sa mission sacramentelle, qui est à la fois le signe et le moyen de l'union intime avec Dieu et de l'unité de tout le genre humain (*Lumen Gentium*, 1). Ce leader « veut travailler avec l'Église et donc avec l'Évêque, afin que l'amour de Dieu se répande dans le monde. En participant à la mise en œuvre de l'amour de la part de l'Église, il veut être témoin de Dieu et du Christ et, précisément, pour cela il veut faire gratuitement du bien aux hommes » (*DCE*, 33).

D'une part, ils doivent être professionnellement formés à leurs tâches de leadership, mais ils doivent aussi être spirituellement capables de discerner de manière critique, de mettre en application et de transformer des compétences et des stratégies séculaires de leadership dans l'esprit du Christ, c'est-à-dire dans un esprit de service et d'amour oblatif. Devenir un leader-serviteur au sein de Caritas dépend davantage de *qui vous êtes* que de *ce que vous faites*. Être véritablement une personne qui marche dans les pas du Christ, dans la reconnaissance des autres êtres humains, est vraiment l'aspect clé du leadership de notre temps, et à une échelle qui n'a peut-être jamais été nécessaire auparavant. Être un leader-serviteur exige de passer des hiérarchies organisationnelles, avec des leaders en haut de la pyramide, à des communautés plus horizontales et collégiales de collaborateurs et de réseaux. Le leadership hiérarchique fondé uniquement sur la position et l'autorité officielle est foncièrement inadéquat.

Une tentation répandue du leadership semble être de se préoccuper grandement de l'obtention et de l'usage du pouvoir, de diriger le changement, d'influencer des gens et de conserver l'apparence du commandement. De plus, d'après Betty Sue Flowers[31] : « un des obstacles sur la route des groupes qui évoluent actuellement est le fait de croire qu'ils doivent attendre l'émergence de leaders – de personnes qui incarnent la voie de l'avenir. Mais l'avenir peut émerger au sein du groupe lui-même, sans être incarné dans un 'héros' ou un 'leader' traditionnel. C'est la clé du progrès – que nous devons susciter une nouvelle forme de leadership qui ne dépend pas d'individus extraordinaires »,

[31] Cf. Northouse, Peter G., Leadership. Theory and Practice, 5e éd., Los Angeles: Sage Publications 2009. Field, R. George, A test of the Vroom-Yetton Normative Model of Leadership, Journal of Applied Psychology 67 (1982) 523-532.

mais pourrions-nous ajouter- de personnes continuellement modelées par l'Évangile.

Les leaders-serviteurs doivent donc savoir qui ils sont. Il est tout aussi important, cependant, qu'ils sachent qui ils sont appelés à devenir. Saint Paul, dans sa lettre aux Corinthiens, nous rappelle qu'« aujourd'hui, certes, nous ne voyons que d'une manière indirecte, comme dans un miroir. Alors, nous verrons directement. Dans le temps présent, je connais d'une manière partielle, mais alors je connaîtrai comme Dieu me connaît » (1 Co. 13,12). Cela est tout aussi vrai des communautés collégiales de collaborateurs et de réseaux de Caritas : « Pour que ces réseaux travaillent avec une conscience authentique, de nombreuses personnes devront être profondément engagées à cultiver leur capacité de servir ce qui cherche à émerger » (Betty Sue Flowers).

Leaders-serviteurs ayant besoin d'apprentissage : Le mot grec pour disciple ou adepte, « *mathetes* », signifie littéralement élève ou étudiant – celui qui apprend. En fait, nous avons beaucoup à apprendre des théories séculaires du leadership qui ont été analysées avec soin durant de nombreuses décennies (les théories, par exemple, des traits de caractère, des compétences, du style, les approches situationnelles et psychodynamiques, la contingence, les théories chemin-but et des échanges leader-membres, les modèles de leadership transformationnel, authentique et d'équipe, de même que l'éthique du leadership).[32]

Les théories valables du leadership conviennent que le comportement du leader ne suffit pas à guider le comportement des autres pour atteindre des objectifs communs. Si le comportement et le leadership organisationnels pouvaient être réduits à deux dimensions – la tâche et les gens – avec des orientations variant entre les deux extrémités d'un même continuum, les choix qui s'offrent à l'organisation seraient relativement peu compliqués. Cependant, les choses ne vont pas ainsi. Le leadership est un processus d'interactions sociales et systémiques, dynamiques et multiples, quel que soit le rôle positif joué dans le processus par les traits de caractère favorables et l'intégrité morale du leader.

Les leaders d'aujourd'hui doivent avoir une vaste compréhension systémique de la façon dont les composantes s'imbriquent – la relation entre les individus et les groupes à l'intérieur et à l'extérieur de l'organisation, qu'il s'agisse d'une organisation Caritas ou de l'Église dans son ensemble. Ils doivent posséder un sens aigu des affaires et saisir l'interaction entre les divers éléments du fonctionne-

[32] Carlzon, Jan, *Moments of Truth*, New York: Harper Collins Publ. 1989.

ment des organisations de l'Église, de Caritas et des communautés. De plus, gérer l'activité et les besoins humains dans une organisation fondée sur des valeurs et dans un contexte économique incertain, subissant des influences imprévisibles, demande une approche *compatissante, évolutive et prévenante*. Les leaders de Caritas découvrent le potentiel de croissance d'autrui, permettent à l'individu et à l'équipe d'apercevoir l'horizon devant eux. Cela dissout les frontières entre *l'observateur* et *l'observé*, ce qui mène non seulement au sentiment d'un lien profond et étroit, mais aussi au changement et à la transformation.

Au fur et à mesure que s'amenuise l'influence du pouvoir lié à la « position », les leaders ne seront pas seulement nommés parce qu'ils savent tout et peuvent prendre toutes les décisions. Ils ont besoin de pouvoir personnel eux aussi : ils doivent être perçus par leurs disciples comme agréables et éclairés, posant des actes sensés pour leurs collaborateurs. Ils seront nommés parce qu'ils peuvent réunir le savoir collectif disponible pour créer les conditions préalables au travail et à la mission à accomplir. Les leaders-serviteurs servent leurs équipes et leur personnel en mettant en place des systèmes et un environnement qui leur permettent de déléguer la responsabilité du fonctionnement au jour le jour.

Des données probantes montrent que les leaders sont plus susceptibles d'avoir recours à la participation et à la collaboration lorsque : a) la qualité de la décision est importante; b) il est important que d'autres acceptent cette décision (et nous savons qu'il est peu probable qu'ils le fassent à moins d'avoir l'occasion d'y participer); et c) on peut faire confiance aux autres pour se soucier des objectifs du groupe plutôt que de leurs propres préférences seulement.

Le leadership-service ne signifie pas que le leader abandonne la responsabilité des décisions difficiles. Au contraire, cela peut être une partie inévitable du service lui-même. Il n'est pas non plus lié à un leader « singulier ». Le leadership peut s'étendre à une équipe au sein d'une organisation, à une communauté ou à l'Église dans son ensemble. Mais il signifie que les leaders adoptent une attitude d'empathie, suivant l'exemple de Jésus lavant les pieds de ses disciples ou de Jean-Baptiste renonçant à une partie de son influence quand il montre aux autres le chemin de Jésus.

Le leadership revêt également une fonction symbolique. Les actions des leaders ont comme conséquence des valeurs opérationnelles et organisationnelles réelles, et renforcent l'importance de ces valeurs. La vision des leaders est communiquée par des moyens verbaux et non verbaux. La visibilité forme indéniablement une part importante du processus. La visibilité cohérente joue

sur les attitudes, les valeurs et la croyance d'autrui. La raison en est que de nombreux intervenants, employeurs ou communautés peuvent avoir un accès limité aux leaders eux-mêmes. Il existe de nombreux exemples où le contact entre la haute direction et les employés, les collaborateurs ou les bénévoles a été considéré comme un « moment de vérité » dans la compréhension et l'interprétation de la vision des leaders. Ces « moments de vérité »[33] véhiculent quantité d'information vers les collaborateurs sur l'engagement des cadres supérieurs dans la vision, et remplissent ainsi une fonction hautement symbolique. L'exemplarité visible est ainsi un véhicule efficace par lequel la nature symbolique du leadership influe sur les perceptions, les valeurs, les attitudes et le comportement des employés et de la communauté.

En résumé

Les leaders-serviteurs sont appelés à vivre leur vocation de *caritas* et à devenir des motivateurs crédibles et encourageants, de sorte que leurs collaborateurs puissent recevoir l'amour de Dieu dans les rencontres avec le Christ, dans une écoute recueillie de Sa parole, dans les sacrements et dans leur service aux pauvres et aux démunis. En ce sens, ils sont appelés à se laisser transformer par l'amour versé dans leur cœur par le Saint-Esprit (Rom. 5.5). Ils doivent intérioriser l'hymne à la charité / agapè de saint Paul (1 Co. 13), qui enseigne que tout le travail des organisations Caritas est constamment appelé à dépasser la seule pratique : « 'J'aurai beau distribuer toute ma fortune aux affamés, j'aurai beau me faire brûler vif, s'il me manque l'amour, cela ne sert à rien' (v. 3). Cette hymne doit être la *Magna Charta* de l'ensemble du service ecclésial… L'action concrète demeure insuffisante si, en elle, l'amour pour l'homme n'est pas perceptible, un amour qui se nourrit de la rencontre avec le Christ » (*DCE*, 34).

Voilà l'essence même de Caritas. Nous sommes des leaders-serviteurs pour nos bénéficiaires, les pauvres, les marginalisés, les exclus et les personnes privées de droits civiques. La mission globale de Caritas Internationalis est de servir l'unique famille humaine. À titre de leaders-serviteurs, nous devons déceler ce qui se passe, observer ce qui se produit à l'échelle mondiale, nationale et locale, être l'observateur et l'observé. Mais nous devons également être sensibles à la formation, à la croissance et à la culture des individus, et à leur droit de choisir et de participer.

---

[33] Carlzon, Jan, *Moments of Truth,* New York: Harper Collins Publ. 1989.

La Caritas et la mise en œuvre de projets « Vous êtes le sel de la terre... la lumière du monde »

Par Mgr Josef Sayer

1. Un fondement biblique

Dans le sermon sur la montagne, Jésus nous montre la voie: les paraboles sur la manière d'être le « sel de la terre » et « la lumière du monde » dégagent le point déterminant de l'activité de Caritas à la suite de Jésus. Être le sel, la lumière, sont deux images élémentaires appartenant au quotidien des hommes. Sans lumière, on ne peut pas vivre, la vie humaine n'est pas possible. Sans sel, la vie perd sa saveur et son goût, elle devient fade et rebutante.

Ces déclarations sur la manière de marcher à la suite de Jésus et d'être ses disciples acquièrent aussi un certain piment du fait qu'elles suivent immédiatement les Béatitudes dans l'Évangile de Matthieu. Jésus-Christ déclare heureux les *pauvres*, ceux qui *pleurent*, ceux qu'on *persécute* et qu'on *insulte*, ceux qui *n'utilisent pas la violence*. Sont également déclarés heureux ceux qui *s'engagent en faveur de la justice*, les *artisans de paix*, ainsi que les *miséricordieux* et ceux qui *ont un cœur pur*, qui s'ouvrent tout à Dieu. Ceux qui sont déclarés heureux ont donc une vie « fatiguée et chargée », désirent l'avènement de la justice de Dieu et une vie décente, comme des enfants de Dieu. Et il est clair que dans le monde où nous vivons, il y a des obstacles sur le chemin. Des persécutions de toutes sortes menacent ceux qui misent tout sur Dieu et résistent à la tentation d'utiliser la violence.

Tout ceci résonne dans les paraboles qui nous disent d'être sel et lumière. Jésus révèle de manière apodictique ce dont il s'agit: « Vous êtes le sel de la terre », « Vous êtes la lumière du monde ». Il ne dit pas « Essayez d'être le sel de la terre » ou « Efforcez-vous de devenir la lumière du monde ». Non. De façon tout à fait lapidaire, il dit: « Vous êtes ». Mais à nous, disciples de Jésus aujourd'hui, cela peut nous couper la respiration. En sommes-nous capables,

du reste? Sommes-nous à la hauteur de cette mission? De telles questions et de tels doutes n'intéressent pas Jésus. Dans ses explications sur les deux images, il supprime immédiatement les doutes: « Si le sel se dénature... », « On met la lumière sur le lampadaire ». Les images sont claires comme le jour. On ne peut pas être un *petit peu* salé ou bien essayer de l'être. Être la lumière ne tolère pas le fait d'être caché ou d'être à demi dans l'ombre. Il s'agit d'une alternative. Jésus appelle ses disciples à décider. Il les en croit capables. Jésus-Christ, qui tire de telles exigences de la présence de Dieu, ne se contente pas des choses faites à moitié. Il s'agit de la Bonne Nouvelle qu'il reçoit de Dieu pour la donner au *monde*, et il s'agit du dessein de Dieu pour la *terre*. Lui, Jésus-Christ, est lui-même la Bonne Nouvelle pour le salut de la *terre entière*, du *monde entier*. En portant le salut au monde, il ne laisse pas seuls ses disciples dans la tâche d'« être le sel de la terre » et d' « être la lumière du monde ». Il est avec eux « jusqu'à la fin des temps ».

Par là, il nous est dit que Dieu est quelqu'un qui étreint tout et chacun, aime chacun et chacune: c'est justement de cela que doivent témoigner les disciples de Jésus par leur comportement et leurs actes, par leur manière d'être le sel et la lumière. Tout seuls et pris séparément, le découragement pourrait nous envahir devant la tâche qui nous attend. Mais, en tant que *membres de l'Église*, nous sommes impliqués dans la communauté soutenue par l'Esprit Saint. Cette communauté a une vocation *universelle*. L'Église n'est pas seulement une fin en soi. Dans l'Église, il ne peut pas et ne doit pas s'agir que d'elle. Elle ne doit pas s'occuper que d'elle-même et de ses difficultés internes. En effet, elle porte en elle une *fonction de service pour le monde entier* parce que Jésus-Christ est consacré et porteur du salut de Dieu pour *toute la terre*. Le Concile Vatican II déclare au début du communiqué sur l'Église que Jésus-Christ est « lumen gentium », la *lumière des peuples*. Et comme le Christ est la lumière du monde, il a appelé son Église au service pour être « sacrement, signe et moyen de l'union intime avec Dieu et de l'unité de tout le genre humain » (LG 1).

La Caritas, avec ses nombreuses organisations, collaborateurs ainsi que bénévoles, présents dans la plupart des pays du monde, doit aujourd'hui être comprise comme instrument de l'Église au service de l'unité de toute l'humanité. Liée au Christ, et par lui à tous les membres de l'Église, l'ensemble des organisations de la Caritas doit œuvrer, à la suite de Jésus, pour être le sel et la lumière de la « *terre* » et du « *monde* ». Jésus-Christ exige, dans le service aux autres, cet engagement, ce risque de se perdre soi-même. Ce service en-

gendre, dans les innombrables *projets de Caritas*, des « *bonnes œuvres* » (Mt 5, 16). Elles font se développer la relation à Jésus-Christ et son œuvre de salut pour le monde entier. En voyant ces « bonnes œuvres », les hommes arriveront à « *rendre gloire au Père qui est aux cieux* ». C'est là que nous touchons au but des actions et des attitudes des disciples, de la Caritas et de l'Église en général: que tous les hommes rendent gloire à Dieu.

« Rendre gloire au Père qui est aux cieux » ne doit pourtant pas être compris dans le sens où Dieu compterait sur notre action de grâce ou qu'il lui manquerait quelque chose si nous, chrétiens, ou si tous les hommes de la terre ne le louaient pas ou ne lui rendaient pas grâce. Dieu n'est pas dépendant de notre louange. Lui rendre grâce signifie plutôt que nous nous reconnaissons dans notre nature d'hommes créés appartenant à Dieu. En cela, nous accomplissons la volonté de Dieu qui veut nous donner son amour, à chacun et à tous. Ainsi, donataires, nous *répondons* à Son amour. Nous y répondons en témoignant, devant nos semblables et devant la création de Dieu, de l'amour de Dieu pour nous dans la force de l'Esprit de Jésus-Christ, par notre « *amour du prochain* » et nos « *bonnes œuvres* ». C'est exactement cela que signifie « rendre gloire au Père qui est aux cieux ». L'amour pour Dieu n'est pas dissociable de l'amour pour le prochain. On fait l'expérience de l'amour de Dieu et on le reconnaît dans l'amour pour nos semblables. En accomplissant cet amour pour le prochain dans ses projets, le service de la Caritas arrive à son but: l'action de grâce à Dieu dans l'amour pour le prochain ! Lors de son passage à Munich, le Pape Benoît XVI l'a exprimé de la manière suivante dans son homélie: « L'amour du prochain, qui est en premier lieu sollicitude pour la justice, est la pierre de touche de la foi et de l'amour de Dieu ». Ces deux choses sont indissociables et forment une unité.

La Caritas, c'est-à-dire les œuvres caritatives en tant que fonction fondamentale de l'Église, est orientée dans ce sens. En étant dans 200 pays « le sel de la terre » et « la lumière du monde », et en se portant, dans de multiples projets, vers les détresses et les infirmités des hommes en quête d'une vie en commun juste et décente, les organisations de la Caritas de l'Église vivent dans le monde d'aujourd'hui de manière conforme au sermon sur la montagne.

Dans ce qui suit, l'engagement d'innombrables chrétiens va être présenté par une sélection d'exemples de domaines de projets. Il peut être suggéré aux nombreuses personnes qui, au sein de multiples projets de la Caritas dans le monde entier, luttent pour un monde plus attentif aux autres, plus juste et plus

aimant, de réfléchir à leur propre condition de « sel de la terre » et de « lumière du monde ». Elles peuvent apprendre à voir dans sa dimension spirituelle leur activité dans les projets comme action de grâce au Père des cieux. L'échange à ce sujet avec d'autres personnes, lors de rencontres et de congrès de la Caritas, peut aider à surmonter les difficultés et le découragement, et à risquer notre vie et à la mettre dans la balance à la suite de notre Seigneur Jésus-Christ, afin qu'on puisse reconnaître et faire l'expérience de l'amour de Dieu pour tous les hommes et pour sa création.

2. Exemples de domaines de projets pour le travail de la Caritas

2.1. Service aux malades

Le service caritatif de l'Église aux malades remonte à l'Église primitive, qui s'est placée dans la suite de l'enseignement et de l'expérience de Jésus. Le Christ a envoyé les douze Apôtres et 72 disciples pour annoncer la Bonne Nouvelle du Royaume de Dieu et pour *guérir les malades*. Depuis le commencement, l'aide aux malades fait donc partie intégrante du service apostolique fondamental de l'Église. Clément d'Alexandrie, père de l'Église, définit Jésus comme le guérisseur par excellence. Il l'appelle le « medicus mundi », le « médecin du monde », pas seulement à cause des guérisons miraculeuses, mais aussi parce que sa prédication sur la réconciliation, l'amour du prochain et la solidarité a un effet curatif.

L'Église n'a donc pas seulement annoncé le message de Jésus pour le Royaume de Dieu. Les premiers évêques édifiaient déjà des dispensaires et des hospices à côté de leurs basiliques pour venir en aide aux malades et aux personnes dans le besoin. Les cloîtres ont poursuivi cette pratique: ils ont sauvé de l'oubli la connaissance de la médecine antique, au moment de la chute de l'empire romain, et l'ont propagée au début du Moyen-âge ; ils se sont ainsi consacrés au soin des malades. Cette pratique a continué à se développer jusqu'à aujourd'hui: en Chine, par exemple, on trouve des dispensaires aux environs des églises. C'est ainsi qu'est matérialisé le fait d'être la « lumière du monde » de l'Évangile. Les universités apparues par la suite, avec leurs écoles de médecine, sont demeurées pour la plupart rattachées à l'Église jusqu'à la Révolution française. Cependant, lors des temps qui ont suivi la séparation de l'Église et de l'État, le service aux malades est demeuré un domaine d'action particulier aux institutions d'Église, à commencer par les ordres religieux, jusqu'à l'orga-

nisation de la Caritas: des chrétiens se sont efforcés et s'efforcent de voir dans chaque malade le Christ, dont la liturgie du vendredi saint, par le biais du prophète Isaïe, dit que « ce sont nos souffrances qu'il portait et nos douleurs dont il était chargé » (Is 53, 4).

Conformément à cette tradition, constante depuis l'Église primitive jusqu'à nos jours, la Caritas se consacre aujourd'hui aux malades dans une multitude de projets variés. Ceci est très important en particulier dans les pays en voie de développement. C'est également un exemple lumineux de la Caritas: « vous êtes la lumière du monde ».

2.2. Service aux personnes ayant un handicap

Le magnifique travail de la Caritas auprès des personnes handicapées demande d'être particulièrement mentionné. Dans de nombreux pays du monde et dans de nombreux peuples et ethnies, les personnes handicapées souffrent de modèles culturels et de préjugés. Leur dignité humaine est peu considérée, ce qui entraîne un manque de soins, un abandon, voire une disparition ou une mort forcée, et ce, souvent déjà dans la petite enfance. Dans le monde d'aujourd'hui, les services de la Caritas ainsi que leurs collaborateurs ont un rôle précurseur, grâce à la sensibilisation. Des projets de la Caritas deviennent des phares, au sens de Mt 5, 14, qui montrent le chemin d'un monde plus humain.

Et c'est plus nécessaire que jamais. Car, d'après des estimations de l'Organisation Mondiale de la Santé, il y avait en 2000 environ 335 millions de personnes souffrant d'un handicap moyen ou lourd dans le monde. 70% d'entre eux vivaient dans des pays en développement. Le fait que les personnes handicapées soient en même temps relativement touchées par la pauvreté aggrave leur situation. La Banque mondiale estime que 20% des personnes les plus pauvres sont handicapées. *La pauvreté et le handicap lourd sont directement liés*. Il est donc particulièrement important que la *Caritas* et les *œuvres d'Église pour la coopération au développement*, comme les œuvres de la CIDSE (Coopération internationale pour le développement et la solidarité), travaillent ensemble à l'échelle mondiale. Misereor, par exemple, soutient dans de nombreux pays le travail caritatif des conférences d'évêques pour lutter contre la pauvreté, cette dernière représentant un facteur important qui conduit au handicap, voire qui empire le sort des personnes handicapées. Le facteur de la pauvreté est présent par exemple dans le fait que 20 millions de personnes sur terre aient besoin d'un fauteuil roulant mais n'en aient pas. Être le sel de la terre et la lumière du

monde pour les personnes handicapées est et demeure, sans parler de l'évocation répétée, la plupart du temps protocolaire, de la Déclaration des Droits de l'homme, un domaine de travail central de la Caritas.

2.3. La mutilation génitale des femmes

L'engagement de la Caritas en faveur de la santé physique et du bien-être psychique des personnes est apprécié par les différents gouvernements du monde entier, qu'ils soient démocratiques, centralisés, voire même très fortement non chrétiens. Les Églises locales soutiennent la mise en place de structures de la Caritas dans ce domaine. Il me semble néanmoins nécessaire d'attirer l'attention sur le fait toujours aussi grave des mutilations génitales féminines. Cela n'a pas été du domaine de la Caritas pendant beaucoup trop de temps. Mais grâce à Dieu, cette situation est actuellement en train de changer peu à peu. C'est pourquoi quelques exemples vont être évoqués, afin d'inciter à l'engagement dans ce secteur et en même temps d'encourager la Caritas à se préoccuper de ces domaines dans lesquels sont bafoués des droits civiques humains mais aussi des droits économiques, sociaux et culturels.

L'excision et les mutilations génitales féminines sont répandues avant tout dans de nombreuses tribus d'Afrique. En Égypte, en Éthiopie, au Soudan ou à Djibouti, la plupart des femmes sont concernées. Dans d'autres pays, seules les femmes de certaines tribus sont excisées, comme par exemple au Nigeria, au Mali, au Burkina Faso, au Sénégal, au Kenya etc. Les mutilations génitales féminines sont également répandues dans la péninsule arabique (par exemple aux Émirats arabes unis ou au Yémen du Sud), et dans certaines parties de l'Asie.

D'après des estimations, il y a dans le monde entre 100 et 157 millions de femmes et de jeunes filles concernées par l'excision et/ou par les mutilations génitales féminines. Chaque année s'y ajoutent environ deux millions. Il y a donc environ 6 000 nouvelles jeunes filles qui sont excisées par jour. L'excision a des effets qui peuvent être extrêmement négatifs sur la santé physique et psychique des femmes et des jeunes filles.

Bien que des arguments de traditions religieuses et culturelles en faveur de l'excision puissent être avancés, il faut bien voir que le véritable motif de ces pratiques réside dans les sociétés ayant une structure patriarcale et ne reconnaissant pas la valeur égale de la femme dans la vie pratique.

La mutilation génitale féminine représente une violation des droits de l'homme de premier rang. À l'article 3 de la Déclaration universelle des droits

de l'homme est attribué à chaque homme « le droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne » et il est expressément ordonné à l'article 5 que « nul ne sera soumis […] à des […] traitements cruels, inhumains ou dégradants ». La pratique de la mutilation génitale met en danger, voire bafoue un développement libre et sûr.

La foi chrétienne est attestée de façon éclatante là où il est question de la dignité humaine et des droits de l'homme. Car Dieu a donné une dignité inaliénable à chaque homme. Apporter une assistance physique et psychologique aux jeunes filles et aux femmes touchées et mises en danger par cette violation des droits de l'homme que constitue l'excision est donc une tâche de pastorale sociale particulièrement importante dont s'occupe la Caritas dans le monde entier, en montrant ainsi la voie aux autres.

Comme exemple concret, on peut citer un projet à Alexandrie dont la Caritas Égypte d'Alexandrie est responsable. Il faut savoir que la pratique des mutilations génitales féminines est très répandue en Égypte, et dans des formes variées. De récentes recherches estiment que plus de 90% de toutes les femmes mariées d'Égypte sont excisées. La Haute-Égypte est particulièrement touchée, où l'excision des femmes est pratiquée de la même façon par les musulmans et les chrétiens. Elle est certes interdite par la loi en Égypte; mais l'imposition de cet interdit n'a, à peu de choses près, pas réussi, malgré les efforts des institutions publiques. Caritas Alexandrie mise sur le niveau local. Il s'agit d'avoir recours aux ressources déjà existantes, les porteurs du changement, qui se sont également opposés au contexte traditionnel des mutilations génitales féminines, par exemple des femmes qui ont empêché que leurs filles soient excisées, ou des ecclésiastiques des deux Églises chrétiennes et de la religion musulmane, qui refusent de pratiquer l'excision des femmes et des jeunes filles.

Ce que réalise la Caritas pour être le sel et la lumière et promouvoir la *dignité égale des jeunes filles et des femmes* ne saurait être surestimé. Des centres d'écoute et d'information sur le thème de l'excision ont été organisés. Des visites à domicile régulières sont menées auprès de jeunes filles mises en danger par les mutilations génitales et de leurs parents. Cela a abouti à la fondation d'une ligue d'hommes et de femmes qui s'opposent dès à présent à l'excision ou qui se sont prononcés contre. Une chose magnifique: de cette manière, la pratique des mutilations génitales féminines en Égypte est démasquée de façon lente et constante dans son aspect de destruction de la dignité humaine de la femme. Ainsi, les conditions de vie des jeunes filles et des femmes s'améliorent de façon décisive.

2.4. Projets de la Caritas en faveur des employées de maison

C'est là qu'on touche à un défi pour la Caritas dans de nombreux pays, défi devenu virulent avec la mondialisation des marchés. Les femmes souffrent particulièrement des conséquences négatives de la mondialisation, et leurs droits fondamentaux sont bafoués. Le Pape Paul VI a donné à l'Église l'avertissement suivant pour la guider: « L'accent mis sur la justice et les droits des pauvres nous fait clairement reconnaître que les droits des femmes deviennent une affaire prioritaire. Les droits des femmes sont étroitement liés aux droits des pauvres parce que particulièrement les femmes pauvres portent le poids le plus lourd pour assurer la survie de la famille. […] L'intégration des femmes concernées dans la confrontation avec cette triste réalité n'est pas seulement précieuse, elle est absolument nécessaire ».

L'engagement de la Caritas en faveur des employées domestiques, qui, la plupart du temps, sont employées sans contrat et, ce qui concerne particulièrement les émigrées, se font exploiter par leurs employeurs, est de plus en plus devenu une tâche indispensable de notre temps. Nous savons qu'il n'y a de cadre juridique pour ce groupe de femmes que dans peu de pays, ce qui signifie que, la plupart du temps, elles ne peuvent pas demander de protection. Des femmes du Sri Lanka, des Philippines, par exemple, se font recruter par des agences (qui, dans la plupart des cas, ne sont pas reconnues par l'État) pour aller dans un autre pays et gagner de l'argent comme employées de maison pour leur famille pauvre au pays. Pour des femmes qui sont dans des situations de pauvreté désespérée, de telles offres apparaissent comme une bouée d'espoir. Avec un contrat qui a l'air tout à fait correct à première vue, ces femmes arrivent alors dans un pays étranger et apprennent que ce contrat est nul. Une partie d'entre elles disparaissent, vivent comme des « clandestines » dans la peur et deviennent victimes de l'exploitation. À d'autres, on donne un nouveau contrat qui, souvent, n'est pas rédigé dans une langue qu'elles comprennent. Souvent, on leur prend leur passeport. Elles sont donc totalement livrées à la merci de l'employeur. Du reste, de telles exploitations se passent également dans l'Union européenne. En Allemagne aussi, des femmes étrangères font la cuisine, le ménage ou aident aux soins corporels.

Face à cette exploitation des femmes à portée internationale, il est important d'aboutir à des coopérations entre les organismes de la Caritas de différents

pays. Ainsi, la Caritas de la ville polonaise de Grudziadz et l'association de la Caritas de l'archidiocèse de Paderborn conseillent et soutiennent entre autres des femmes de Pologne qui veulent travailler en Allemagne comme employées de maison. Cette consultation comprend une aide juridique, psychologique comme spirituelle.

Le problème de l'exploitation d'employées de maison affecte également des femmes *au sein de leur pays*. Des femmes de minorités ethniques venant de régions reculées sont exploitées comme de la main d'œuvre à bas prix par des citadins et traitées indécemment de multiples façons. Ce phénomène se produit sur tous les continents ; les lois qui l'interdisent, s'il y en a, sont contournées. Caritas Internationalis se veut être le porte-parole de ces personnes démunies et a par conséquent appelé les gouvernements et les employeurs, dans une campagne internationale actuellement en cours, à accorder à ces femmes une protection effective. En avril 2010, le signal du départ a été donné à la campagne avec laquelle Caritas Internationalis a appelé ses organisations membres dans le monde entier à se tourner vers leurs gouvernements respectifs. La politique doit, c'est là ce que réclame la campagne, assurer des conditions de travail équitables et justes pour les employées domestiques et imposer la dignité égale de la femme.

2.5. Projets de la Caritas et aide humanitaire dans les catastrophes

Dans le monde entier, d'innombrables projets de la Caritas s'occupent aujourd'hui de l'aide humanitaire dans les cas de catastrophes naturelles. Cela peut être des catastrophes spectaculaires comme le tsunami après le tremblement de terre dans l'Océan indien en 2004, ou bien le tremblement de terre et les inondations qui ont en 2010 atteint Haïti pour l'un, le Pakistan pour les autres. Du fait que ces catastrophes soient aussi devenues des « évènements médiatiques dans le monde entier », une solidarité jusque-là inconnue a à chaque fois suivi, à laquelle les organisations de la Caritas de nombreux pays ont participé. Ce qui fut impressionnant a été qu'à Haïti, par exemple, la Caritas de différents pays riches n'a pas été seule à se charger de l'aide humanitaire, mais de l'aide est aussi venue *d'autres pays en développement. Les pauvres sont solidaires avec les pauvres* !

En ce qui concerne le Pakistan, il est bon de signaler le fait qu'il est apparu nettement au monde entier que l'aide humanitaire, dans l'esprit chrétien,

est pour *tous* les indigents. L'appartenance à une religion n'y joue aucun rôle. D'après la conception chrétienne de Dieu et des hommes, tous les hommes ont été créés par Dieu. Il nous a *tous* créés avec une dignité inaliénable et son amour est pour *tous*. Pour les chrétiens, il va de soi d'apporter son aide également aux musulmans en détresse.

Les organisations de la Caritas n'accordent cependant pas d'aide humanitaire que dans les catastrophes médiatisées. La Caritas se sait appelée à aider également dans les nombreuses *catastrophes silencieuses et oubliées* du public. En effet, Jésus ne restait indifférent à aucune détresse, et son amour va aux oubliés, aux marginalisés et aux exclus de la société. De même que son message n'était pas destiné qu'au peuple d'Israël mais à tous les hommes, et qu'il est la « lumière du monde », de même la Caritas accomplit ceci à sa suite.

2.6. Projets de la Caritas et changement climatique

L'engagement en faveur de la préservation de la création est devenu sans aucun doute, face au changement climatique dans le monde entier, l'une des nouvelles tâches principales du travail actuel et futur de la Caritas. En effet, le changement climatique aggrave la détresse de nombreux pauvres qui se trouvent de toute façon déjà dans une situation de vie précaire. Les nouveaux défis peuvent être expliqués à l'aide d'un exemple de projet de la Caritas au Bangladesh. Un but important de ce projet est de faire la lumière sur les répercussions du changement climatique, et de développer des stratégies pour en diminuer les effets négatifs pour la population du Bangladesh.

Pour ce qui est de l'arrière-plan, on peut dire ceci: les pays industrialisés ont développé leurs capacités économiques pendant plus de 100 ans. Ce faisant, ils ont utilisé gratuitement l'atmosphère et l'ont contaminée avec du CO_2 et d'autres gaz à effet de serre, ce qui a des conséquences négatives pour le climat. Ces 100 dernières années, la température est montée de 0,7°C en moyenne et, si on n'inverse pas la vapeur à temps, elle augmentera de 4°C ou plus d'ici la fin du XXIème siècle. Les conséquences de ceci, notamment pour les pays pauvres, seraient épouvantables. Bien que les *pauvres* aient à peine contribué à produire du CO_2, ils sont dès maintenant les *plus pénalisés*. La population du Bangladesh constate déjà la chute des récoltes, à cause des températures élevées et du schéma modifié des précipitations. Un approvisionnement défaillant en eau est à prévoir à long terme.

À cause du changement climatique, le niveau de la mer va monter, ce qui touchera de nombreux millions de personnes au Bangladesh. Déjà en ce mo-

ment, les extrêmes météorologiques s'accumulent, comme à d'autres endroits de la planète, ce qui a des conséquences catastrophiques.

Le changement climatique *met en danger les écosystèmes*, avec de graves implications pour la *sécurité alimentaire*. À cause de lui se répandent des *maladies* qui touchent surtout les pauvres, leur accès aux soins étant déjà très précaire. Des personnes de différents pays de la région du Pacifique, d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie font état de telles conséquences et d'autres similaires. Dans maints pays, les inondations se multiplient, dans d'autres s'étendent les déserts. Les fondements de la vie comme les forêts, l'agriculture, l'habitat sûr et les infrastructures sont menacés.

Les pauvres et les pays pauvres ne pourront pas arriver d'eux-mêmes à prendre les mesures nécessaires à l'adaptation aux conséquences négatives du changement climatique. Ils sont dépendants de l'aide extérieure.

Afin de réduire l'augmentation de la température moyenne si possible à moins de 2°C durant le XXIème siècle, les pays industrialisés et émergents avant tout doivent diminuer radicalement la production de CO_2 et arriver à une économie sans énergie fossile. Pour ce faire, il faut avoir recours aux nouvelles technologies, qui doivent également être mises à la disposition des pays pauvres.

D'un côté, la Caritas des différents pays doit s'adapter aux problèmes d'ajustement des pauvres aux conséquences du changement climatique. Elle doit se préparer dès maintenant à remédier aux souffrances et aux détresses immenses des pauvres provoquées par le changement climatique. D'un autre côté, la Caritas doit s'efforcer de faire prendre conscience aux pays riches de la situation, en se faisant l'avocat des pays émergents et en voie de développement. L'échec du Sommet sur le changement climatique des Nations Unies à Copenhague en 2009 a montré que les gouvernements des pays riches et émergents ne s'orientent en aucun cas vers le *bien commun mondial*.

Ce même échec montre également que toutes les forces de l'Église doivent s'unir. Les organisations de la Caritas seules ne suffisent pas. *L'Église entière doit élever une voix prophétique dans cette question du destin de l'humanité*. Les organisations de la Caritas Internationalis et les œuvres d'Église pour la coopération au développement de la CIDSE ont déjà appréhendé le problème du changement climatique. Elles étaient présentes ensemble lors de l'Assemblée générale de l'ONU sur le changement climatique en 2009, de même qu'à Copenhague avec une délégation d'évêques, d'experts et de personnes concernées. De telles coopérations doivent être intensifiées. Pour ce faire, les évêques et les laïcs respon-

sables des 156 « pays de la Caritas », ainsi que les organisations partenaires des œuvres d'Église pour la coopération avec les pays en développement d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et de la région du Pacifique doivent être impliqués.

3. Être le « sel » et la « lumière » aujourd'hui

C'est précisément face aux nouveaux défis mondiaux, comme par exemple le changement climatique, que les projets de la Caritas et des œuvres de l'Église pour la coopération au développement illustrent la manière dont les chrétiens comprennent aujourd'hui le fait d'être « le sel de la terre » et « la lumière du monde ». Et c'est tout à fait positif que la direction de l'Église encourage et soutienne ce travail de pionnier et de « phare » des organisations et des institutions d'Église qui va dans le sens du principe de subsidiarité de la doctrine sociale de l'Église. Le Pape Jean-Paul II, par exemple, a parlé de façon répétée de la responsabilité écologique des chrétiens. Dans son message de la journée mondiale pour la paix de 1990, il a dit, en faisant référence au témoignage de Saint François d'Assise, qu'« en étant en paix avec Dieu nous pouvons mieux nous consacrer à bâtir la paix avec toute la création, inséparable de la paix entre les peuples » (16). Le Pape actuel, Benoît XVI, a renchéri dans son message de la journée mondiale pour la paix de 2010: « Si tu veux construire la paix, protège la création ».

L'exemple du changement climatique montre combien le Saint-Père fait référence de façon toujours plus délibérée aux défis actuels. Il reconnaît les conséquences sociales immenses qui sont liées au changement climatique pour les pauvres, l'humanité tout entière et les générations à venir. Il questionne également de façon toujours plus délibérée les conséquences de la mondialisation, qui ne se déroule en aucun cas pour le bien de *tous*.

Caritas Internationalis fait face de manière créative à ces conséquences. Les nouveaux défis conditionnent également le travail en commun avec les autres, surtout dans les pays en voie de développement. La Caritas, mais aussi l'Église tout entière sont appelées par Jésus-Christ, leur Seigneur, à être le « sel de la terre » et la « lumière du monde ». Il s'agit, aujourd'hui plus que jamais, de répondre à cet appel, à cet envoi, d'accomplir ce service, et ceci de manière intelligente, créative, coopérative, en utilisant toutes les capacités. Et avant tout, en ayant foi dans la présence de l'Esprit Saint qui est également là dans notre temps et dans notre monde. Dieu, qui est Amour, veut donner cet amour à tous les hommes et à sa création.

Engagement envers le développement viable : Options théologiques pour le travail de Caritas au pays et à l'étranger

Par Dr. Peter Neher

« Les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des hommes de ce temps, des pauvres surtout et de tous ceux qui souffrent, sont aussi les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des disciples du Christ ». Ces mots tirés de l'introduction de « *Gaudium et Spes*, la Constitution pastorale sur l'Église dans le monde de ce temps »[34] du Concile Vatican II, expriment la compréhension de l'Église de son propre rôle dans notre monde. Elle se comprend comme une Église qui veut être proche des gens et fournir la preuve de l'amour de Dieu et de l'amour du prochain. Dans sa première encyclique *Deus Caritas est*[35], le pape Benoît XVI affirme : « Amour de Dieu et amour du prochain sont inséparables [...]. Tous les deux cependant vivent de l'amour prévenant de Dieu qui nous a aimés le premier » (*DCE*, 18). Le travail social de l'Église s'exprime essentiellement dans l'animation sociale des communautés, des congrégations, des organisations et des groupes religieux, à la fois à l'échelle locale et internationale.

« La charité n'est pas pour l'Église une sorte d'activité d'assistance sociale qu'on pourrait aussi laisser à d'autres » (*DCE*, 25), écrit le pape Benoît XVI. C'est pourquoi la charité est le devoir et la vocation de tous les chrétiens à tous les échelons de l'Église, des paroisses et des organisations caritatives connexes. Le pape Benoît XVI décrit la forme organisée de *Caritas* comme suit : « Les organisations caritatives de l'Église constituent au contraire son *opus proprium*, une tâche conforme à sa nature, dans laquelle elle ne collabore pas de façon mar-

---

34 Cf. Sekretariat der Deutschen Bischofskonferenz (Ed.), Berufenzur caritas, (Die Deutschen Bischöfe; 91), Bonn 2009.

35 Cf.www.vatican.va/holy_father/benedict_xvi/encyclicals/documents/hf_ben-xvi_enc_20051225_deus-caritas-est_fr.html (29.01.2011)

ginale, mais où elle agit comme sujet directement responsable, faisant ce qui correspond à sa nature » (*DCE*, 29). Les organisations, les services, les associations et les groupes caritatifs sont des lieux de présence de Dieu et d'expériences partagées de l'Évangile.

Dans cet esprit, Caritas Allemagne, l'organisation de services sociaux de l'Église catholique en Allemagne, est active dans le pays comme à l'étranger. Elle fait partie du réseau international des organisations Caritas et elle se perçoit comme avocate des pauvres, promotrice de la solidarité et prestataire de services. Bien des gens, au sein des paroisses et à d'autres niveaux, appuient le travail de Caritas, dans le pays comme à l'étranger. En signe de solidarité, les employés de Caritas Allemagne sur le terrain allument des bougies dans les lieux publics un jour de novembre, dans le cadre du programme *Un million d'étoiles*, afin de recueillir des dons et de sensibiliser la population à la solidarité internationale. Les organisations Caritas et leur personnel, au pays comme à l'étranger, échangent de l'information et apprennent les uns des autres.

Dans les pages qui suivent, je vous présente les justifications et les critères théologiques des initiatives de Caritas dans le pays et à l'étranger. Je décris le développement des activités à l'étranger et je montre leurs liens avec les opérations qui se déroulent dans le pays. Et, en conclusion, je m'efforce d'aborder les facteurs de motivation qui sous-tendent le travail de développement de l'Église de Caritas dans le pays et à l'étranger.

A. Motivations théologiques et critères moraux

Le message évangélique et la vocation caritative de l'Église forment la motivation initiale du travail des organisations caritatives qui lui sont associées en Allemagne, comme c'est le cas dans d'autres pays.[36] Un des défis des œuvres caritatives consiste à amener à leur aboutissement le fondement théologique et les critères moraux qui en découlent, et à les relier aux défis contemporains. Le fondement théologique et les critères moraux sont sans cesse peaufinés; ils ne forment pas un ensemble immuable de vérités éternelles que l'on se borne à transmettre. Par exemple, ces dernières années, la viabilité et la justice en matière de renforcement des capacités se sont ajoutées au catalogue des critères de l'éthique théologique. De même, une responsabilité centrale de Caritas consiste

[36] Cf. Sekretariat der Deutschen Bischofskonferenz (Ed.), Berufenzur caritas, (Die DeutschenBischöfe; 91), Bonn 2009.

à poursuivre sa réflexion et à étayer ses positions, ses projets et ses concepts, à la fois dans le pays et à l'étranger, sur la base de perspectives théologiques et morales. Parallèlement, le réel travail caritatif lui-même représente un *locus theologicus*; un lieu de réflexion morale et théologique et de développement de la théologie elle-même.

1. Dieu est un ami de la vie

Le message biblique décrit Dieu comme un Dieu de Vie qui veut le salut de tous. Le désir de Dieu pour le salut de l'humanité et celui de Son Fils qui Le représente sont illustrés à plusieurs reprises dans les paraboles bibliques de la maladie et de la guérison. Un exemple est la guérison d'un homme qui avait une main paralysée (Luc 6: 6-11). L'homme est guéri dans la synagogue le jour du sabbat, ce qui mène à un conflit entre Jésus et les pharisiens et les docteurs de la loi au sujet du sens du sabbat. La situation est relatée comme un acte public, par la prédication de Jésus dans la synagogue. Le malade est décrit comme « un homme » (6:6b). Il a une main paralysée. Cette description révèle l'intention figurative de l'évangéliste.[37] Au sens biblique, la main droite symbolise la capacité d'agir et de prendre des décisions. On fait donc intervenir « l'homme » en tant que patient biblique.

Les docteurs de la loi observent afin de voir si Jésus guérira quelqu'un le jour du sabbat. Jésus est conscient des pensées secrètes des docteurs de la loi, qui cherchent à Le prendre en défaut. Il demande à l'homme malade de se mettre debout au milieu d'eux. (Luc 6: 8). Cette position est le point focal du traitement et revêt donc un objectif de démonstration. L'enjeu est présenté dans la discussion qui suit, à savoir si on doit laisser le destin d'un malade suivre son cours le jour du sabbat. Karl Löning, un théologien du Nouveau Testament, explique : « Jésus guérissant comme "travailleur social" est une image chrétienne, qui revient dans des formulations similaires dans Actes 10: […] »[38][traduction libre]. Ici, il s'agit d'une formule qui fait la synthèse de toute l'œuvre de Jésus. « Le traitement subséquent est qualifié de bonne œuvre au nom d'une personne malade, qui ne

[37] Cf. Kostka, Ulrike, Der Mensch in Krankheit, Heilung und Gesundheit im Spiegel der modernen Medizin. Eine biblische und theologisch-ethischeReflexion, Münster 2000, 47-49.

[38] Löning, Karl., Das Geschichtswerk des Lukas, Bd. 1: Israels Hoffnung und Gottes Geheimnisse, Stuttgart 1997, 203..

doit pas être perdue, mais sauvée (voir Actes 4: 9) »[39][traduction libre]. Pour une personne, cela est démontré visiblement dans une situation de mise en danger critique de la vie de tous. La régénération de la personne n'est pas une attaque contre le commandement de Dieu sur le sabbat; elle est colorée par l'exclusivité du monopole du Seigneur sur la guérison. Le Fils de Dieu guérit l'homme le jour du sabbat parce que Dieu est un Dieu de Vie.

Dans cette parabole, le comportement de l'homme malade est comparé à celui des maîtres de la Torah. L'homme malade exprime immédiatement le message dont Jésus l'a chargé et il est guéri. Jésus et l'homme malade communiquent efficacement. Cependant, les maîtres de la Torah réagissent à la demande de Jésus à l'homme malade, de se mettre debout au milieu, en silence et sans comprendre. Ils ne Le comprennent pas et rejettent ainsi la connaissance rédemptrice du message de Jésus. Il enjoint aux disciples de proclamer l'Évangile et de guérir les malades. Au sens biblique, *guérison* signifie toujours la guérison intégrale : corporelle et spirituelle, sociale et religieuse. Les disciples sont ainsi invités à aider les êtres humains à atteindre la guérison complète et à sauver des vies dans cet esprit de succession apostolique. C'est pourquoi le ministère de la succession apostolique ne peut jamais se réduire aux événements et aux témoins spirituels, mais doit plutôt englober les soins du corps et de l'âme ainsi que de la relation sociale de l'individu, comme le souligne le Concile Vatican II dans *Gaudium et Spes*. La vocation des disciples à guérir les malades est ainsi liée à un engagement envers la justice.

2. Trois dimensions de justice

L'injustice revêt de nombreuses formes et de nombreux visages. Elle couvre la pauvreté économique, la marginalisation politique et la pauvreté éducative tout autant que les injustices écologiques comme la souffrance disproportionnée des pays pauvres en raison des répercussions néfastes du changement climatique. L'engagement de l'Église envers la justice doit prendre en compte ces divers aspects de l'injustice et les combattre. L'éthicien social Andreas Lienkamp distingue trois strates de justice : la justice personnelle (la justice comme vertu), la justice sociale et la justice environnementale.[40] En ce qui concerne la justice

[39] Ibid.

[40] Lienkamp, Andreas, Klimawandel und Gerechtigkeit. Eine Ethik der Nachhaltigkeit in christlicher Perspektive, Paderborn 2009, 285.

sociale, il accorde une attention particulière à la justice intra- et intergénérationnelle. La justice environnementale est pour lui une dimension d'importance, sans laquelle on ne peut plus envisager la justice moderne. « Manifestement, la justice ne peut être réalisée sans assurer la paix et l'intégrité des milieux de vie menacés de la Création. Le changement climatique effréné provoqué par les êtres humains représente une injustice pressante qui nécessite une réponse. Cibler la protection de l'environnement est donc une préoccupation centrale de la réalisation de la justice »[41][traduction libre]. Dans ce contexte, Caritas adopte une politique d'assistance sociale viable dans le cadre des œuvres sociales de l'Église catholique, dans le pays comme à l'étranger, contribuant à l'habilitation et à l'autodétermination du genre humain, sans créer de dépendance par rapport à l'aide; le mot d'ordre est de promouvoir l'auto-assistance. Le critère de viabilité a pris une importance de plus en plus grande au cours des dernières années. Le « développement viable » ou la « viabilité » sont des principes directeurs centraux, même pour le travail des Nations unies.

3. La viabilité comme critère d'orientation central

Les textes bibliques soulignent la responsabilité du genre humain comme gardien de la Création (Genèse 1). Ils précisent que toute la Création forme un tout et que les êtres humains sont liés à toutes les créatures en un destin commun. Cette communauté englobe aussi les générations à venir. Un développement qui satisfait « les besoins du présent sans risquer que les générations futures ne puissent satisfaire leurs besoins»[42] [traduction libre] est qualifié de viable et est donc respectueux de l'environnement et viable pour l'avenir. Dans une déclaration de l'Église protestante et de la Conférence épiscopale d'Allemagne portant sur la situation économique et sociale en Allemagne en 1997, la viabilité a été décrite dans les termes suivants : « L'éthique sociale chrétienne doit faire davantage pour sensibiliser la population à l'indissociabilité des problèmes sociaux, économiques et écologiques qu'elle ne l'a fait dans le passé. Elle doit allier l'action essentielle de préserver l'intégrité de la Création à celle de façonner le monde, inscrivant de ce fait tous les processus sociaux dans le système naturel global. Ce n'est qu'ainsi que l'humanité peut être responsable en-

[41] Ibid., 265.

[42] Hauff, Volker (Ed.), Unseregemeinsame Zukunft. Der Brundtland-Bericht der Weltkommission für Umwelt und Entwicklung, Greven 1987, 46.

vers les générations suivantes. Voilà la notion clé du développement viable »[43]. Ainsi dans le travail social, des aspects de la viabilité écologique doivent également être pris en compte. Le projet de vérification énergétique de Caritas Allemagne est un exemple d'un tel travail (www.caritas-germany.org/74849.html).

Les coûts énergétiques ont augmenté sensiblement au cours des dernières années. Cette situation touche particulièrement les ménages à faible revenu et les bénéficiaires de l'assistance sociale. Les dettes d'énergie, voire les débranchements, qui en résultent, sont de plus en plus fréquents. Les dépenses énergétiques des ménages à faible revenu sont souvent très élevées. En effet, ils possèdent souvent des appareils électriques plus vieux qui consomment davantage d'énergie et ils n'ont pas toujours les moyens d'investir dans des appareils plus écoénergétiques. De plus, ils manquent d'information en matière de consommation efficace. Les campagnes d'information qui s'adressent à ces ménages sont utiles notamment au chapitre de la réduction des coûts énergétiques et de la protection de l'environnement. Le programme repose sur le principe que des chômeurs de longue durée qui ont reçu la formation voulue seront en mesure de parler le même langage que d'autres ménages à faible revenu. Dans le cadre d'un projet d'emploi subventionné par l'État, ils fourniront des informations sur les économies d'eau et d'énergie et sur l'installation de plus petits appareils économiseurs d'énergie. Le message est gratuit pour les ménages; la participation est volontaire. Il favorise une action responsable sur le plan environnemental et améliore les débouchés professionnels de personnes qui sont sans emploi depuis un certain temps. Parallèlement, il s'agit d'une contribution efficace à la justice écologique.

4. Participation autodéterminée et habilitation

Deux autres critères pour le travail social sont la participation autodéterminée et l'habilitation. La participation autodéterminée de la personne se fonde sur la dignité humaine, car les êtres humains sont des créatures autonomes capables d'autodétermination. Sur le plan théologique, Dieu exige la liberté et la responsabilité des êtres humains. Dieu accepte cela sans réserve et accorde une part du Royaume de Dieu par l'incarnation, la mort et la résurrection de

[43] For a Future Founded on Solidarity and Justice. A Statement of the Evangelical Church in Germany and the German Bishops' Conference on the Economic and Social Situation in Germany, 1997, Nr. 125.

Jésus-Christ. Les êtres humains peuvent se savoir aimés sans réserve et devenir capables d'amour de soi et de fraternité. La participation à l'amour de Dieu, cependant, concerne la dépendance de l'individu à l'égard d'une relation personnelle avec Dieu et avec d'autres êtres humains. Une seule personne ne suffit pas; chacun a besoin de l'interaction avec autrui. La participation autodéterminée implique un déplacement conceptuel du terme « bien-être » vers l'idée que même les personnes défavorisées, par exemple, sont des citoyens du pays et font partie de la communauté locale. À ce titre, elles ont des droits et des devoirs. Même des entraves comme la vieillesse, les handicaps ou le fait d'avoir besoin de soins ne mettent pas cet état de fait en jeu.

La participation signifie l'accès à des options sociales, culturelles, économiques et politiques en prenant ses propres décisions à leur sujet. La participation autodéterminée est une condition décisive de cette inclusion. Il revient à chaque individu de décider de la manière dont il conçoit cette participation. Les restrictions concernent les droits d'autrui et le bien-être collectif. Cependant, les devoirs de l'individu comme la responsabilité de la solidarité découlent généralement du droit de participation. La participation autodéterminée existe dans un rapport évolutif avec le droit à l'habilitation.

Du point de vue chrétien, la liberté est requise pour des êtres humains qui ont la responsabilité de façonner leur propre vie de façon responsable et solidaire. Toutefois, pour qu'ils puissent y parvenir, certaines conditions sont nécessaires, que ces êtres humains ne peuvent déterminer pour eux-mêmes. Des soins de santé adéquats, des possibilités de développement et l'accès à l'éducation font partie de ces préalables. Le droit à l'habilitation signifie ainsi qu'une société a l'obligation d'assurer le cadre nécessaire pour offrir à ses membres une vie digne. Les nécessités matérielles et structurelles ne sont pas les seules conditions incluses dans ce cadre; des conditions non matérielles comme l'absence de discrimination y figurent également. Le degré auquel une société peut assurer ces conditions-cadres dépend de ses ressources.

B. Le travail en pays étranger et ses liens avec les travaux dans le pays

Le travail de Caritas Allemagne dans les pays étrangers pendant les dernières décennies a été le reflet des développements internationaux, sociaux et ecclésiaux. Déjà en 1958, Martin Vorgrimler, alors directeur du service d'aide internationale de Caritas Allemagne, définissait l'aide étrangère de la façon sui-

vante : « Une aide volontaire planifiée au nom des peuples étrangers à l'intention des citoyens allemands par l'intermédiaire de centres organisés.»[44][traduction libre]. Aujourd'hui, par contre, on convient généralement que l'aide acheminée dans le monde entier par le réseau Caritas se fait au profit de tous les démunis.

1. De la fin de la Première à la fin de la Seconde Guerre mondiale

L'aide accordée au peuple allemand par des organisations étrangères d'aide humanitaire a pris tout son sens pendant les années de famine qui ont suivi les deux guerres mondiales. Dès la signature du Traité de Versailles en novembre 1918, une aide internationale considérable a été acheminée aux Allemands en difficulté. Nombre d'Églises locales, de communautés et de groupes étrangers ont fait des dons au nom du peuple allemand. L'aide internationale s'adressait non seulement aux Allemands qui se trouvaient à l'intérieur des frontières de l'Allemagne telles qu'elles existaient à cette époque. Elle visait aussi des ressortissants allemands vivant à l'étranger.

La nécessité d'organiser des secours pour les démunis, même dans des contrées lointaines, a amené le pape Benoît XV à développer l'idée d'accorder aux organisations caritatives, en tant qu'œuvres sociales de l'Église catholique, une envergure internationale. L'exigence que cette *Caritas* soit internationale afin de travailler de concert avec la Croix-Rouge internationale avait déjà motivé le prélat Lorenz Werthmann, le fondateur de Caritas Allemagne, dans les derniers jours de la Première Guerre mondiale. À une conférence internationale de Caritas qui a eu lieu à Feldkirch en juin 1921, quelques semaines après la mort de Werthmann, Joseph von Tongelen, le directeur de Caritas Vienne, a présenté une proposition visant à créer un réseau international de Caritas avec l'approbation du Saint-Siège. Or le premier consortium transnational lancé par Kuno Joerger, secrétaire général de Caritas Allemagne de 1921 à 1958, a eu lieu à l'occasion du Congrès eucharistique international d'Amsterdam sous le nom d'*Unio Internationalis Catholica Operum Caritatis*, abrégé plus tard en *Caritas Catholica*. Situé à Lucerne, en Suisse, le comité s'est réuni chaque année à l'occasion de la Conférence de Bâle jusqu'en 1936. Par la suite, la situation politique en Allemagne n'a pas permis la tenue d'autres réunions.

---

44 Vorgrimler, Martin: Auslandshilfenach ZweiWeltkriegen. Der Wandel der Auslandshilfe 1919 und 1945, in: Jahrbuch der Caritaswissenschaft und Caritasarbeit 1958, 86-101.

2. La création de Caritas Internationalis et le début de l'aide à l'étranger

Avec l'effondrement du Troisième Reich et la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'aide étrangère sous forme de secours d'urgence au peuple allemand a renouvelé les fonctions primaires de Caritas, auxquelles beaucoup d'organisations humanitaires étrangères et d'organisations caritatives nationales ont participé. La Caritas Catholica internationale située à Lucerne s'est efforcée de se rétablir et de se restructurer simultanément à compter de 1947. Dans le cadre d'une semaine internationale d'étude sur le travail caritatif qui a eu lieu pendant l'année sainte de 1950 à Rome, on a proposé la création d'une confédération internationale Caritas pour remplacer l'entité antérieure, à la structure souple. L'assemblée inaugurale officielle a eu lieu à Rome du 12 au 14 décembre 1951. À la Conférence internationale de Caritas, qui a également eu lieu à Rome un an plus tard, en décembre 1952, le nom de Caritas Internationalis a été adopté et une Commission de secours d'urgence a été créée sous l'égide de Caritas Allemagne.

3. Première mise à l'épreuve des secours en cas de catastrophe

La Commission des secours d'urgence de CI nouvellement formée a bientôt été mise à l'épreuve après la Révolution hongroise de novembre 1956 – de même que le Service d'aide internationale de Caritas Allemagne, qui disposait d'un fonds de garantie de plus de 200 000 marks allemands. Au même moment, un énoncé de mission révisé a été élaboré pour les activités d'aide internationale de Caritas.

Caritas Allemagne a joué un rôle important dans les activités internationales de CI relatives à la gestion des catastrophes – et pas simplement par l'entremise des personnalités marquantes de Carlo Bayer et du prélat Georg Hüssler. Dans les années 1960 et 1970, l'Inde, le Vietnam et le Biafra étaient les cibles des initiatives de secours, au cours desquelles l'action œcuménique sous supervision globale s'exerçait par l'aide inter-églises. Dans les années 1980, les activités se sont concentrées sur le continent africain, l'Asie et l'Amérique latine.

Un important volet de secours d'urgence en Orient a été ajouté dans le domaine des interventions en cas de catastrophe au moment du séisme arménien de 1988. Dans les années 1990, les urgences à signaler étaient notam-

ment la guerre civile au Rwanda, la famine en Somalie, l'ouragan Mitch en Amérique centrale et le conflit au Kosovo. Depuis 2000, les efforts de secours d'urgence concernent la guerre en Irak et le tsunami asiatique de 2004, et plus récemment, le séisme haïtien en janvier 2010 et les inondations du Pakistan à l'été 2010.

Bien que les directives adoptées en 1962 par Caritas Allemagne aient attribué la gestion des catastrophes intérieures aux organisations diocésaines de Caritas, le savoir-faire organisationnel acquis par Caritas Allemagne dans ses activités à l'étranger a été mis à profit durant des catastrophes au pays, comme l'inondation de l'Oder en 1997 et celle de l'Elbe en 2002.

3. Initiatives de développement et infrastructure d'assistance sociale

Pendant ce temps, un mouvement vers l'assistance sociale, amorcé au milieu des années 1950, s'est achevé. Après sa reconstruction, l'Allemagne est redevenue un pays donateur plutôt qu'un bénéficiaire de l'aide internationale. L'Allemagne a surtout fourni des secours d'urgence et des secours en cas de catastrophe, mais elle avait également un mandat global de travail de développement, alors que le monde occidental prenait conscience des problèmes de la pauvreté et du sous-développement dans les pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine.

Aujourd'hui, le travail de Caritas Allemagne à l'étranger se concentre sur les secours d'urgence et ceux en cas de catastrophe, et l'aide à l'enfance et aux personnes âgées, malades et handicapées. Ce dernier domaine est celui où Caritas Allemagne a acquis la majeure partie de son expérience et de son savoir-faire par son travail dans le pays, qu'elle peut mettre immédiatement à la disposition des partenaires de Caritas dans d'autres pays. Le principe du partenariat est toujours appliqué, Caritas appuyant des organisations caritatives nationales et d'autres organisations locales partenaires de l'Église catholique dans ce domaine, en étroite collaboration avec l'Église locale. On s'efforce toujours de contribuer au développement social, de même qu'aux secours d'urgence et en cas de catastrophe.

L'aide humanitaire aux victimes du tsunami dans les régions côtières touchées de l'Inde en est un exemple. En plus des secours immédiats, des mesures de prévention des catastrophes ont été mises en œuvre afin d'assurer une meilleure protection contre de futures catastrophes et d'accroître la rési-

lience des activités rémunératrices. On a créé des associations de femmes, et les femmes et les jeunes filles ont été habilitées à mieux défendre leurs droits. Pour la première fois, les femmes ont pu recevoir une formation professionnelle grâce à des mesures éducatives, et les hommes ont développé de nouvelles perspectives professionnelles.

Les nombreux projets de soins à domicile en Europe de l'Est sont un autre exemple du développement social entrepris par Caritas Allemagne. Avec l'appui de bureaux d'assistance sociale locaux et d'infirmiers professionnels, des services consultatifs ou de soutien ont été offerts dans ce domaine. Plusieurs États ont accepté de financer des bureaux de soins à domicile et les ont intégrés à leurs agences d'assistance sociale et de santé, et ont poursuivi leur développement.

De même, la Conférence internationale sur le trafic de drogues a montré en janvier 2010 à quel point il peut être fructueux d'allier le savoir-faire local acquis auprès des toxicomanes aux connaissances sur la lutte mondiale contre la toxicomanie.

L'expérience acquise dans le travail à l'étranger influe également sur les efforts au pays. Le travail international est fortement orienté vers les espaces sociaux. Les structures étatiques et institutionnelles sont souvent faibles et surchargées et elles ne prennent pas en compte les besoins des pauvres. J'en ai personnellement vécu un exemple au Brésil. Dans une banlieue de Recife, des inondations avaient détruit un quartier entier de la ville où les pauvres étaient les plus gravement touchés. Caritas a aidé à les organiser et leur a prêté main-forte par des mesures d'éducation et par la distribution de matériaux de construction. Après trois ans, on entendait parler de femmes revendiquant courageusement leurs droits auprès des autorités locales et exerçant des pressions sur ces dernières afin qu'elles respectent leurs engagements. Ces femmes ont redécouvert leur valeur individuelle et ont pris conscience de ce qu'elles étaient capables d'accomplir.

Caritas a utilisé cette approche dans le cadre des secours d'urgence à la suite de la crue de l'Oder en Allemagne de l'Est en 2002. Le défi consistait à intégrer les expériences des initiatives à l'étranger à celles du pays dans le cadre de l'orientation socio-spatiale, et à mettre en commun les apprentissages. On a favorisé le dialogue et les échanges de savoir-faire entre Caritas Allemagne et d'autres organisations Caritas. Par exemple, on a organisé des visites d'échange entre les employés du programme d'aide aux handicapés de l'évêché d'Osna-

brück et ceux des programmes socio-spatiaux pour les handicapés mis sur pied par Caritas Égypte. Un village entier a appris comment ses habitants pouvaient encourager et intégrer les personnes handicapées. C'était un excellent exemple de développement viable, favorisant la participation autodéterminée à la vie sociale et sociétale de personnes vivant avec des handicaps.

C. Motivation d'une Église ouverte sur le monde

Le travail de Caritas dans le pays et à l'étranger est défini par les besoins physiques des gens et est présent là où ils vivent. Tous sont bienvenus dans les projets et dans les établissements, sans distinction due à l'origine ou à la religion. Caritas est clairement identifiée comme une organisation catholique qui effectue le travail social de l'Église. Elle représente une Église présente au milieu de la population, qui accueille ses espoirs, ses craintes et ses joies et l'aide à transformer sa propre situation. Ce faisant, l'Église devient plus accessible en tant qu'institution qui consolide et transforme des vies d'une manière pertinente pour le vécu et pour la situation des membres de la société. Le travail de Caritas dans le pays et à l'étranger est apprécié par de nombreuses personnes, à l'intérieur et à l'extérieur de l'Église, parce qu'il n'investit pas seulement dans le développement viable à court terme, mais aussi à long terme, à l'échelle locale et internationale.

À l'échelle nationale et internationale, les gens savent que Caritas est ultimement préoccupée par les gens et par la justice. Caritas aide les personnes défavorisées et les conseille et les accompagne tout au long de leur chemin. Par son travail, elle vit une théologie qui connaît des échecs et de nouveaux départs. Caritas est véritablement le symbole d'une Église mondiale, qui est ouverte à la vie et qui se laisse interpeller par l'Esprit-Saint et par les questions de notre temps, tout en recherchant et en parcourant des chemins balisés propices au bien-être de l'humanité.

Justice et Charité: Diaconie apostolique et service humanitaire de la confédération Caritas Internationalis

Par Jean-Paul Durand OP

Pourquoi la confédération Caritas Internationalis (CI) , à l'occasion de son soixantième anniversaire, évoque-t-elle la dimension canonique de sa confédération d'organismes catholiques d'action charitable et sociale?

La confédération CI a d'abord une mission ecclésiale [45]: en effet, cette Confédération exerce sa responsabilité d'œuvre charitable[46], sociale[47] et humanitaire au nom de l'Église catholique romaine, c'est-à-dire de cette Église tout entière. Cette responsabilité de cette Confédération est donc assumée spécialement avec l'accompagnement et le partenariat de plusieurs institutions du Saint-Siège[48]. Le Saint-Siège, c'est l'ensemble que constituent le Pape avec sa Curie romaine. Parmi ces institutions du Saint-Siège, l'institution la plus immédiate pour cette Confédération est le Conseil pontifical *Cor unum*. Quant aux coopérations avec d'autres institutions du Saint-Siège : il s'agit en particulier de la coopération avec la Secrétairerie d'État, avec le Conseil pontifical Justice et Paix, avec le Conseil pontifical pour la Pastorale des Migrants et des Personnes en dépla-

---

45 Ghislain Lafont, *Histoire théologique de l'Église catholique. Itinéraire et formes de la théologie,* collection Cogitatio fidei 179, Paris, Cerf, 1994, 474 p.

46 Hugues Puel op, « Caritas in veritate. Une lettre encyclique de Benoît XVI sur le développement humain intégral dans la charité et la vérité », in *Revue d'éthique et de théologie morale,* N°258, mars 2010, p. 79-98.

47 Hugues Puel op, *Une éthique pour l'économie. Ethos, crises, choix,* coll. Recherches morales, Paris, Cerf, 2010, 310 p.

48 Jean-Paul II, « Au cours de la Dernière Cène », (De Castel Gondolfo, 16 septembre 2004, lettre pontificale adressée au Président de Caritas Internationalis, S. Exc. Mgr Youhanna Fouad El-Hage, Archevêque de Tripoli du Liban des Maronites, conférant la personnalité juridique canonique publique à la Confédération), in http :caritas.org/frabout/canonical-LegalStatus.html .

cement, ainsi qu'avec le Conseil pontifical pour la Pastorale des Services de la Santé. Cette liste n'est pas limitative. Elle indique et spécifie des rapports nécessairement spécialisés et sectorialisés avec le Saint-Siège: des liens à assumer au nom de la pleine communion dans l'Église[49]; une communion à vivre aussi dans toutes les œuvres de celle-ci.

En 2004, le moment est venu de davantage solenniser et garantir le lien étroit de CI avec les Pasteurs de l'Église catholique romaine et avec le Successeur de Pierre. Celui-ci préside à la charité de toute l'Église catholique, apostolique et romaine de manière spécifique. Plusieurs rapports sont à considérer : entre chaque Caritas et Caritas Internationalis, entre chaque Caritas et l'Église catholique tout entière – du local au Saint-Siège –, entre CI et le Saint-Siège en particulier. S'y tissent des liens. Nous le savons, ces liens sont riches de significations théologiques, éthiques, juridiques. Parmi toutes les Églises chrétiennes et parmi les différentes autres personnes et institutions de bonne volonté, l'Église catholique apostolique et romaine vit pour sa part au cœur de la relation entre justice et charité qui est une relation centrale pour la foi chrétienne.

Le Saint-Siège exerce sa mission au cœur de cette relation spirituelle, éthique, institutionnelle. Le propre support matériel de droit international souverain du Saint-Siège qu'est l'État de la Cité du Vatican[50] – siège social de CI, a mission d'être au service de cette relation entre justice et charité.

Toute Caritas a d'abord une mission d'Église. Du point de vue canonique, toute œuvre Caritas, quel que soit l'échelon, est une œuvre autorisée et accompagnée par l'autorité ecclésiale concernée.[51] Et à partir de cette mission catholique, apostolique et romaine de justice et de charité, chaque Caritas assume sa mission et sa responsabilité d'œuvre d'intérêt général : précisément chaque

---

[49] Benoît XVI, *La Parole du Seigneur,* (exhortation apostolique, 30 sept. 2010), Préface de Mgr Pierre-Marie Carré, collection Documents d'Église, coéd. Bayard-Cerf-Fleurus-Mame, Paris, 2010, 192 p.

[50] Juan Ignacio Arrieta, *Codice di norme vaticane. Ordinamento giuridico della Città del Vaticano,* Roma, 2006.

[51] Henri Gleizes, *Le Secours catholique, les aspects institutionnels et juridiques,* thèse de droit canonique de la Faculté de Droit canonique de l'Institut catholique de Paris et thèse d'histoire du droit de la Faculté de Droit Jean Monnet de l'Université Paris Sud-XI, 2000, (dactyl.), du même auteur, « L'exercice de la charité et le droit. L'exemple de deux institutions confessionnelles », in *L'année canonique,* t. 43, 2001, p. 139-172 (L'Ordre de Malte et l'Armée du Salut).

Caritas est une œuvre catholique dont l'intérêt général est d'avoir pour objet sa sollicitude pour la justice, la bienfaisance, l'assistance, la charité.

CI n'est pas uniquement une œuvre catholique d'intérêt général dont la sollicitude s'exerce pour la justice, la bienfaisance, l'assistance, la charité. En effet, CI a une mission nécessairement plus ample. Déjà, son propre document de *Statuts-Règlement intérieur* (2006) proclame que la Confédération a mission d'« inciter et d'aider les organisations membres à participer, par une charité active, à l'assistance, la promotion humaine et au développement intégral des plus défavorisés, dans le cadre de la pastorale d'ensemble ». Donc cette Confédération doit soutenir chaque Caritas locale et régionale, en particulier respecter la compétence propre de chaque Caritas locale et régionale. CI doit aussi respecter la compétence propre de chaque autorité ecclésiale locale et régionale, chaque épiscopat concerné, c'est-à-dire chaque interlocuteur local et régional des Caritas concernées.

En tout cas, CI exerce sa sollicitude à partir de son propre statut ecclésial universel. Sa responsabilité au nom de l'Église catholique tout entière est exercée par cette confédération en raison de son statut, plus solennisé encore à partir de 2004, de personne de droit canonique public érigée par le Saint-Siège, en application du Code de droit canonique de 1983. Étant donné que CI est une œuvre exerçant au nom de l'Église catholique, romaine tout entière, c'est-à-dire à l'échelon universel, la sollicitude de CI s'exerce donc avec l'autorisation et l'accompagnement directs ou étroits de la part du Saint-Siège. CI n'est pas seulement une œuvre d'encouragement pour les autres Caritas mais elle est aussi elle-même une œuvre humanitaire et de charité, de dimension internationale et exerçant à partir de son lien privilégié au Saint-Siège pour toute l'Église catholique, romaine et pour le monde entier : ce qui suppose une coopération de subsidiarité avec chaque Caritas.

Chaque Caritas a sa compétence locale ou régionale mais avec nécessairement un rayonnement plus large, y compris international. Chaque Caritas, a fortiori pour son rayonnement au-delà de sa propre sphère locale ou régionale, contribue à la sollicitude plus large ou mondiale dont CI porte la responsabilité permanente devant le Saint-Siège et devant les légalités concernées, la légalité internationale surtout.

Pourquoi structurer le partage charitable de la confédération Caritas au moyen d'une organisation juridique de droit canonique? Au lieu d'user du droit canonique, pourquoi la confédération CI ne se contente-t-elle pas des droits

séculiers nationaux, des branches du droit international privé et du droit international public, du droit de l'État de la Cité du Vatican? Quelle est la signification et la fonction du droit canonique, en général et spécifiquement pour CI?

*Pourquoi structurer le partage charitable de la confédération Caritas Internationalis au moyen d'une organisation juridique?

Toute organisation aux objectifs clairs, capable de se gérer, de durer et de faire respecter son existence et ses activités, a besoin d'une organisation juridique, a fortiori pour réaliser des objectifs humanitaires, sociaux, charitables. Chacune des Caritas locales et régionales, ainsi que CI ne peuvent pas se dispenser de cet équipement en statuts juridiques et organisation institutionnelle, en modalités procédurales exigeantes aussi par professionnalisme, par déontologie. Chaque Caritas locale, régionale, Caritas Internationalis, toutes savent que l'anthropologie sociale a des dimensions incontournables : comment ne pas honorer l'éthique, le spirituel[52] et le politique? Ce dernier domaine concerne l'ordre public, la santé publique ; et cela de par la loi, de par le droit et la justice, à propos spécialement des libertés publiques, à propos des rapports entre droits objectifs et droits subjectifs ; enfin en ce qui concerne les rapports entre intérêt général et intérêts particuliers.

Une œuvre, a fortiori une œuvre altruiste, doit être irréprochable *ad extra et ad intra,* pour respecter les pauvres, respecter les partenariats, respecter les personnes physiques engagées dans les Caritas soit à titre salarial, soit à titre bénévole. Il s'agit de rester fidèle à l'objet de chaque Caritas et des organismes qui ont mission de contribuer à la réalisation de cet objet, de réaliser cette relation entre justice et charité selon la vocation de chaque Caritas, et précisément selon la vocation de CI.

La justice n'est pas uniquement une moralité; la justice concerne aussi le respect des engagements pris, c'est-à-dire le respect de l'institution : qu'en est-il des statuts, des contrats, de la procédure? Ce qui souligne les rapports entre l'éthique et l'institutionnel ; par exemple : pardonner ne dispense pas d'assumer le devoir moral de justice, ni d'assumer l'obligation juridique de la responsabilité de justice. Le pire des méfaits répréhensibles n'autorise personne à priver le suspect du bénéfice de son droit de se défendre, de son droit de prendre un avocat. Le

[52] Jacques Cazeaux, *Histoire, utopie, mystique. Ouvrir la bible comme un livre,* collection Initiations bibliques, Paris, Cerf, 2003, 244 p.

droit de la défense, par exemple, est un droit emblématique ou naturel, un droit canonique ou de discipline interne de religion philanthropique ou humaniste, un droit juridique séculier d'autant plus respecté que l'état de droit est effectivement démocratique. Reste fameuse cette maxime non sans paradoxe de Lacordaire, prononcée au cœur du difficile débat sur le libéralisme catholique du XIX° siècle : « Entre le faible et le fort, c'est la liberté qui opprime et la loi qui libère » !

*Quelle signification et quelle fonction en général le droit canonique a-t-il?

Le droit canonique, c'est le droit ou la discipline internes de la religion, ici de l'Église chrétienne concernée. Le droit canonique est le droit propre d'une Église. Chaque Église se dote elle-même de son droit – canonique ou disciplinaire –, à moins qu'un pouvoir extérieur se soit ingéré pour y imposer sa normativité. L'Église catholique romaine s'est dotée de son propre droit canonique. Toutes les dispositions du droit canonique catholique romain sont nécessairement chargées de rendre compte du degré de l'engagement officiel de l'Église catholique, apostolique et romaine. Rendre compte du degré d'engagement de cette Église, c'est évaluer sa canonicité.

Le théologique rend compte – en raison – d'une véridiction, le droit canonique rend compte d'une efficience. Le droit canonique a besoin du service théologique pour mieux comprendre le fondement, la vérité, l'être religieux et humanitaire de l'Église. L'élucidation théologique chrétienne rend compte – en raison – du fondement et de la mission apostolique et humanitaire[53] d'une Église chrétienne ou d'une Communauté ecclésiale[54]. La théologie et le droit canonique accompagnent l'Église dans sa relation à ses propres sources, à savoir la Parole de Dieu ou Saintes Écritures (Ancien Nouveau Testaments), la Tradition vivante de l'Église (avec en son sein la Tradition canonique). La théologie et le droit canonique accompagnent la relation qu'entretiennent l'Église et ses fidèles à la Révélation chrétienne, aux vérités liées à cette dernière de manière historique ou logique, ainsi que la relation de l'Église et de ses fidèles à l'obéissance religieuse

[53] Jean-Paul II, *Centesimus annus* (encyclique, 1° mai 1991), à l'occasion du centenaire de l'encyclique de Léon XIII, *Rerum novarum*, présentation de Philippe Laurent sj, (*Pour une société digne de l'homme*), Paris, Le Centurion, 1991, 123 p.

[54] Geneviève Comeau, Jean-François Zorn et Edith Bernard (Dir), *Appel à témoins. Mutations sociales et avenir de la mission chrétienne,* (Association francophone œcuménique de missiologie), collection Théologies. Théologie de la mission, Paris, Cerf, 2004, 214 p.

envers l'autorité des Pasteurs et envers le Magistère dans les matières non infaillibles.

Ainsi la théologie accompagne la signification et le témoignage pour l'Église à propos de la vérité – notamment des dogmes – , à la justice, à la charité. La théologie et le droit canonique accompagnent la signification et les conditions de la pleine communion de fidèles et de collectivités avec l'Église catholique : à ce propos, le canon 205 du Code de droit canonique latin de 1983 précise ceci : « Sont pleinement dans la communion de l'Église catholique sur cette terre les baptisés qui sont unis au Christ dans l'ensemble visible de cette Église, par les liens de la profession de foi, des sacrements et du gouvernement ecclésiastique ». Ces conditions théologico-canoniques de la communion vécue en Église peuvent être désignées par le mot ecclésialité.

Or la théologie et la gouvernance de l'Église par le ministère apostolique ont besoin de s'appuyer sur une connaissance précise du degré d'engagement de l'ecclésialité de l'Église afin que l'Église assume sa triple tâche, c'est-à-dire la charge d'enseigner la bonne nouvelle de la Parole de Dieu accompagnée par le Magistère en matière de foi et de mœurs, la charge de sanctifier pour le rapprochement entre Dieu et l'humanité et la charge d'assumer l'autorité qui lui revient pour le bien commun en ce qui concerne la communion ecclésiale et la réconciliation du monde entier avec Dieu. Ce qui suppose le service ecclésial et de ses œuvres quant à la justice, la charité. Justice, charité et vérité sont liées. La théologie, ainsi avertie par la canonicité, doit assumer l'inculturation et l'acculturation, mais sans pour autant sombrer dans un relativisme moderniste des valeurs.

Chacun pour sa part, la théologie, la morale, le droit canonique, le ministère de l'Église, l'existence de chaque baptisé et de chaque être humain ont tous et chacun à assumer plus particulièrement le mystère du mal[55], les situations de péché personnel et les structures de péché, les crises de la pratique, de la ferveur, de la foi et de la communion chrétiennes. En ce qui concerne la réaction de la théologie devant ces défis, la théologie ne peut se contenter de réaffirmer la vérité dont elle doit, certes, témoigner ; encore est-il nécessaire de mieux chercher à prodiguer une aide adaptée ou ajustée. La théologie doit apporter ses lumières sur le mystère chrétien et le mystère de l'Église.

---

[55] Marc-Antoine Fontelle, *Le rituel latin de l'exorcisme* Thèse en droit canonique à la Faculté de Droit canonique de l'Institut catholique de Paris et en histoire du droit de l'Université Paris Sud-XI (Faculté de Droit Jean Monnet), Paris, 2010, 600 p. dactyl. ; article à paraître in *L'année canonique*, t. 51.

La théologie doit pouvoir approfondir en Église la signification et la réalisation de la justice, du pardon, de la compassion, de la miséricorde, de la solidarité, de l'amitié, de l'amour et de la responsabilité. Il ne suffit pas de condamner par exemple l'avortement et les personnes qui y participent, il faut contribuer à humaniser la société et la population, la culture, la morale, la spiritualité, en commençant par les plus démunis (ies) ; il s'agit de chercher à procurer à chaque personne concernée les moyens de reprendre courage, même de s'amender avec confiance.

Le droit canonique doit pouvoir être un soutien de la théologie pour évaluer le degré d'engagement officiel et effectif de l'Église, pour évaluer l'efficience de l'exercice de la mission apostolique et charitable de cette Église. Le droit canonique a pour fonction de rendre compte – en raison – de l'efficience de cette existence religieuse, de cette mission spirituelle, de cette identité confessionnelle. Le droit canonique a notamment pour partenaire la théologie pratique, la théologie et l'éthique de la doctrine sociale de l'Église, doctrine rendue célèbre depuis l'encyclique *Rerum novarum* en 1891 du Pape Léon XIII : la charité chrétienne est une générosité vécue dans la vérité de la foi catholique reçue des Apôtres.

*Comment conjoindre aimer et évangéliser? Comment conjoindre l'humanitaire et le prosélytisme de bon aloi?

Pour pratiquer la charité, l'existence de modalités institutionnelles spécifiques et adaptées est nécessairement à prendre en compte. Parfois, c'est dans l'urgence ; parfois, c'est en bénéficiant d'un temps suffisant pour se mobiliser et agencer une programmation méthodique des efforts, de manière plus réaliste et responsable, en faveur de la justice et de la charité. La charité appelle l'institution d'œuvres fiables et pérennes de charité ; les actes ponctuels de charité sont indispensables mais ils ne peuvent suffire.

La charité de l'Église[56] suppose que l'Église et ses membres participent à l'effort local et mondial de justice et de charité déjà à l'œuvre grâce à la bonne

[56] Joseph de Almeida Monteiro (éd.), *Louis de Grenade. Traité de l'oraison, du jeûne et de l'aumône,* (traduction, introduction et chronologie), collection Sagesses chrétiennes, Paris, Cerf, 2004 ; Collectif, *Aux sources de la charité, les spiritualités,* préface de Mgr Jean Vilnet, présentation de Mgr Paul Huot-Pleuroux, Paris, Cerf, 2003 ; Joël Thoraval, (entretiens avec Jacqueline Dornic), *Charité à cœur ouvert,* préface par le Cardinal Roger Etchegaray, collection L'histoire à vif, Paris, 2004 ; Jean-Claude Larchet, *Variations sur la charité*, collection Théologies, Paris, Cerf, 2007 ; Matthieu Bréjon de Lavergnée, « Ville et charité. Une sociologie des hommes d'œuvres au XIX° siècle (Paris, 1840-1870) », in *Revue d'histoire de l'Église de France,* tome 94, N°232, janvier-juin 2008, p. 63-104.

volonté et à divers contextes. Il s'agit d'y proposer et d'y apporter le concours aussi des œuvres de charité fondées par l'Église, surtout lorsque cette intervention est indispensable. Sont proposées des œuvres catholiques, des œuvres d'inspiration chrétienne. Sont proposées des coopérations d'œuvres œcuméniques, interreligieuses et confraternelles. Ce qui suppose de soutenir d'autres œuvres sociales, de bienfaisance[57], de charité.

* Et les États?

Il peut arriver que des œuvres fondées par l'Église catholique ou par d'autres Églises et religions doivent proposer et apporter un concours à des œuvres d'État. Manquent parfois des conventions précisant les responsabilités respectives dans ce type de partenariat. L'État n'est pas seulement susceptible d'être sollicité pour subventionner des œuvres privées et notamment des œuvres à caractère proprement confessionnel. L'État et les collectivités publiques locales et régionales peuvent avoir besoin du concours de ces œuvres, d'œuvres catholiques par exemple. Ces coopérations peuvent devenir plus difficiles selon les circonstances. Tel État, tel gouvernant, tel parti politique percevraient-ils une initiative privée – une initiative d'œuvres catholiques de charité – comme étant des œuvres privées risquant de concurrencer une action de pouvoirs publics? En apportant leur concours, des œuvres privées, des œuvres confessionnelles, sont-elles accusées parfois de constituer, volontairement ou non, certains types d'alternatives, voire même des fronts de critique, et qui malmèneraient la réputation de l'altruisme de responsables politiques en matière de justice et de charité? Il faudrait évoquer de délicats rapports vécus par des ONG.

* Pour revenir aux institutions religieuses, aux différenciations entre Église et œuvre : qu'en est-il à propos des médiations institutionnelles d'Église, avec en particulier des liens à cultiver entre l'œuvre et l'Église?

En tant qu'Evêque de Rome et donc comme Chef de l'Église catholique romaine, – tant pour la latinité que pour les Églises orientales de droit propre en communion avec Rome – , le Pape a vocation d'être au service de l'unité, de la foi, de la charité.

---

[57] Emmanuel Hirsch (Dir.), *Pandémie grippale : l'ordre de mobilisation. Tous solidaires,* préface par Alain Cordier, collection Recherches morales, Paris, 2009, 389 p.

En réalité, le Pape ainsi que toute Église qui se dit et se veut chrétienne, ont une charge de sanctification (*munus sanctificandi*) : en d'autres termes, il leur revient par vocation de servir le rapprochement de réconciliation (*consecratio mundi*) entre chaque être humain, l'humanité entière, et Dieu ; Dieu trois fois Saint ; Dieu Créateur et Miséricordieux.

S'agissant du Pape de Rome : en effet il n'a donc pas à s'enfermer dans un patriarcat, même d'Occident, [58] sa vocation étant universelle. Cette vocation universelle du Pape n'a par non plus à porter atteinte à l'intégrité des juridictions respectives de chaque Église chrétienne, ni de chaque Communauté ecclésiale, qui toutes ne sont pas encore en pleine communion avec Rome.[59]

* Quel est ici le degré d'engagement officiel (la canonicité) de l'Église catholique romaine à propos de l'œuvre de la confédération CI?

Depuis le Pontificat du Pape Pie XII, les Papes se sont engagés d'autant plus que CI est une expression de la mission charitable et humanitaire de cette Église elle-même. Assurément, CI est une manifestation éminente de la mission de justice et de charité incombant au Saint-Siège. Le Saint-Siège, à savoir le Pape avec sa curie à Rome ; et cela à partir du support matériel de droit international public qui est, depuis 1929, l'État de la Cité du Vatican. C'est sur ce minuscule territoire que CI a élu domicile pour son siège social de personne juridique, de droit de l'État du Vatican depuis 1976 et de droit canonique public depuis 2004.

*En droit canonique depuis 1951 et 2004 et en droit de la Cité du Vatican depuis 1976, qu'en est-il pour CI?

En 1951, la Confédération internationale catholique de la charité était déjà une institution caritative catholique par la reconnaissance de ses statuts en droit canonique par le Saint-Siège.

---

[58] A Garuti, *Il papa patriarca d'Occidente? Studio storico dottrinale*, Bologna, Ed. Francescane, 1990 ; Conseil pontifical pour la promotion de l'unité des chrétiens, « Communiqué concernant la suppression du titre de Patriarche d'Occident dans l'annuaire pontifical 2006 », in *Istina* N°51, 2006, p. 9-10.

[59] Benoît XVI, « Discours aux membres de la délégation du Patriarcat œcuménique de Constantinople pour la conclusion de l'Année Saint-Paul » (samedi 27 juin 2009), in http://www.zenit.org ; A. Garuti, Primo del vescovo di Roma e dialogo ecumenico, Roma, Pontificium athenaeum antonianum, Edizione Antonianum, 2000 ;

En 1976, CI complète son statut canonique avec un statut juridique de personne juridique de l'État de la Cité du Vatican : est notamment indiqué ainsi que la Confédération n'est pas seulement une institution canonique internationale, mais aussi une institution *a latere* quant au Saint-Siège : à dessein, son siège social de Confédération est placé effectivement et symboliquement près du Siège de Pierre, précisément dans le cadre des institutions accueillies par l'État de la Cité du Vatican, c'est-à-dire par le support matériel souverain du Saint-Siège. Qu'apporte de nouveau la mesure canonique de 2004 érigeant la Confédération en personne juridique de droit canonique public? Entre-temps, le Code latin de Droit canonique a été promulgué en 1983 par le Pape Jean-Paul II : un tel Code est chargé de traduire et d'adapter sous forme codifiée des normes d'Église approfondies ou mises en valeur par le Concile Vatican II (1962-1965).

À côté de la réforme du droit canonique de la vie associative canonique, le Code de 1983 a aussi développé le droit canonique régissant toutes les autres personnes juridiques canoniques qui ne sont pas de nature associative, à propos de quoi il faut signaler l'importance de l'institution canonique publique de la fondation de biens spirituels et ou de biens matériels.

Evidemment, parmi les personnes juridiques de droit canonique public, sont à y classer les personnes juridiques de droit canonique public de nature associative, à savoir les associations de droit canonique public. Et plus largement encore, parmi les personnes juridiques canoniques, il faut considérer les personnes juridiques canoniques de nature associative mais qui sont privées, à savoir les associations canoniques de droit canonique privé.

Logiquement, les groupes de fait privés, en droit canonique, n'appartiennent pas à la catégorie des personnes juridiques de droit canonique, même de droit canonique privé. Mais parmi les groupements de fait privés du point de vue canonique, possèdent la personnalité de droit civil ou de droit administratif selon un ordonnancement juridique séculier. Pour qu'une personne juridique séculière devienne un groupement de fait de droit canonique, il faut présenter à l'autorité ecclésiale compétente les statuts civils ou administratifs séculiers. L'autorité ecclésiastique compétente est l'évêque diocésain, ou la conférence des évêques ou le Saint-Siège.

Un groupement privé en droit canonique devient une personne juridique de droit canonique associatif privé, une fois que l'autorité ecclésiastique compétente a autorisé les statuts et loué par écrit cette création. Une personne ju-

ridique canonique privée de nature associative devient une personne juridique canonique publique de nature associative, une fois que les statuts ont été approuvés par l'autorité ecclésiastique compétente et que cette dernière a érigé par écrit cette création associative. Une création devient personne juridique de droit canonique public non associatif une fois que l'autorité compétente a approuvé les statuts et érigé cette création en personne juridique de droit canonique publique non associative, précisément en fondation de biens spirituels et ou de biens matériels.

Les biens d'une personne juridique de droit canonique public, tant associative que non associative sont qualifiés de biens ecclésiastiques régis par le livre V du Code de droit canonique de 1983 pour l'Église de droit propre latine. Avant 1983, le droit canonique latin et le droit canonique oriental ne connaissaient pas la notion de personnes juridiques de droit canonique privé associatives. Par exemple, entre l'entrée en vigueur du Code de droit canonique latin de 1917 et l'entrée en vigueur du Code de droit canonique latin de 1983, toutes les personnes juridiques de droit canonique, tant associatives que non associatives étaient de droit canonique public ; mais il a fallu que le Code de droit canonique latin de 1983 précise davantage les exigences institutionnelles confiées aux personnes juridiques de droit canonique public tant associatives que non associatives, en raison de la signification du droit public, à savoir de la canonicité du droit public qui signifie que l'Église est engagée (*in nomine Ecclesiae*) par les actes posés par chaque personne de droit canonique public, tant associative que non associative.

Je viens de dire que toutes les personnes juridiques canoniques ne sont donc pas toutes des associations. Parmi les personnes juridiques canoniques, celles qui ne sont pas des associations, sont des personnes qualifiées de « hiérarchiques », c'est-à-dire qu'elles sont dotées d'un dirigeant qui n'émane pas d'un contrat associatif, mais d'un acte unilatéral donné par une autorité détenant le pouvoir apostolique : cela peut être un président choisi par un évêque diocésain, ou par une conférence des évêques ou par le Saint-Siège.

Depuis 2004, la Confédération est érigée par le Saint-Siège en une personne juridique de droit canonique public non associative et donc de droit canonique hiérarchique. De droit canonique public, la Confédération agit au nom de l'Église, *in nomine Ecclesiae*. De droit canonique public non associatif, la Confédération est de nature canonique hiérarchique, au sens canonique de ce mot hiérarchique que je viens de rappeler. La Confédération est une fondation

canonique de biens spirituels et matériels pour la justice et la charité. Ainsi, depuis 2004, la Confédération, outre sa personnalité juridique selon le droit de l'État de la Cité du Vatican, reçoit du Saint-Siège l'application du Code latin de 1983 d'être érigée en personne juridique de droit canonique public non associatif.

La Confédération n'est plus seulement une institution caritative catholique : grâce à la réforme du Code publié en 1983, il a été plus nettement précisé que la personne juridique canonique a reçu les moyens d'agir au nom de l'Église. C'est une personne juridique canonique qualifiée de publique. Comme toutes les personnes juridiques canoniques, privées et publiques, ont pour finalité d'œuvrer pour le bien commun de l'Église, le critère de la finalité poursuivie n'est pas suffisant. C'est l'accès et le non accès à de tels moyens ou compétences qui départagent entre les personnes juridiques canoniques qui agissent au nom de l'Église et celles qui n'en ont pas reçu la compétence.

Avant 1983, les personnes juridiques – et surtout les associations canoniques –, pouvaient parfois manquer de précisions institutionnelles pour distinguer à quelles conditions et avec quel degré d'autorité l'Église était engagée dans les décisions de telle personnalité juridique.

Entre 1951 et 2004, le regroupement international d'institutions caritatives catholiques risquait de manquer de critères suffisants pour préciser jusqu'à quel degré telle décision prise par ce regroupement avait la compétence et la portée d'engager l'Église, et selon quelle procédure.

Depuis 2004, la Confédération a reçu solennellement et plus nettement les moyens – avec les procédures – , afin d' avoir la compétence d'engager l'Église universelle en matière de justice et de paix. Cette compétence d'agir ou de parler au nom de l'Église universelle (*In nomine Ecclesiae*) atteste – je le répète – du lien étroit voulu par le Pape Jean-Paul II entre la Confédération et l'autorité du Siège apostolique.

Je ne décris pas le statut de chaque Caritas, ni locale, ni régionale dans le présent texte. Je remarque tout de même que les Caritas locales et régionales ne peuvent pas exister sans avoir été autorisées chacune par l'épiscopat concerné. C'est aussi au nom de l'Église universelle, que la Confédération exerce son rôle pour soutenir chacune des Caritas locales et régionales. Ces Caritas, avant 1951, se coordonnaient localement, ainsi qu'aux différents échelons supérieurs – le régional, le national et l'international -. Dès 1951, le Saint-Siège a donc donné un statut canonique à l'instance internationale qui allait prendre ensuite le

nom de Caritas Internationalis. En 2004, advint l'application explicite des instruments prévus par le Code latin de 1983 – et si nécessaire par le code oriental de 1990 - : c'est au nom de l'Église universelle que la Confédération favorise – à cet échelon de l'Église universelle –, la collaboration entre les Caritas. Il s'agit là d'une tâche d'animation, de coordination, de représentation, mais sans enlever, précise le Pape Jean-Paul II, l'autonomie qui revient aux Caritas nationales – et régionales aussi, je suppose -.

Quant à la Confédération elle-même, toute modification ultérieure de ses statuts et règlements canoniques ont à être autorisés par le Pape. Et tout éventuel changement du lieu du siège social doit être autorisé par le Pape également, dans le même esprit d'exercice *a latere*. Le Pape Jean-Paul II a précisé en 2004 les dispositions institutionnelles permettant à CI d'engager l'Église, c'est-à-dire au moyen de liens encore plus étroits entre la confédération et le Saint-Siège :

« En vertu du lien particulier de CI avec le Siège apostolique, la liste des candidats, tant pour la fonction de Président que pour celle de Secrétaire général, devra être soumise à l'approbation du Pape, avant d'être officiellement proposée au vote définitif de l'assemblée générale. En outre, le Saint-Siège, après avoir fait les consultations nécessaires, nomme un assistant ecclésiastique, qui participe de plein droit à l'activité des organes institutionnels. En référence à ce qui a été établi par la Constitution apostolique *Pastor Bonus* (art. 146§2), je confie au Conseil pontifical Cor unum le devoir de suivre et d'accompagner l'activité de CI, tant dans le domaine international que dans ses regroupements régionaux. Le dicastère sera donc informé comme il se doit des initiatives de la Confédération aux divers niveaux et participera de droit aux réunions des organes de celle-ci, ainsi qu'aux réunions pour la coordination de l'activité promue par CI. Ce même conseil pontifical contribuera à conserver vivant l'esprit ecclésial dans la Confédération, et en particulier, veillera à ce que l'activité des membres de celle-ci, accomplie en coordination internationale, soit menée en collaboration avec les Églises locales intéressées et avec leurs Pasteurs. CI, enfin, prendra soin de soumettre au conseil pontifical Cor unum, avant publication, les textes d'orientation qu'elle souhaite promulguer. Par ailleurs, CI, dans son activité au niveau international, notamment auprès des organisations internationales et dans certaines régions du monde connaissant des difficultés particulières, s'en réfèrera à la Secrétairerie d'État. Quant aux questions spécifiques, CI agira en collaboration avec d'autres dicastères de la Curie romaine (…) ».

Chaque Caritas, de l'universel au local, ainsi qu'à l'échelon régional, est liée à un évêque, à une Église diocésaine latine – éparchiale orientale – . C'est un lien de communion ecclésiale au collège des évêques, au Saint-Siège. En effet, chaque Caritas, par son lien de membre de cette confédération, manifeste son statut à la fois théologique, canonique et ecclésial. Un statut de justice et de paix à mettre en œuvre au nom de l'Église catholique à chacun de ses échelons et composantes, un statut à vivre à partir – je l'ai précisé plus haut – de l'Église catholique, apostolique et romaine, c'est-à-dire en communion avec le Successeur de Pierre. Chaque évêque catholique étant en communion avec le Successeur de Pierre, chaque Caritas locale s'appuie sur l'épiscopat local et sur CI pour vivre la pleine communion avec le Successeur de Pierre.

Quelles institutionnalités de CI et de chaque Caritas sont mises au service de la relation entre l'apostolat, la justice, la charité[60] pour l'Église universelle et le Saint-Siège ? L'apostolat du Saint-Siège et les différentes formes d'apostolat dans l'Église catholique romaine tout entière, sont accompagnés par les Caritas selon leurs vocations et compétences respectives : un accompagnement spécifiquement universel près du Saint-Siège par l'œuvre de charité chrétienne et d'action sociale humanitaire catholique de la Confédération CI ; un accompagnement aussi par les œuvres de charité chrétienne et d'action sociale humanitaire catholique de chaque organisation membre – ou membre associé – , spécialement à partir de la pastorale charitable et sociale d'ensemble – locale, nationale[61], régionale, continentale. Y concourent, chaque concertation épiscopale, chaque conférence des évêques, chaque synodalité patriarcale, selon leur degré d'implication en raison de leurs missions respectives.

---

60 Brigitte Basdevant-Gaudemet et Francis Messner, « Les établissements de santé et les institutions d'assistance confessionnels en France », in *Revue de droit canonique,* 52/1, 2002, p. 187-214 ; Jean-Paul Durand, « Perpétuer des institutions sanitaires, sociales et médico-sociales fondées et transférées par des instituts religieux », in *Studia canonica,* vol. 41/1, 2007, p. 173-198.

61 Thomas Laubach, « Les récits des survivants de l'Holocauste », in Geneviève Médevielle (Dir.), L'acte de mémoire : un lieu théologique pour la morale (I), in *Revue d'éthique et de théologie morale « Le Supplément »,* N°210, septembre 1999, p. 37-52.

Il est légitime – *ius nativum* –, il est nécessaire et il est sans cesse actuel [62] que l'Église catholique romaine soit présente pour proposer et vivre l'Evangile [63], et donc aussi pour exercer la charité[64], tant dans l'Église latine, que dans chaque Église orientale en communion avec Rome. [65]Cette conviction théologique éclaire aussi les garanties et les moyens (canonicité) de l'exercice de ces finalités apostoliques[66], humanitaires[67] et charitables.

Les œuvres catholiques pour la justice et la charité n'ont-elles pas à s'appuyer sur des conditions suffisamment ouvertes [68], à un libre établissement civique[69] et éthique [70] partout dans le monde entier, et précisément en chacun

---

[62] Louis Koutou, *Église-Famille-de-Dieu au Burkina Faso. Aspects canoniques d'une mise en œuvre de la communion organique locale. Solidarité familiale traditionnelle africaine et communion ecclésiale,* Thèse de droit canonique, Faculté de Droit canonique de l'Institut catholique de Paris, Paris, 2010, 400 p. dactyl. ; article à paraître in *L'année canonique*, t. 51 ou t. 52.

[63] Olivier Riaudel, *Le monde comme histoire de Dieu. Foi et raison dans l'œuvre de Wolfhart Pannenberg,* collection Cogitatio fidei 256, Paris, Cerf, 2007, 429 p.

[64] Louis-Jean Frahier, *Le jugement dernier. Implications éthiques pour le bonheur de l'homme, Mt 25, 31-46* , collection recherches morales, préface de Mgr Pierre Eyt, Paris, Cerf, 1992, 426 p. ; Jean-Paul II, *A tous les fidèles en marche vers le troisième millénaire, « incarnationis mysterium »,* Bulle d'indiction du grand jubilé de l'an 2000, invitation par Mgr Louis-Marie Billé, collection documents d'Église, coéd. Centurion, Cerf, Fleurus-Mame, 1998, 50,p. (et les « Dispositions pour l'obtention de l'indulgence du jubilé » du Cardinal William Wakefield Baum, Préfet de la Pénitencerie apostolique) ; Jean-Paul Durand, « Editorial : si les chrétiens 'désembourbaient' les indulgences », in *Revue d'éthique et de théologie morale « Le Supplément »,* N° 211, décembre 1999, p. 3 et 4.

[65] Peter Kemp (Dir.), *Le discours bioéthique,* collection recherches morales, Paris, Cerf, 2004, 115 p.

[66] Paul VI, *Populorum progression* (Encyclique, 26 mars 1976), in *La Documentation catholique,* 1967.

[67] Jean-Marc Ghitti, *L'Etat et les liens familiaux. Mécanisme de la domination,* collection recherches morales, Paris, Cerf, 2004, 153 p. ; du même auteur : *Appel à une réforme de la justice familiale. Essai,* Recherches morales, Paris, Cerf, 2010, 394 p.

[68] Marie-Jo Thiel & Xavier Thévenot, *Pratiquer l'analyse éthique. Etudier un cas. Examiner un texte,* collection recherches morales, Paris, Cerf, 1999, 408 p.

[69] Paul Moreau, *La famille, enjeu citoyen,* collection Recherches morales, Paris, Cerf, 2002, 210 p.

[70] François de Muizon, *Homme et femme. L'altérité fondatrice,* collection Recherches morales, Paris, 2008, 334 p.

des territoires et pour chacune des populations[71] et personnes[72] présentant une nécessité humanitaire et sociale[73] fondée? [74]

La Confédération CI n'est pas seulement une organisation humanitaire et charitable catholique, c'est une organisation humanitaire et charitable internationale. Ce sont des objets institutionnels opposables aux tiers[75], a fortiori en droit international privé et public. [76]

L' Église tout entière a vocation et mission de s'engager[77] dans l'action humanitaire[78] avec discernement[79], sans être confondue avec un parti politique[80]

---

71 Emmanuel Tawil, « Le respect de la hiérarchie des normes », in *Revue de droit canonique,* 52/1, 2002, p. 167-186 ; Philippe Toxé, « La hiérarchie des normes canoniques latines ou la rationalité du droit canonique », in *L'année canonique,* t. 44, 2002, p. p. 113-128.

72 Pie XII, 1958, cité par Jean-Paul II en février 2005 dans sa lettre à l'épiscopat français dans *La Croix.*

73 Louis-Léon Christians (Dir.), *La déontologie des ministères ecclésiaux,*préface d'Alphonse Borras, collection Droit canonique, Paris, Cerf, 2007, 211 pages ; Jean-Paul Durand, « Note sur le canon 127 §2,2° comme indice d'une gouvernance ecclésiale par consensus », in Alphonse Borras (Dir.), *Délibérer en Église. Hommage à Raphaël Collinet,* collection La part-Dieu, Bruxelles-Paris, Lessius (Cerf), 2010, p. 157-163 ; Philippe Dockwiller op, « Ethique et dogmatique : aux frontières l'une de l'autre », in *Revue d'éthique et de théologie morale*, N°262, décembre 2010, p. 37-56 ; Jean-Claude Lavigne op, « Les jeux d'argent », *ibid.,* p. 9-36.

74 Gilles Curien , *Indispensable vertu de force : profession de foi d'un diplomate,* collection Recherches morales , 1983, Paris, Cerf, 242 p.

75 Jean-Paul Durand, « L'apolitisation de l'action caritative, l'exemple congréganiste : suppléance, utilité sociale, charité, concurrence, prosélytismes », in Colloque Pauvretés et exclusions sociales, école doctorale de l'Institut catholique de Paris, 16-17 mars 2009, *Transversalités,* N°111, juillet-septembre 2009, p. 65-76 ; Mathias Nebel, *La catégorie morale de péché structurel. Essai de systématique,*collection Cogitatio fidei 252, Paris, Cerf, 2006.

76 Joseph Wresinski , *Refuser la misère. Une pensée politique née de l'action,* Hors collection recherches morales , Paris, coéd. Cerf-Les éditions quart monde, 2007, 288 p.

77 Benoît XVI, *Lumière du monde. le pape, l'Église et les signes des temps,* entretiens avec Peter Seewald, Paris, Bayard, 2010.

78 Mathias Nebel, *La catégorie morale de péché structurel. Essai de systématique,* collection Cogitatio fidei 252, Paris, Cerf, 2006, 596 p.

79 Jean-Bernard Marie et Patrice Meyer-Bisch (Dir.), La liberté de conscience dans le champ de la religion, in *Revue de droit canonique,* 52/1, 2002, pp. 5-152.

80 Hugues Puel, « L'économie : qu'est-ce à dire? Le politique : qu'est-ce à dire? », in *Revue d'éthique et de théologie morale « Le Supplément »,* N° 210, septembre 1999, p. 189-193. Du même auteur : « L'allocation universelle, pour un revenu de citoyenneté de Jean-Marc Ferry : une utopie politique qui ignore l'économie », in *Revue d'éthique et de théologie morale « Le Supplément »,* N° 195, décembre 1995, p. 189-196.

et sans que son prosélytisme de bon aloi[81] soit accusé d'être le motif insuffisamment explicité de ses engagements humanitaires[82], sociaux[83] et culturels[84].

---

[81] Claire Castellan, « Quels fondements au gouvernement de l'enfant par ses parents? L'apport du droit canonique positif », in *L'année canonique,* t. 44, 2002, p. 101-112.

[82] Lucien Legrand, *L'apôtre des nations. Paul et la stratégie missionnaire des Églises apostoliques,* collection Lectio divina 184, Paris, Cerf, 2001, 153 p. ; Régine Azria, « Israël : de l'invention de la nation à l'examen de conscience ; la morale à l'épreuve du politique », in *Archives de sciences sociales des religions,* 88, octobre-décembre 1994, p. 23-32 ; Jean-Paul II , « Appel à la paix entre les nations, (discours du Saint-Père à l'occasion de la présentation des vœux du Corps diplomatique accrédité près le Saint-Siège), 18 janvier 1994), in *Communio* , N°XIX,2, mars-avril 1994, p. 9-15. Franc Rodé, *Église, nations et démocratie, de la Slovénie au Vatican, Valeurs et politique 2,* collection Politiques et chrétiens, Paris, Beauchesne, 1993, 139 p. ; Alain Lebeaupin, « La notion de nation selon la 'conception' contemporaine du Saint-Siège » in Gilles Curien, André Ross, Jean-Paul Durand (Dir.), La notion de nation (Grands entretiens de la Faculté de Droit canonique de l'Institut catholique de Paris), 6 janvier 1994, in *L'année canonique,* 37, 1995, p. 145-152 ; Suzanne Bray, « Relations Églises et Etats dans les quatre nations du Royaume Uni : un modèle pour l'Europe? », in Jean-Luc Blaquart, Ceslas-Bernard Bourdin, Suzanne Bray, Sylvie Humbert, Jean-Paul Duand (Dir.), Phénomènes religieux et métamorphoses de l'État en Europe : Belgique, Hollande, Royaume-Uni (colloque Lille, 14 décembre 2002), in *Revue d'éthique et de théologie morale « Le Supplément »,* N°226, septembre 2003, p. 7-160 ; Richard Puza et Jean-Paul Durand (Dir.), Religions et nations (Colloque à Stuttgart,Tübingen 2003), in *Revue d'éthique et de théologie morale « Le Supplément »,* N°228, mars 2004, p. 21-136 ; Jean-Paul Durand, « Église catholique et nations », in Gilles Routhier et Laurent Villemin (Dir.), *Nouveaux apprentissages pour l'Église/ Mélanges en l'honneur de Hervé Legrand op,* Paris, Cerf, 2006, p. 205-228 ; Collectif, Nationalisme et liberté religieuse (Dossier), in *Conscience et liberté,* N° 69, 2008, p. 29-102 ; Hyacinthe Destivelle et Jean-Paul Durand (Dir.), Nationalismes religieux et identités nationales religieuses (Abbaye de Sylvanès, Istina & Agence Internationale Diplomatie et Opinion Publique), 29 mai-1° juin 2009), in *Istina* décembre 2010 ; Jean-Paul Durand (Dir), La notion d' « Église nationale » (Colloques de « Droit et sociétés religieuses », Université Paris Sud-XI, de 2000, 2001, mai 2002, novembre 2002, 2003, 2006, 2007, 2010), in *L'année canonique,* tomes 43 : 2001, 44 : 2001, 45 : mai et novembre 2002, 46 : 2004, 48 : 2006, 49 : 2007, 51(à paraître).

[83] Claire Castellan, « Quels fondements au gouvernement de l'enfant par ses parents? L'apport du droit canonique positif », in L'année canonique, t. 44, 2002, p. 101-112.

[84] Lucien Legrand, L'apôtre des nations. Paul et la stratégie missionnaire des Églises apostoliques, collection Lectio divina 184, Paris, Cerf, 2001, 153 p. ; Régine Azria, « Israël : de l'invention de la nation à l'examen de conscience ; la morale à l'épreuve du politique », in Archives de sciences sociales des religions, 88, octobre-décembre 1994, p. 23-32 ; Jean-Paul II , « Appel à la paix entre les nations, (discours du Saint-Père à l'occasion de la présentation des vœux du Corps diplomatique accrédité près le Saint-Siège), 18 janvier 1994), in Communio , N°XIX,2, mars-avril 1994, p. 9-15. Franc Rodé, Église, nations et démocratie, de la Slovénie au Vatican, Valeurs et politique 2, collection Politiques et

chrétiens, Paris, Beauchesne, 1993, 139 p. ; Alain Lebeaupin, « La notion de nation selon la 'conception' contemporaine du Saint-Siège » in Gilles Curien, André Ross, Jean-Paul Durand (Dir.), La notion de nation (Grands entretiens de la Faculté de Droit canonique de l'Institut catholique de Paris), 6 janvier 1994, in L'année canonique, 37, 1995, p. 145-152 ; Suzanne Bray, « Relations Églises et États dans les quatre nations du Royaume Uni : un modèle pour l'Europe? », in Jean-Luc Blaquart, Ceslas-Bernard Bourdin, Suzanne Bray, Sylvie Humbert, Jean-Paul Duand (Dir.), Phénomènes religieux et métamorphoses de l'Etat en Europe : Belgique, Hollande, Royaume-Uni (colloque Lille, 14 décembre 2002), in Revue d'éthique et de théologie morale « Le Supplément », N°226, septembre 2003, p. 7-160 ; Richard Puza et Jean-Paul Durand (Dir.), Religions et nations (Colloque à Stuttgart,Tübingen 2003), in Revue d'éthique et de théologie morale « Le Supplément », N°228, mars 2004, p. 21-136 ; Jean-Paul Durand, « Église catholique et nations », in Gilles Routhier et Laurent Villemin (Dir.), Nouveaux apprentissages pour l'Église/ Mélanges en l'honneur de Hervé Legrand op, Paris, Cerf, 2006, p. 205-228 ; Collectif, Nationalisme et liberté religieuse (Dossier), in Conscience et liberté, N° 69, 2008, p. 29-102 ; Hyacinthe Destivelle et Jean-Paul Durand (Dir.), Nationalismes religieux et identités nationales religieuses (Abbaye de Sylvanès, Istina & Agence Internationale Diplomatie et Opinion Publique), 29 mai-1° juin 2009), in Istina décembre 2010 ; Jean-Paul Durand (Dir), La notion d' « Église nationale » (Colloques de « Droit et sociétés religieuses », Université Paris Sud-XI, de 2000, 2001, mai 2002, novembre 2002, 2003, 2006, 2007, 2010), in L'année canonique, tomes 43 : 2001, 44 : 2001, 45 : mai et novembre 2002, 46 : 2004, 48 : 2006, 49 : 2007, 51(à paraître).

Prof. Dr. Klaus Baumann

Né en 1963, Klaus Baumann est le cinquième de sept enfants d'une famille ouvrière d'Oberkirch en Allemagne. Après des études en théologie et une formation de séminariste à Fribourg et à Rome, il a été ordonné prêtre en 1989. Il a étudié la psychologie à l'Université grégorienne pontificale, où il a également effectué des études doctorales en théologie morale en 1996. Tout en menant de front son travail paroissial et sa pratique de psychothérapeute, il a été appelé à faire des recherches et à enseigner à Paderborn en 2002 et à l'Université de Fribourg depuis 2004, notamment dans le domaine de la science de caritas et du travail social chrétien, une spécialité de la faculté de théologie de Fribourg depuis 1925.

Dr. Maria-Clara Bingemer

Maria Clara Bingemer est théologienne laïque, mère et grand-mère. Elle est professeure agrégée à l'Université catholique de Rio de Janeiro (PUC-Rio), où elle a également été directrice du Centro Loyola de Fe e Cultura et doyenne du Centre de théologie et des sciences de la vie. Elle est membre du bureau de rédaction de Concilium. Ses œuvres ont été publiées en portugais, en espagnol, en italien et en français. Parmi ses ouvrages publiés en anglais, citons : Mary, Mother of God and Mother of the Poor, avec Ivone Gebara et Christian Eschatology, avec J. B. Libanio. www.users.rdc.puc-rio.br/agape

Jean-Paul Durand OP

Jean-Paul Durand, OP naquit en 1949. Étudia chez les Frères des écoles chrétiennes. Entra chez les Dominicains français en 1975. Jeunesse étudiante chrétienne (1962–1971). Thèses de doctorat en 1992 à Paris en droits canonique et français : La liberté des congrégations religieuses en France, Cerf, 1999, 3 vol. Doyen de la Faculté de Droit canonique à l'Institut catholique de Paris (1992–2001 ; 2004–2007). Directeur de la Revue d'éthique et de théologie morale, au Cerf (1983–2004). Fondateur du Consortium international "Droit canonique et culture" (1995) et de l'Agence Internationale Diplomatie et Opinion Publique (2003). Professeur en Relations États / Religions (1983-...). Dessine depuis 1957; signe alias *Jean-Jacques Boildieu.*

Prof. Dr Erny Gillen

Né au Luxembourg en 1960, Erny Gillen a étudié à l'Institut catéchétique de Luxembourg. Il est titulaire de diplômes en théologie du Katholische Hochschule Chur, en Suisse et de l'Université catholique de Louvain, en Belgique. Depuis 1988, il est professeur d'éthique théologique au Séminaire et à l'Institut catéchétique de Luxembourg. De 1989 à 2006, il a siégé à la Commission nationale d'éthique du Luxembourg. Depuis 1992, il est membre de la Commission justice et paix du Luxembourg. Il est président de la confédération Caritas Luxembourg depuis 1996. En mai 2006, il a été élu président de Caritas Europa. Il a été élu vice-président de Caritas Internationalis le 6 juin 2007.

Étienne Grieu SJ

Étienne Grieu, jésuite, enseigne la théologie au Centre Sèvres, Facultés Jésuites de Paris. De sa formation initiale de géographe, il a gardé le goût du terrain. C'est ainsi que pour sa thèse il a travaillé à partir d'une trentaine de récits de vie de chrétiens engagés, qu'il a fait parler de leur itinéraire et de leurs activités (publiée sous le titre Nés de *Dieu, Itinéraire de chrétiens engagés, essai de lecture théologique*, Cerf 2003). Ces dernières années, il a travaillé sur le thème de la diaconie (*Un lien si fort, quand l'amour de Dieu se fait diaconie*, L'Atelier 2009).

Gustavo Gutiérrez OP

Gustavo Gutiérrez, né au Pérou en 1928, a consacré de nombreuses années à travailler auprès des pauvres à Lima. Il a fondé l'Institut Bartolomé de las Casas en 1974. Il a enseigné à l'Université catholique pontificale du Pérou et il occupe depuis 2001 la chaire de théologie John Cardinal O'Hara à l'Université Notre-Dame. Parmi ses œuvres, citons : *Théologie de la libération : histoire, politique, salut (1971), La force historique des pauvres (1993), La libération par la foi, boire à son propre puits ou l'itinéraire spirituel d'un peuple (1984), et The Truth Shall Make You Free (1990).*

Dr. Lesley-Anne Knight

Née en 1955 à Gweru dans ce qui est aujourd'hui le Zimbabwe, Lesley-Anne Knight a fait ses études chez les Dominicains et a obtenu un baccalauréat en langues à l'Université du Cap. Elle a poursuivi des études de deuxième cycle en gestion d'entreprise à Paris et à Londres, et l'Université St. John's à New York lui a décerné un doctorat honorifique en sciences humaines. Elle est la Secrétaire générale de Caritas Internationalis depuis 2007, ayant auparavant occupé le poste de directrice internationale de CAFOD (Caritas Angleterre et Pays de Galles) et de directrice humanitaire de HelpAge International et ayant participé aux programmes d'aide humanitaire aux réfugiés d'Oxfam en Amérique centrale dans les années 1980.

Son Éminence Óscar Andrés Cardinal Rodríguez Maradiaga, S.D.B.

Né à Tegucigalpa, au Honduras en 1942, il entre dans l'Ordre des Salésiens en 1961. En 1978, il est nommé évêque titulaire de Pudenziana et évêque auxiliaire de Tegucigalpa. En 1993, il devient l'archevêque de Tegucigalpa, et en 2001, le premier cardinal de son pays. Multilingue, il est titulaire de diplômes en philosophie et en théologie, et d'un diplôme en psychologie clinique. Il préside la Conférence des évêques latino-américains (CELAM) de 1995 à 1999. En 2007, le Cardinal Rodríguez Maradiaga devient le onzième président de Caritas Internationalis.

Dr. Peter Neher

Le prélat Peter Neher est né en 1955 à Pfronten en Allemagne, et est devenu président de Caritas Allemagne en 2003. Il est théologien et prêtre catholique du diocèse d'Augsbourg. De 2000 à 2003, il a occupé la fonction de directeur de Caritas du diocèse Augsbourg. Auparavant, il a travaillé comme aumônier d'hôpital, comme curé et à la formation des prêtres.

Timothy Radcliffe OP

Né en 1945, Timothy Radcliffe a fait ses études chez les Bénédictins et est membre de l'Ordre britannique des Dominicains depuis 1965. Il a été aumônier universitaire à Londres avant d'enseigner à Blackfriars, Oxford. Il a également œuvré auprès des sidéens. Il a présidé la Conférence des supérieurs majeurs et en 1992, il a été élu Maître de l'Ordre des Dominicains. Prédicateur et conférencier, il habite maintenant Oxford. Il est notamment l'auteur de *Pourquoi donc être chrétien? (2005)*, et de *Pourquoi aller à l'église? L'eucharistie, un drame en trois actes (2008).*

Mons. Joseph Sayer

Josef Sayer, né en 1941 à Apatin, alors dans le Royaume de Yougoslavie, a fait des études en philosophie, en théologie et en sciences sociales. De 1981 à 1988, il a vécu au Pérou et il a été prêtre de l'archidiocèse de Cuzco, faisant de la pastorale auprès des paysans quechuas dans les Andes et collaborant avec la Commission sociale de la Conférence épiscopale péruvienne pendant la Sale Guerre. Par la suite, il a été nommé professeur de théologie pastorale à la faculté de théologie de l'Université de Genève. Il a été président-directeur général de Misereor, l'organisation de coopération pour le développement des évêques catholiques d'Allemagne.